



أرشيف المغرب  
مركز بحوث ودراسات  
Archives du Maroc

Directeur responsable  
Jamaâ BAIDA

#### CONCEPTION ET RÉALISATION

Bouchra LATIFI  
Khalid AICH  
Manal BAICHOU  
Hatim BOUMHAOU  
Adil CHOURAK  
Nadia GHANNAMI  
M'hammed HAMMOUMI  
Sanaa IDRISSE OUKILI

#### IMPRESSION

Éditions et impressions Bouregreg

DÉPÔT LÉGAL: 2016PE0105

ISSN: 2509-1271

#### CONTACT

Archives du Maroc  
5, avenue Ibn Battouta  
Agdal - Rabat  
B.P 764  
Tél: (212) 05.37.77.66.85  
Fax: (212) 05.37.68.35.45  
E-mail:  
secretariat@archivesdumaroc.ma

N° 1-2016

#### ÉDITORIAL

4 Jamaâ BAIDA, DIRECTEUR DES ARCHIVES DU MAROC

#### LE CADRE JURIDIQUE

6 LOI N°69-99 RELATIVE AUX ARCHIVES (30 NOVEMBRE 2007)

#### L'INSTITUTION

12 ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS

16 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

17 VISITES GUIDÉES ET FORMATION CONTINUE

#### ARCHIVISTIQUE: SCIENCE ET MÉTIERS

21 CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHIVISTES



#### DOSSIER

##### LA GRANDE GUERRE 1914-1918: SOURCES ET ARCHIVES

25 L'HISTORIOGRAPHIE DE LA GRANDE GUERRE À L'ÉPREUVE DES SOURCES (JEAN-PIERRE BAT)

30 LES PROTECTORATS DANS LA GRANDE GUERRE: PRÉSENTATION DES SOURCES DIPLOMATIQUES (DAMIEN HEURTEBISE)

34 LE MAROC DURANT LA GRANDE GUERRE ET LES SOLDATS D'ORIGINE MAROCAINE MORTS POUR LA FRANCE: SOURCES EN LIGNE DES ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE (ISABELLE CHAVE)

50 LES ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES DE LA GRANDE GUERRE: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE L'EXEMPLE D'UN DOCUMENTAIRE «LE TIRAGE AU SORT DES ARABES (TUNISIE 1913)» (Fayçal CHERIF)

54 CONTRIBUTION DE L'ARMÉE D'AFRIQUE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE À TRAVERS DES LIEUX DE MÉMOIRE ET DES NÉCROPOLES MILITAIRES (Paul NICOLAS)

59 LES FONDS CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES DE TUNISIE ET LA GRANDE GUERRE (Hedi JELLAB)

61 LA PREMIERE GUERRE MONDIALE: CE QUE NOUS RÉVELENT LES ARCHIVES ALLEMANDES SUR LA PREMIERE GUERRE MONDIALE EN AFRIQUE DU NORD ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (Jonas BILLY)

71 ALPHONSE JUIN, UN LIEUTENANT CHEZ LES TIRAILLEURS MAROCAINS DURANT LA GRANDE GUERRE. ÉLOGE DU LOYALISME INDIGÈNE, ET CONSTRUCTION DU MYTHE LYAUTÉEN: AUX SOURCES DE LA RENOMMÉE DES COMBATTANTS MAROCAINS EN FRANCE (Guillaume DENGLOS)

76 LA PREMIERE GUERRE MONDIALE DANS LES FAITS DIVERS DE LA DÉPÊCHE TUNISIENNE: INFORMATIONS, RÉALITÉS, LIMITES (Nessim ZNAÏEN)

80 ARCHIVES ALLEMANDES SOUS SÉQUESTRE AU MAROC PENDANT LA GRANDE GUERRE (1914-1918) (Jamaâ BAIDA)

##### DES ARCHIVES INÉDITES: ARCHIVES SOUS SÉQUESTRE

88 EUROPEANA 14-18: UN MÉMORIAL NUMÉRIQUE DE LA GRANDE GUERRE (Meliné PEHLIVANIAN)



# ÉDITORIAL

UNE NOUVELLE REVUE ?



**Jamaâ BAIDA**

DIRECTEUR DES ARCHIVES DU MAROC

## POURQUOI UNE NOUVELLE REVUE DANS LE PAYSAGE ACADÉMIQUE MAROCAIN ?

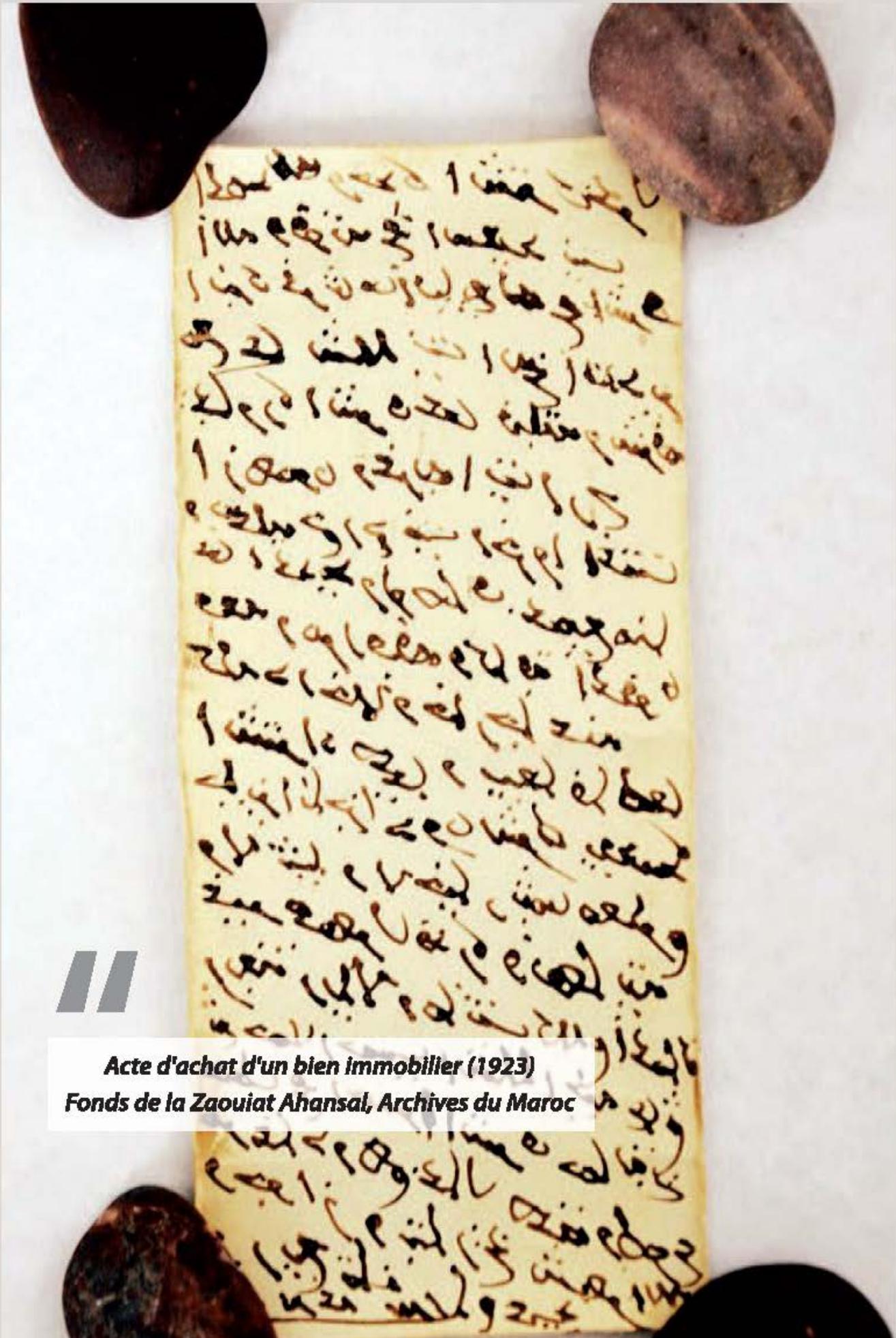
**Q**uestion tout à fait légitime, puisque l'édition d'une revue académique doit normalement répondre à un besoin et s'insérer dans une stratégie éditoriale murement réfléchie.

L'existence d'un besoin n'est même pas à démontrer lorsqu'il s'agit du domaine des archives, de l'archivistique et des archivistes. Le Maroc, il faut bien le reconnaître, a accusé dans ce secteur un retard plus que regrettable. Que le Maroc Indépendant omette de se doter d'une loi relative aux archives jusqu'en 2007 est en soi une aberration ! Le Maroc a recouvré son indépendance en 1956 et a aussitôt entamé la mise en place de lois, d'institutions et d'infrastructures susceptibles de garantir sa souveraineté retrouvée et ouvrir des perspectives de développement. Mais, dans cet élan prometteur, la gestion moderne des archives a brillé par son absence. Il a fallu attendre les recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation en 2005 pour que soit promulguée la loi 69/99 relative aux archives le 30 novembre 2007, suivie, en 2011, de la création de l'établissement **Archives du Maroc**. Depuis lors, malgré une forte carence en culture des archives dans l'environnement censé accompagner ce jeune établissement dans sa mission titanesque, bien des chantiers ont été ouverts et des réalisations accomplies. Dans la foulée, une revue spécialisée s'avère nécessaire pour refléter cet engagement et servir de tribune pour débattre des questions inhérentes à un domaine qui cherche, désormais, à jouer le rôle qui lui revient dans un Maroc moderne, sous les auspices d'un Etat de droit. La nouvelle publication, **Archives du Maroc**, aura pour mission d'accompagner la mise en place d'une gestion rationnelle des archives sur les plans national et régional, mais informera aussi sur les avancées dans ce secteur à l'international. Un Conseil International des Archives existe depuis 1948 et nous avons beaucoup à apprendre de ses enseignements, en toute humilité.

Nous avons délibérément choisi de ne pas fixer des rubriques régulières à cette revue afin de laisser chaque numéro s'adapter à la matière disponible et aux questions qui s'imposent lors de la parution. De même, l'adoption d'une périodicité non contraignante (annuelle dans un premier temps, puis semestrielle) a pour but d'épargner les efforts de la jeune équipe dynamique de l'établissement pour s'investir aussi dans les multiples chantiers qui nous interpellent.

Ce premier numéro d'**Archives du Maroc** comporte, en plus des informations pratiques destinées aux professionnels des archives (la loi marocaine relative aux archives, son décret d'application, la déontologie des archivistes...), un dossier qui intéresse à la fois les archivistes et les usagers des archives, particulièrement les historiens. Il regroupe les actes d'un colloque que l'établissement **Archives du Maroc** a consacré, avec ses partenaires marocains et internationaux, au centenaire de la Guerre 14/18. Le Maroc, qui a perdu des milliers de ses fils dans cette première guerre mondiale, ne devait pas rater ce rendez-vous de la mémoire concrétisé à Rabat par un colloque international (*Sources et archives de la Grande Guerre*) et par une exposition d'archives inédites (*Archives sous séquestre*).

Nous avons évoqué plus haut les nombreux chantiers auxquels s'attèle énergiquement le jeune établissement **Archives du Maroc** ; ce sont autant de défis à relever. Notre souhait est aujourd'hui de leur ajouter un autre défi, celui de créer une revue spécialisée crédible, qui comblera une lacune dans le paysage marocain des publications académiques.



**Acte d'achat d'un bien immobilier (1923)**  
**Fonds de la Zaouiat Ahansal, Archives du Maroc**

Handwritten Arabic text in a cursive script, likely a deed of purchase. The text is written on a yellowed, aged piece of paper. The script is dense and fills most of the page. The document is held in place by four dark, rounded weights at the corners.

# LOI SUR LES ARCHIVES



**LOI N°69-99 RELATIVE AUX ARCHIVES  
(30 NOVEMBRE 2007)**

**//** Vu l'importance de la gestion des archives dans la promotion du processus de la modernisation et de la démocratisation du secteur public, et vu son impact positif sur la transparence et le bon fonctionnement de l'administration, et dans un souci de conserver et de préserver la mémoire nationale et collective, la loi n°69.99 relative aux archives, publiée au Bulletin Officiel le 30 novembre 2007, constitue la pierre angulaire concrétisant la volonté de l'Etat pour réglementer et institutionnaliser le domaine archivistique au Maroc.

Dahir n° 1-07-167 du 19 kaada 1428 (30 novembre 2007)  
portant promulgation de la loi n° 69-99 relative aux  
archives.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et  
en fortifier la teneur !

Que notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel*, à la suite  
du présent dahir, la loi n° 69-99 relative aux archives, telle  
qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des  
conseillers.

Fait à Guelmim, le 19 kaada 1428 (30 novembre 2007).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

ABBAS EL FASSI.

\*

\* \*

Loi n° 69-99 relative aux archives

## TITRE PREMIER

### DE L'ORGANISATION DES ARCHIVES

#### Chapitre premier

##### Dispositions générales

##### Article premier

Les archives sont l'ensemble des documents, quels que  
soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou  
reçus par toute personne physique ou morale et par tout service  
ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité.

La constitution et la conservation de ces documents sont  
organisées dans l'intérêt public tant pour les besoins de la  
gestion et de la justification des droits des personnes physiques  
ou morales, publiques ou privées que pour la recherche  
scientifique et la sauvegarde du patrimoine national.

Les fonds d'archives constitués par les personnes et les  
organismes visés au présent article doivent être conservés dans le  
respect de leur intégrité et structure interne.

##### Article 2

Tout fonctionnaire ou employé relevant des personnes  
physiques ou morales visées à l'article 3 ci-après est responsable  
des documents produits ou reçus dans l'exercice de sa fonction.

## Chapitre II

### Les archives publiques

#### Article 3

Les archives publiques sont :

- les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des  
collectivités locales, des établissements et des entreprises  
publics, dans l'exercice de leurs activités ;
- les documents qui procèdent de l'activité des organismes  
privés chargés de la gestion d'un service public pour la  
partie de leurs archives découlant de l'exercice de ce  
service public ;
- les minutes et répertoires des notaires et adouls, les  
registres de l'état civil et de l'enregistrement.

Les archives publiques sont imprescriptibles et inaliénables.

Toute personne privée, physique ou morale détentrice  
d'archives publiques à quelque titre que ce soit, est tenue de les  
restituer, pour conservation, à l'organisme qui les a produit ou  
aux « Archives du Maroc » prévu à l'article 26 ci-dessous.

#### Article 4

Lorsqu'il est mis fin à l'exercice d'une administration,  
organisme ou établissement visé à l'article 3 de la présente loi,  
ses archives doivent être versées à « Archives du Maroc » à  
moins que ses attributions n'aient été confiées à un organisme  
successeur.

#### Article 5

Les personnes, organismes et établissements visés à l'article 3  
de la présente loi sont tenus, en collaboration avec « Archives du  
Maroc » et conformément à ses missions, d'élaborer et de mettre en  
application un programme de gestion de leurs archives courantes et  
des archives intermédiaires, visées aux articles 6, 7 et 8 ci-dessous,  
ce programme désigne les structures, les moyens et les procédures  
qui permettent la gestion de ces documents depuis leur création  
jusqu'à leur archivage définitif dans un service d'archives public  
ou leur élimination.

Section première. – De l'organisation des archives publiques

#### Article 6

Les archives publiques sont des archives courantes,  
intermédiaires ou définitives.

#### Article 7

Les archives courantes sont les documents visés à l'article 3  
ci-dessus qui sont couramment utilisés pour une période  
déterminée, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, par les  
personnes, les organismes et les établissements visés audit article 3.

La conservation des archives courantes incombe aux  
organismes qui les ont produits ou reçus.

#### Article 8

Les archives intermédiaires sont les documents qui ont  
cessé d'être considérés comme archives courantes, qui peuvent  
être utilisés occasionnellement par les organismes qui les ont  
constitués alors que leur sort final n'est pas encore fixé.

La conservation et la gestion des archives intermédiaires  
doivent être assurées par les organismes qui les ont constituées  
dans des locaux aménagés à cette fin et qui doivent en assurer la  
protection et les conserver progressivement sous forme d'archive  
électronique.

## Article 9

Les personnes, établissements et organismes visés à l'article 3 de la présente loi sont tenus d'établir et de tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les délais de conservation des archives courantes et intermédiaires et leur sort final.

Les modalités de conservation des archives courantes et intermédiaires ainsi que celles de l'élaboration et de l'approbation du calendrier de conservation de ces dernières sont définies par voie réglementaire.

## Article 10

A l'expiration des délais de conservation prévus par le calendrier visé à l'article 9 ci-dessus, ces archives font l'objet d'un tri pour déterminer les documents destinés à être conservés de manière définitive et ceux dépourvus de tout intérêt scientifique, statistique ou historique destinés à être détruits.

Les documents qui, après tri, sont destinés à la conservation, sont considérés comme des archives définitives. Une liste des documents destinés à l'élimination ainsi que les conditions de leur élimination sont fixées d'un commun accord entre l'organisme qui les a produit ou reçu et « Archives du Maroc ».

Les procédures de tri, d'élimination et de versement des archives à « Archives du Maroc » sont fixées par voie réglementaire.

## Article 11

Les archives définitives doivent être versées à « Archives du Maroc ». Les organismes ayant constitué ces archives doivent en assurer progressivement la conservation sous forme d'archive électronique.

Les cas où « Archives du Maroc » laisse le soin de la conservation des archives définitives produites ou reçues par certaines administrations, organismes ou établissements aux services compétents de ces administrations, organismes ou établissements ainsi que les conditions de coopération entre « Archives du Maroc » et ces administrations, organismes ou établissements sont fixés par voie réglementaire.

## Article 12

Les services d' « Archives du Maroc » et les autres services d'archives publics sont tenus de collecter, d'inventorier, de classer et de mettre à la disposition du public les archives définitives.

Ils sont également, tenus de les conserver et de les préserver.

## Section II. – De la communication des archives publiques

## Article 13

Tout fonctionnaire ou employé chargé de la collecte ou de la conservation d'archives est tenu au secret professionnel en ce qui concerne tout document qui ne peut être légalement mis à la disposition du public.

## Article 14

Nonobstant les dispositions des articles 16 et 17 ci-dessous, les documents versés à « Archives du Maroc » et aux autres services d'archives publics demeurent à la disposition des personnes, administrations, organismes et établissements qui en ont effectué le versement.

## Article 15

Les documents qui, de par leur nature, ont vocation à être communiqués au public ou ceux qu'une loi spéciale rend communicables dans les conditions qu'elle fixe peuvent être consultés, sans délai, par toute personne qui en fait la demande.

## Article 16

Sous réserve des dispositions de l'article 15 ci-dessus, les archives publiques sont librement communicables au public à l'expiration d'un délai de trente ans à compter de la date de leur création, à l'exception des cas prévus à l'article 17 ci-après.

## Article 17

Le délai de trente ans au terme duquel les archives publiques sont librement communicables est porté à :

1 – Cent ans :

a) à compter de la date de naissance de l'intéressé pour les documents comportant des renseignements individuels à caractère médical et pour les dossiers de personnel ;

b) pour les minutes et répertoires des notaires et des adouls, les registres de l'état civil et de l'enregistrement.

2 – Soixante ans :

a) à compter de la date de l'acte pour les documents dont la communication porterait atteinte :

– au secret de la défense nationale ;

– à la continuité de la politique extérieure du Maroc ;

– à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou la sécurité des personnes ;

– aux procédures juridictionnelles et aux opérations préliminaires à de telles procédures ;

– à l'intimité de la vie privée.

b) à compter de la date de recensement ou de l'enquête pour les documents contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé, collectés dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics.

## Article 18

Par dérogation aux dispositions des articles 16 et 17 de la présente loi, « Archives du Maroc » peuvent autoriser, à des fins de recherches scientifiques et après accord de l'administration d'origine, la consultation d'archives publiques sans toutefois porter atteinte au secret de la défense nationale, de sûreté de l'Etat ou de la vie privée.

## Article 19

Sous réserve des textes législatifs et réglementaires régissant la propriété industrielle ou les droits d'auteurs et les droits voisins, toute personne autorisée à consulter les archives publiques peut en faire établir à ses frais des reproductions ou extraits.

## Article 20

Sous réserve des dispositions des articles 16 et 17 de la présente loi, « Archives du Maroc » est habilitée à délivrer des copies et extraits certifiés conformes des documents d'archives qu'il conserve.

Les demandeurs desdits documents doivent prendre à leur charge les frais de ces copies et extraits et de leur certification.

## Article 21

Les modalités de communication des archives publiques aux usagers et de délivrance des copies et extraits certifiés conformes sont fixées par voie réglementaire.

## Article 22

Les dispositions de ce présent chapitre ne s'appliquent pas aux archives publiques relatives à l'histoire militaire qui demeurent régies, quant à leur identification, classement, conservation et communication, par les dispositions du dahir n° 1-99-266 du 28 moharrem 1424 (3 mai 2000) portant création de la commission marocaine d'histoire militaire.

## Chapitre III

*Les archives privées*

## Article 23

Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article premier ci-dessus qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 3 de la présente loi.

## Article 24

Afin de sauvegarder le patrimoine archivistique national, « Archives du Maroc » est habilité à acquérir par voie d'achat et à recevoir à titre de don, de legs, ou de dépôt révocable, des archives privées dont il assure la conservation, le traitement et la communication.

Toute acquisition d'archives privées par voie d'achat, ou leur réception à titre de don, de legs ou de dépôt révocable est effectuée par « Archives du Maroc » au nom et pour le compte de l'Etat.

Les conditions et les modalités d'acquisition et de communication desdites archives sont fixées d'un commun accord entre les parties concernées et « Archives du Maroc ».

## Article 25

Les archives privées présentant pour des raisons historiques un intérêt public peuvent être classées comme archives historiques par « Archives du Maroc » dans les conditions et formes prévues par la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions des objets d'art et d'antiquité telle que modifiée et complétée par la loi n° 19-05 notamment les dispositions relatives aux effets du classement à la cession des archives classées, au droit de préemption et à l'exportation illégale ainsi que les sanctions applicables aux infractions auxdites dispositions.

## TITRE II

## « ARCHIVES DU MAROC »

## Chapitre premier

*Définition et missions*

## Article 26

Il est créé un établissement public dénommé : « Archives du Maroc », doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'établissement est soumis à la tutelle de l'Etat, laquelle a pour objet d'assurer le respect par les organes compétents de l'établissement des dispositions de la présente loi, en particulier celles relatives aux missions qui lui sont imparties et de veiller, en ce qui le concerne, à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux établissements publics.

L'établissement est également soumis au contrôle financier de l'Etat applicable aux entreprises publiques et autres organismes conformément à la législation en vigueur.

Son siège est fixé à Rabat.

## Article 27

« Archives du Maroc » est chargé principalement de sauvegarder le patrimoine archivistique national, d'assurer la constitution, la conservation, l'organisation et la communication des archives publiques à des fins administratives, scientifiques, sociales ou culturelles.

A cet effet, « Archives du Maroc » exerce les missions suivantes :

1 – Promouvoir et coordonner le programme de gestion des archives courantes et intermédiaires des personnes physiques et morales visées à l'article 3 de la présente loi et donner des directives en la matière.

A ce titre, « Archives du Maroc » est chargé de :

- fournir auxdites personnes physiques et morales l'assistance technique nécessaire en matière d'archives ;
- assister ces personnes physiques et morales en matière d'élaboration des calendriers de conservation et assurer leur approbation ;
- contrôler les conditions de conservation des archives courantes et intermédiaires desdites personnes physiques et morales.

2 – Sauvegarder et promouvoir la mise en valeur du patrimoine archivistique national.

A ce titre, « Archives du Maroc » est chargé :

- d'assurer la collecte, la conservation et le traitement des archives définitives des personnes physiques et morales visées à l'article 3 de la présente loi dans les services d'archives publics gérés par lui ou placés sous son contrôle ;
- de veiller à la sauvegarde des archives privées d'intérêt public ;
- d'établir et publier les instruments de recherche en vue de faciliter l'accès aux archives ;
- d'assurer par les moyens appropriés la communication des archives et promouvoir leurs valeurs scientifique, culturelle et éducative conformément aux dispositions de la section II du chapitre premier du titre premier de la présente loi ;
- d'assurer la préservation et la restauration des fonds d'archives qu'il conserve ;

3 – établir la normalisation des pratiques de collecte, de tri, d'élimination, de classement, de description, de conservation préventive, de restauration et de substitution des supports d'archives ;

4. promouvoir le domaine des archives par la recherche scientifique, la formation professionnelle et la coopération internationale.

« Archives du Maroc » est chargé de collecter, traiter, conserver et communiquer les sources archivistiques se rapportant au Maroc et qui se trouvent à l'étranger.

## Chapitre II

### *Des organes d'administration et de gestion*

#### Article 28

« Archives du Maroc » est administré par un conseil d'administration et géré par un directeur.

Le conseil d'administration de l'établissement se compose outre son président, des représentants de l'Etat et de personnalités nommées par le Premier ministre, choisies dans le secteur public ou privé pour leur compétence, en matière de conservation des archives pour une période de cinq ans renouvelable une seule fois.

#### Article 29

Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'établissement. A cet effet, il règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'établissement et notamment :

- arrête le programme des opérations techniques et financières de l'établissement ;
- arrête le budget ainsi que les modalités de financement des programmes d'activité de l'établissement et le régime des amortissements ;
- arrête les comptes et décide de l'affectation des résultats s'il y a lieu ;
- fixe le statut du personnel de l'établissement ;
- élabore l'organigramme de l'établissement fixant les structures organisationnelles et leurs attributions ;
- élabore le règlement fixant les règles et modes de passation des marchés ;
- arrête les conditions d'émission des emprunts et de recours aux autres formes de crédits bancaires, telles qu'avances ou découverts ;
- fixe les prix des services rendus aux tiers.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux au directeur de l'établissement pour le règlement d'affaires déterminées.

#### Article 30

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins deux fois par an :

- avant le 30 juin pour arrêter les états de synthèses de l'exercice clos ;
- avant le 15 octobre pour examiner et arrêter le budget et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Le conseil d'administration délibère valablement lorsque les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

#### Article 31

Le conseil d'administration peut décider la création en son sein de tout comité ou commission, dont il fixe la composition et les modalités de fonctionnement et auxquels il peut déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions, notamment une commission consultative qui donne son avis sur toutes les questions qui sont dévolues à l'établissement par la présente loi ainsi que sur les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux archives.

Le commission consultative donne également son avis sur toute question soumise à son examen par « archives du Maroc ».

#### Article 32

« Archives du Maroc » est géré par un directeur nommé conformément à l'article 30 de la constitution. Il détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'établissement. A cet effet :

- il exécute les décisions du conseil d'administration ;
- il gère l'établissement et agit en son nom, assure la gestion de l'ensemble des services et coordonne leurs activités, nomme aux emplois de l'établissement conformément au statut de son personnel ;
- il accomplit ou autorise tous actes ou opérations relatifs à l'objet de l'établissement. Il le représente vis-à-vis de l'Etat, de toute administration publique ou privée et de tous tiers, fait tous actes conservatoires ;
- il représente l'établissement en justice et peut intenter toute action judiciaire ayant pour objet la défense de ses intérêts mais doit, toutefois, en aviser immédiatement le président du conseil d'administration ;
- il assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration, en prépare les travaux et établit le procès-verbal des questions qui y sont examinées ;
- il peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs et attributions au personnel placé sous son autorité ;
- il prépare à la fin de chaque exercice un rapport sur les activités de l'établissement. Ce rapport est adressé au Premier ministre.

## Chapitre III

### *Organisation financière et administrative*

#### Article 33

Le budget d'« Archives du Maroc » comprend :

##### *En recettes :*

- les produits et les revenus provenant de ses biens mobiliers ou immobiliers ;
- le produit des rémunérations pour services rendus ;
- le produit des taxes parafiscales instituées à son profit ;
- les emprunts autorisés conformément à la réglementation en vigueur ;
- les subventions de l'Etat ou d'autres personnes morales de droit public ou privé ainsi que les dons et legs et les produits divers ;
- toutes autres recettes en rapport avec son activité.

*En dépenses :*

- les charges d'exploitation et d'investissement ;
- le remboursement des avances et prêts ;
- toute autre dépense en rapport avec son activité.

## Article 34

Le personnel d'« Archives du Maroc » est constitué :

- des agents recrutés conformément à son statut particulier du personnel ;
- des fonctionnaires détachés des administrations publiques conformément à la législation en vigueur.

## TITRE III

## DISPOSITIONS PENALES

## Chapitre premier

*Constatation des infractions et sanctions*

## Article 35

Toute personne qui, aura même sans intention frauduleuse, détruit, détourné ou soustrait des archives publiques dont elle est détentrice à raison de ses fonctions, sera punie d'un emprisonnement de trois à six ans.

## Article 36

Toute infraction aux dispositions de l'article 13 ci-dessus est passible de la peine prévue à l'article 446 du code pénal.

## Article 37

Le vol, la destruction ou la dégradation d'un document d'archives publiques ou d'un document d'archives privées conservé par un service public d'archives est puni d'un emprisonnement de deux à dix ans.

## Article 38

Sont habilités à constater les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, outre les officiers de la police judiciaire, les agents assermentés dûment habilités à cet effet par l'« Archives du Maroc ».

## Chapitre II

*Conclusion des transactions*

## Article 39

« Archives du Maroc » a le droit de transiger en matière d'infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, soit avant ou après le jugement, s'il est avéré que cela constituait un intérêt pour la sauvegarde d'une archive publique ou que celle-ci représentait un intérêt historique, scientifique ou civilisationnel.

La transaction passée par écrit, sans réserve, éteint l'action du ministère public aussi bien que celle de l'administration.

## Chapitre III

*Dispositions diverses*

## Article 40

Les fonds d'archives conservés à la bibliothèque nationale du Royaume du Maroc sont transférés, après inventaire, aux archives du Maroc, conformément aux conditions et formes fixées par voie réglementaire.

## Article 41

« Archives du Maroc » est subrogé dans les droits et obligations de la bibliothèque nationale du Royaume pour tous les marchés d'étude, de travaux, de fournitures et de transport ainsi que tous autres contrats et conventions notamment financiers conclus avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi et relatifs aux activités de la bibliothèque nationale du Royaume dans le secteur des archives.



## ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS

**JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES (9 JUIN 2013) :**  
**TABLE RONDE: "LA DECLARATION UNIVERSELLE SUR LES ARCHIVES"**  
**EXPOSITION: "RABAT, CAPITALE DU MAROC/ RABAT, PATRIMOINE MONDIAL"**



À l'occasion de la Journée Internationale des Archives, Archives du Maroc a organisé le 10 Juin 2013, en partenariat avec la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat Agdal et en association avec la SNRT et le Centre Cinématographique Marocain, une table ronde sur le thème: « La Déclaration Universelle des Archives ». Par la suite, tous les participants et les invités ont été invités au vernissage de l'exposition «Rabat, Capitale du Maroc/ Rabat, Patrimoine Mondial» à la Galerie des Archives du Maroc.

Des professionnels et des experts en archivistique, marocains et étrangers, ont apporté leurs contributions à cette rencontre qui constitue le premier cadre d'échanges publics sur les modalités de ladite déclaration dans le contexte marocain. Une rencontre qui a permis de poser les jalons d'une réflexion de fond sur la situation des archives au Maroc, des questions soulevées par le projet de décret d'application de la loi 69-99 relative aux archives et sur la gestion des archives dans les administrations publiques.

## 1ÈRE JOURNÉE NATIONALE DES ARCHIVES (30 NOVEMBRE 2013) : COLLOQUE INTERNATIONAL: "ARCHIVES: PATRIMOINE, MODERNITÉ ET DÉMOCRATIE"



À l'occasion de cette première Journée Nationale, "Archives du Maroc" a organisé un colloque international sous le thème: "Archives: Patrimoine, Modernité et Démocratie", le 30 novembre 2013 en présence du Chef du gouvernement (M. Abdelilah Benkirane), du Conseiller du Souverain (M. André Azoulay), du Ministre de la Culture (M. Mohamed Amine Sbihi), du Directeur des Archives de France (M. Hervé Lemoine), du Directeur des Archives Diplomatiques de France (M. Richard Boidin), ainsi que d'experts dans le domaine des archives .

Considérée comme une opportunité pour un échange fructueux entre professionnels et usagers des archives, du Maroc et d'ailleurs, cette journée a été l'occasion d'examiner plusieurs thématiques telles que: "Les archives relatives au Maroc au centre des archives diplomatiques de Nantes", "Conservation et transmission de la mémoire à l'heure numérique", "La fondation des archives nationales de France et la naissance de l'histoire contemporaine", etc.

## PARTENARIAT MAROCO-MONÉGASQUE (5 MARS 2014) :

**EXPOSITION: "LE PRINCE ALBERT 1<sup>ER</sup> DE MONACO À LA DÉCOUVERTE DU MAROC (FIN XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE)"**

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, Archives du Maroc a organisé à Rabat, du 5 mars au 31 juillet 2014, une grande exposition sur le thème: " Le Prince Albert 1er de Monaco à la découverte du Maroc (la fin du XIXe siècle)".

Cette exposition présente au public, pour la première fois, un fonds inédit d'archives photographiques que conserve le Musée océanographique de Monaco.

Ce fonds met en lumière le regard porté par le Prince monégasque sur le Maroc au cours de ses pérégrinations scientifiques en 1894 et en 1897.



## JOURNÉE NATIONALE DES ARCHIVES (30 NOVEMBRE 2014) ET CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE (1914-2014):



**COLLOQUE INTERNATIONAL: "LA GRANDE GUERRE (1914-1918): SOURCES ET ARCHIVES"**  
**EXPOSITION: "LA GRANDE GUERRE (1914-1918): ARCHIVES SOUS SÉQUESTRE"**  
**TABLE RONDE: "LES ARCHIVISTES: QUELS RÔLES ? QUEL STATUT ?"**

Les sources qui se rapportent à la Grande Guerre sont riches et variées. Dans ce cadre, le colloque qui a eu lieu les 28 et 29 novembre 2014 sous le thème « La Grande Guerre : Sources et archives », a constitué une excellente entrée en matière afin d'explorer et de faire connaître de nouvelles sources archivistiques de la Grande Guerre.

En parallèle, une exposition intitulée « La Grande Guerre: Archives sous séquestre » a

été inaugurée, représentant ainsi un fonds inédit datant de plus d'un siècle et relatif à des nouvelles données historiques sur la présence allemande et austro-hongroise au Maroc.

En outre, comme les archives sont étroitement liées au métier de l'archiviste et son rôle dans la conservation de la mémoire collective, une table ronde a été organisée autour du thème «Archivistes: Quels rôles ? Quel statut ? ».

## RÉINVENTER TOUMLILINE (9 OCTOBRE 2015)

**EXPOSITION: "TOUMLILINE 56/57 "**

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Archives du Maroc et la Fondation Mémoires pour l'Avenir ont organisé une exposition sous le thème "Toumliline 56/57" dont l'inauguration a eu lieu le 9 octobre 2015.

Il s'agit d'une exposition qui évoque l'esprit des

"Rencontres de Toumliline" pendant les années 50; une époque remarquable dans l'histoire du Maroc souvent méconnue. L'exposition a été rehaussée, également, par la projection d'un documentaire retraçant l'histoire de ces rencontres et mettant en évidence quelques témoignages sur cette époque caractérisée par le dialogue, la diversité et la tolérance.



## HOMMAGE AU GRAND DRAMATURGE ABDESSAMAD KENFAOUI (31 MARS 2016)

### EXPOSITION "LE DRAMATURGE ABDESSAMAD KENFAOUI (1928-1976): ART ET ENGAGEMENT "



À l'occasion du 40ème anniversaire du décès d'Abdessamad KENFAOUI et dans le cadre de la valorisation de ses archives privées, Archives du Maroc a organisé une exposition sous le thème « Le dramaturge Abdessamad KENFAOUI (1928-1976): Art et Engagement ». Le vernissage a eu lieu le 31 mars 2016 à la Galerie des Archives du Maroc.

Cette exposition est dédiée à la mémoire d'Abdessamad KENFAOUI, une icône du théâtre marocain, mais également et surtout un homme aux multiples facettes: un grand intellectuel, un haut fonctionnaire, un syndicaliste et un militant en faveur des classes populaires.

L'exposition retrace, ainsi, le grand parcours d'Abdessamad KENFAOUI à travers ses photos,

ses œuvres, ses notes et ses objets personnels... Tout un héritage précieux désormais légué à la postérité grâce à la générosité de Mme Danièle KENFAOUI.

En parallèle, il y a eu également une pièce théâtrale « KENFAOUI... forever ! » présentée par les étudiants de la 3ème année de l'ISADAC, sous la direction de l'artiste Latefa AHRRE, avec une musique de luth interprétée par l'artiste Nasser HOUARI. Cette présentation artistique a été suivie de témoignages à propos de Feu Abdessamad KENFAOUI, recueillis auprès des personnes qui l'on côtoyé de près, notamment son épouse Mme Danièle KENFAOUI.

# CONVENTIONS DE PARTENARIAT

**D**ans le cadre de partenariats, Archives du Maroc a signé plusieurs conventions et accords, en vue de dynamiser le domaine des archives nationales.

Parmis ces conventions :

1. Une convention avec la Fondation OCP portant sur l'aménagement technique et sur l'équipement en technologies permettant la conservation, la sécurisation et la communication des archives.
2. Deux conventions de coopération avec les Archives de France et les Archives Diplomatiques de France.
3. Une convention avec des institutions monégasques:
  - Les Archives du Palais Princier ;
  - Le Musée Océanographique de Monaco ;
  - Et les Archives Audiovisuelles de la principauté de Monaco.
4. Des accords de coopération avec :
  - L'École des Sciences de l'Information.
  - L'Université Mohammed V -Agdal - Rabat
  - L'Institut des Etudes Africaines.



- Les Archives Nationales de Tunisie.
- 5. Une convention de partenariat avec La Bibliothèque Nationale de Pologne.
- 6. Des conventions signées, dans le cadre de la valorisation des archives privées, avec :
  - L'église évangélique au Maroc
  - La famille GUESSOUS
  - La famille MESSARI
  - L'épouse de Feu Abdessamad KENFAOUI.
  - Le journaliste-photographe Richard ZEBoulON.

# VISITES GUIDÉES ET FORMATION CONTINUE

## VISITES GUIDÉES, EXPLORATION DU TERRAIN

### VISITES AU PROFIT DES ÉTUDIANTS, CHERCHEURS, CADRES...

**E**n vue de sensibiliser les nouvelles générations sur l'importance des archives, Archives du Maroc organise des visites guidées au profit des organismes publics et privés, en l'occurrence :

- L'Ecole des Sciences de l'Information.
  - L'Université Internationale de Rabat
  - Le centre linguistique "Qalam wa Lawh"
  - L'Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle
  - Forum International des Universités Publiques de Montréal
  - Université Hassan II de Casablanca (Aïn Chock)
- The Institute for the International Education of Students (IES Abroad)
  - Faculté des lettres et des Sciences Sociales, de Mohammedia et de Fes-Saïs.
  - En parallèle, des visites officielles sont organisées au sein de l'établissement, dans le cadre des rencontres et d'échange d'expériences, notamment avec :
  - Des ambassades ;
  - Des institutions nationales et étrangères oeuvrant dans le domaine de la protection du patrimoine ;
  - Des ONG ;
  - Des centres de recherche.





## FORMATION CONTINUE

Consciente de l'importance de la formation continue pour le développement du savoir-faire de ses employés, Archives du Maroc accroît ses efforts chaque année afin d'accorder plus d'opportunités de formation pour son personnel.

Stage technique international d'archives

Le Stage Technique International d'Archives (STIA) à Paris, est organisé chaque année par les Archives de France.

Les sessions de formation se déroulent en cinq semaines au cours desquelles plusieurs activités ont lieu, des conférences, des ateliers pratiques, des débats d'échange d'expériences, des visites et des voyages d'études.

Cinq modules sont programmés et chacun traite d'un aspect de la pratique archivistique professionnelle. Ils s'articulent autour des modules dont les intitulés respectifs sont :

- Présentation du Portail International Archivistique Francophone (PIAF) et de son espace collaboratif E-pro ;
- Collecte, gestion de l'archivage ;
- Traitement des archives ;
- Communication et valorisation des archives;
- Restauration et conservation des archives.

### L'Institut National du Patrimoine à Paris

Il s'agit d'une formation en alternance alliant une formation académique présentielle de deux mois. Le déroulement de la formation de courte durée est de 3 mois en spécialité archives, effectuée à l'Institut National du Patrimoine de Paris et complétée par :

est de 3 mois en spécialité archives, effectuée à l'Institut National du Patrimoine de Paris et complétée par :

- Un stage d'observation de deux semaines au Service Interministériel des Archives de

France (SIAF) ;

- Et un stage pratique de deux semaines dans la mission archives auprès des ministères sociaux (ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, ministère de la santé et des sports, ministère de la jeunesse et des solidarités actives).

### **Session de formation sur l'archivage électronique au Sultanat d'Oman**

Stage organisé du 13 au 17 octobre 2014 à Mascate, par la Commission Omanaise de l'Education, la Culture et les Sciences (ALECSO).

Cette Session de formation sur l'archivage électronique vise la mise en place d'un système moderne de gestion des archives qui prend en charge le document depuis sa création jusqu'à son élimination ou sa conservation permanente.

Les thèmes abordés sont :

- La politique nationale des archives avec toutes ses composantes, à savoir, la réglementation en matière des archives, les Archives Nationales et la formation des professionnels ;
- L'élaboration des outils archivistiques, entre autres, la nomenclature, le plan de classement et le calendrier de conservation ;
- La gestion électronique des documents ;
- La mise en place d'un système d'archivage électronique.

### **Stage à Bordeaux dans le domaine de la numérisation**

Stage aux Archives départementales de la Gironde à Bordeaux en matière de numérisation,

durant lequel plusieurs questions sont débattues avec les responsables des services concernés, se rapportant aux points suivants :

- Outils de manipulation iconographique;
- La numérisation des microfilms et les softwares et hardwares;
- La différence entre la numérisation par scanner et celle via un appareil photo;
- Le déroulement des opérations de numérisation en interne et en externe ainsi que les services y participant;
- Outils de création et de publication des instruments de recherche.

### **Sessions de formation internes assurées par des experts nationaux et étrangers**

Ces séances de formation visent à développer et à renforcer les aptitudes méthodologiques des employés des Archives du Maroc, afin de leur permettre d'acquérir la pédagogie de gestion et d'initiation à l'esprit de l'institution. Les sujets débattus peuvent être comme suit:

- Notions juridiques et archivistiques de base
- Avant l'entrée aux archives: production et collecte des documents ;
- Après l'entrée aux archives: traitement, communication et valorisation des archives;
- Le traitement des archives définitives: principes et méthodologie ;
- Le traitement des archives définitives: les instruments de recherche et la description au niveau du fonds ;
- Le traitement des archives définitives: la description au niveau du dossier et de la pièce.



**ARTCHIVISTIQUE**

# **SCIENCE ET MÉTIER**

---



**CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHIVISTES**

# CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHIVISTES

Adopté par l'Assemblée générale du Conseil international des archives en sa 13ème session tenue à Beijing (Chine) le 6 Septembre 1996.

## PRÉAMBULE

- Un code de déontologie des archivistes a pour ambition de fournir à la profession archivistique des règles de conduite de haut niveau.  
Il devrait sensibiliser les nouveaux membres de la profession à ces règles, rappeler aux archivistes expérimentés leurs responsabilités professionnelles et inspirer au public confiance dans la profession.
- Le terme "archiviste", tel qu'il est utilisé dans ce texte, s'applique à tous ceux dont la responsabilité est de contrôler, prendre en charge, traiter, garder, conserver et gérer les archives.
- Les organismes employeurs et les services d'archives sont encouragés à adopter des politiques et des pratiques permettant l'application de ce code.
- Ce code est destiné à fournir un cadre éthique de conduite aux membres de la profession et nullement à offrir des solutions spécifiques à des problèmes particuliers.
- Tous les articles sont accompagnés de commentaires développant et illustrant le principe énoncé ; articles et commentaires forment un tout et constituent ainsi le texte complet du code.
- La mise en œuvre du code dépend de la bonne volonté des institutions d'archives et des associations professionnelles. Elle peut se faire par le biais de la formation et de la mise en place de procédures pour suggérer des orientations dans les cas de doute, examiner les conduites contraires à l'éthique, et, si besoin est, d'appliquer des sanctions.

## CODE

**1) Les archivistes maintiennent l'intégrité des archives et garantissent ainsi qu'elles constituent un témoignage du passé durable et digne de foi.**

Le devoir premier des archivistes est de maintenir l'intégrité des documents qui relèvent de leurs soins et de leur surveillance. Dans l'accomplissement de ce devoir, ils considèrent les droits, parfois discordants, et les intérêts de leurs employeurs, des propriétaires, des personnes citées dans les documents et des usagers, passés, présents et futurs. L'objectivité et l'impartialité des archivistes permettent de mesurer leur degré de professionnalisme. Les archivistes résistent

à toute pression, d'où qu'elle vienne, visant à manipuler les témoignages comme à dissimuler ou déformer les faits.

**2) Les archivistes traitent, sélectionnent et maintiennent les archives dans leur contexte historique, juridique et administratif, en respectant donc leur provenance, préservant et rendant ainsi manifestes leurs interrelations originelles.**

Les archivistes agissent en conformité avec les principes et les pratiques généralement reconnus. Dans l'accomplissement de leur mission et dans leurs fonctions, les archivistes se conforment aux principes archivistiques régissant la création, la gestion et le choix de la destination des archives courantes et

intermédiaires, la sélection et l'acquisition de documents en vue de leur archivage définitif, la sauvegarde, la préservation et la conservation des archives dont ils ont la charge, et le classement, l'analyse, la publication et les moyens de rendre les documents accessibles. Les archivistes trient les documents avec impartialité, en fondant leur jugement sur une profonde connaissance des exigences administratives et des politiques d'acquisition de leurs institutions. Ils classent et analysent les documents choisis pour être retenus en accord avec les principes archivistiques (en particulier le principe de provenance et le principe du classement d'origine) et les normes universellement reconnues, et ce aussi rapidement que possible. Les archivistes ont une politique d'acquisition de documents conforme aux objectifs et aux ressources de leurs institutions. Ils ne recherchent pas ou n'acceptent pas des acquisitions, lorsque celles-ci constituent un danger pour l'intégrité ou la sécurité des documents ; ils veillent à coopérer pour que les documents soient conservés dans les services les plus appropriés. Les archivistes favorisent le rapatriement des archives déplacées.

### **3) Les archivistes préservent l'authenticité des documents lors des opérations de traitement, de conservation et d'exploitation.**

Les archivistes font en sorte que la valeur archivistique des documents, y compris les documents électroniques ou informatiques, ne soit pas diminuée par les travaux archivistiques de tri, de classement et d'inventaire, de conservation et d'exploitation. S'ils doivent procéder à des échantillonnages, ils fondent leur décision sur des méthodes et des critères sérieusement établis. Le remplacement des originaux par d'autres supports est décidé en considérant leurs valeurs légales, intrinsèques et d'information. Lorsque des documents exclus de la consultation ont été retirés momentanément du dossier, ils le font savoir à l'utilisateur.

### **4) Les archivistes assurent en permanence la communicabilité et la compréhension des documents.**

Les archivistes conduisent leur réflexion sur le tri des documents à conserver ou à éliminer,

prioritairement en fonction de la nécessité de sauvegarder la mémoire de l'activité de la personne ou de l'institution qui les a produits ou accumulés, mais également en fonction des intérêts évolutifs de la recherche historique. Les archivistes sont conscients que l'acquisition de documents d'origine douteuse, même de grand intérêt, est de nature à encourager un commerce illégal. Ils apportent leur concours à leurs collègues et aux services compétents pour l'identification et la poursuite des personnes suspectées de vols de documents d'archives.

### **5) Les archivistes répondent du traitement des documents et en justifient les modalités.**

Les archivistes ne se préoccupent pas seulement de la collecte des documents existants, mais aussi coopèrent avec les gestionnaires de documents de façon à ce que, dans les systèmes d'information et d'archivage électronique, soient prises en compte dès l'origine les procédures destinées à la sauvegarde des documents de valeur permanente. Les archivistes, quand ils négocient avec des services versants ou des propriétaires de documents, fondent leur décision, le cas échéant, sur tous les éléments suivants: autorisations de versement, de donation ou de vente ; arrangements financiers ; plans de traitement ; droits de reproduction et conditions de communicabilité. Ils gardent une trace écrite des entrées de documents, de leur conservation et traitement.

### **6) Les archivistes facilitent l'accès aux archives du plus grand nombre possible d'utilisateurs et offrent leurs services avec impartialité à tous les usagers.**

Les archivistes produisent les instruments de recherche généraux et spécifiques adaptés aux exigences, et ce pour la totalité des fonds dont ils ont la garde. Ils fournissent en toutes circonstances des conseils avec impartialité, et utilisent les ressources disponibles pour fournir une série de prestations équilibrées. Les archivistes répondent avec courtoisie, et avec le souci d'aider, à toutes les recherches raisonnables portant sur les documents dont ils assurent la conservation, et encouragent leur usage par le plus grand nombre dans les limites posées par la politique des institutions dont ils dépendent, la nécessité de préserver

les documents, le respect de la législation, de la réglementation, des droits des individus et des accords avec les donateurs. Ils motivent les restrictions aux éventuels demandeurs, et les appliquent avec équité. Les archivistes découragent les limitations d'accès et d'utilisation des documents quand elles sont déraisonnables, mais peuvent accepter voire suggérer des restrictions clairement définies et d'une durée limitée quand elles sont la condition d'une acquisition. Ils observent fidèlement et appliquent avec impartialité tous les accords passés au moment d'une acquisition, mais, dans l'intérêt de la libéralisation de l'accès aux documents, ils peuvent renégocier les clauses quand les circonstances changent.

**7) Les archivistes visent à trouver le juste équilibre, dans le cadre de la législation en vigueur, entre le droit au savoir et le respect de la vie privée.**

Les archivistes veillent à ce que la vie des personnes morales et des individus, ainsi que la sécurité nationale soient protégées sans qu'il soit besoin de détruire des informations, surtout dans le cas des archives informatiques où l'effacement des données et la réinscription sont pratique courante. Les archivistes veillent au respect de la vie privée des personnes qui sont à l'origine ou qui sont le sujet des documents, surtout pour celles qui n'ont pas été consultées pour l'usage ou le sort des documents.

**8) Les archivistes servent les intérêts de tous et évitent de tirer injustement de leur position des avantages pour eux-mêmes ou pour quiconque.**

Les archivistes s'abstiennent de toute activité préjudiciable à leur intégrité professionnelle, à leur objectivité et à leur impartialité. Les archivistes ne tirent de leurs activités aucun avantage personnel, financier ou de quelque autre ordre qui pourrait être au détriment des institutions, des usagers et de leurs collègues. Les archivistes ne collectionnent pas de documents originaux ni ne participent à un commerce de documents pour leur compte. Ils évitent les activités qui pourraient créer dans l'esprit du public l'impression d'un conflit d'intérêt. Les archivistes peuvent exploiter les fonds d'archives de leur institution à des fins

de recherches et de publications personnelles, pourvu qu'un tel travail soit mené selon les mêmes règles que celles imposées aux autres usagers. Ils ne révèlent ni n'utilisent les informations qu'ils ont pu obtenir par leur travail dans les fonds d'archives dont l'accès est limité. Ils ne permettent pas que leurs recherches personnelles ou leurs publications interfèrent avec les missions professionnelles ou administratives pour lesquelles ils sont employés. En ce qui concerne l'exploitation de leurs fonds d'archives, les archivistes n'utilisent pas leur connaissance des découvertes faites par un chercheur, et qu'il n'aurait pas encore publiées, sans l'avertir au préalable de leur intention d'en tirer parti. Les archivistes peuvent critiquer et commenter les travaux proches de leurs domaines de recherches, y compris les travaux inspirés des fonds dont ils ont la garde. Les archivistes ne permettent à personne d'extérieur à leur profession de s'immiscer dans leurs pratiques et obligations.

**9) Les archivistes cherchent à atteindre le meilleur niveau professionnel en renouvelant systématiquement et continuellement leurs connaissances archivistiques et en partageant les résultats de leurs recherches et de leur expérience.**

Les archivistes s'efforcent de développer leur savoir professionnel et leurs connaissances techniques, de contribuer aux progrès de l'archivistique, et de veiller à ce que les personnes qu'il leur appartient de former et d'encadrer exercent leurs tâches avec compétence.

**10) Les archivistes travaillent en collaboration avec leurs collègues et les membres des professions voisines afin d'assurer universellement la conservation et l'exploitation du patrimoine documentaire.**

Les archivistes cherchent à stimuler la collaboration et à éviter les conflits avec leurs collègues, en résolvant les difficultés par l'encouragement à respecter les normes archivistiques et l'éthique professionnelle. Les archivistes coopèrent avec les représentants des professions parallèles dans un esprit de respect et de compréhension mutuelle.

# **LA GRANDE GUERRE**

## **1914-1918**

### **SOURCES ET ARCHIVES**

---



**//** En dépit de l'importance et de la richesse des archives relatives à la Grande Guerre en Europe et aux Etats-Unis, celles-ci ne trouvent pas le même engouement auprès des chercheurs maghrébins et subsahariens. Nous ne pouvons donc qu'insister sur l'extrême utilité de consacrer un intérêt accru aux sources et archives de la Grande-Guerre ; c'est le premier pas méthodologique pour entamer une recherche scientifique digne de ce nom.

Nous ne nous limitons pas ici aux significations classiques et limitées du mot « archives », car les sources qui se rapportent à la Grande Guerre sont riches et variées ; elles intègrent nombre de dimensions qui peuvent éclairer à bien des égards des aspects de ce conflit. Il faudrait donc s'intéresser, en plus des archives classiques, aux sources souvent délaissées par les chercheurs comme les fetwas, la photographie, le film, la presse, les stèles commémoratives, etc.

# JEAN-PIERRE BAT

Archiviste paléographe (École nationale des chartes), agrégé et docteur en histoire (Université Paris-I), chercheur affilié au CNRS (Institut des mondes africains) détaché en qualité de chargé d'études aux Archives nationales.

## L'historiographie de la Grande Guerre à l'épreuve des sources.

### Nouvelles approches... De l'histoire-bataille à l'histoire des sociétés en situation coloniale

**L**ongtemps l'historiographie de la Première Guerre mondiale a été dominée par le poids de la mémoire des « Tabors » et des « Sénégalais » qu'il convenait de réhabiliter. Véritable combat social et politique en colonie comme en post-colonie, cette question passait avant tout par la reconnaissance du « prix du sang », c'est-à-dire par la mise à égalité entre le sacrifice humain des troupes coloniales et des troupes métropolitaines. Dans une perspective de véritable don / contre-don, s'ensuivait l'idée qu'une certaine égalité de droits pouvait légitimement être la conséquence attendue de cet effort colonial dans la Première Guerre mondiale. Cependant, au lendemain de la victoire de 1918, les récits qui décrivent la contribution de l'Armée d'Afrique aux combats s'inscrivent dans une logique de geste militaire, où le souffle épique l'emporte sur la réalité – encore faut-il bien reconnaître que ces écrits sont avant tout l'œuvre des officiers européens et pieds-noirs de cette Armée d'Afrique, à l'image d'Alphonse Juin<sup>1</sup>. Dans ce registre, les soldats maghrébins restent massivement anonymes. Cette contribution si mal payée des « indigènes » à la défense de la « Mère patrie » a laissé, dans les colonies d'Afrique,

1 Voir la communication de Guillaume Denglos: «Alphonse Juin, un lieutenant chez les Tirailleurs marocains durant la Grande Guerre. Éloge du loyalisme indigène et construction du mythe lyautéen: aux sources de la renommée des combattants marocains en France ».

un véritable goût de « victoire mutilée » que cachent mal ces écrits épiques.

Les quelques focales qui ont été faites sur des figures de colonisés en situation de guerre restent dominées par une histoire des élites: Blaise Diagne et la mobilisation en AOF en 1918, ou Khaled el Hassani el Hachemi, dit l'émir Khaled, et la question identitaire algérienne<sup>2</sup>. Cependant, cette dialectique historique se concentrait sur le rapport politique de ces élites au régime colonial, et à la construction d'un sentiment politique ou national après 1918. Cette histoire manquée de la réforme coloniale aboutit à l'échec du projet Blum-Violette sous le Front populaire, qui sonne le glas de la voie réformatrice de l'empire colonial. En passant par un contre-champ historiographique, c'est-à-dire en renversant le champ de bataille pour retourner vers l'arrière et vers la question de la mobilisation coloniale sous toutes ses formes, il est possible de (re)découvrir la contribution coloniale... Il convient pour cela d'admettre en préambule que l'empire colonial de la République constitue un arrière pas comme les autres. Quelques institutions spécifiques au monde colonial ont laissé des traces archivistiques qui permettent d'aborder le sujet.

Pour comprendre cette nouvelle approche historiographique francophone, il convient de revenir sur les quatre principaux facteurs qui ont permis l'émergence de cette nouvelle histoire. Le premier facteur, préalable à tous les autres, est la prise en compte et la reconnaissance mémorielle et matérielle du prix du sang des troupes coloniales par la République française<sup>3</sup>. Le second facteur est l'évolution de l'historiographie académique

2 Koulakssis, Ahmed, et Meynier, Gilbert, L'émir Khaled. Premier Za'im ? Identité algérienne et colonialisme français, Paris, L'Harmattan, 1987.

3 Le poids de la Seconde Guerre mondiale est à intégrer dans cette explication, comme en témoigne la réaction du président Jacques Chirac à la sortie du film Indigènes.

sous la pression du sujet d'agrégation de 2012-2014 qui porte en histoire contemporaine sur les sociétés coloniales à l'âge des empires (c. 1850-c. 1950) et a permis d'effectuer une synthèse unique sur le sujet par un prisme d'histoire sociale. Le troisième facteur est la découverte « d'une autre regard », c'est-à-dire de sources inattendues, qui invitent à voir le monde colonial non plus en position de marge mais au cœur des archives des États coloniaux (qu'ils soient des Républiques ou des monarchies). Le quatrième facteur, inspiré des évolutions induites par les trois précédents, est l'établissement d'un nouvel état des sources sur la question, entre le Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), les Archives nationales du Sénégal (ANS) ou encore le Service historique de la Défense (SHD) – sans compter les archives privées. Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire, la grande entreprise d'enquête historique et archivistique du réseau archivistique français (Archives de France, Archives diplomatiques et Service historique de la Défense) publiée dans le cadre des Commémorations du Centenaire, répond à cet enjeu et constitue la nouvelle pierre angulaire de toute recherche de sources sur la Première Guerre mondiale<sup>1</sup>.

### **Nouveaux regards sur « l'entrée en guerre » : La mobilisation du Maghreb et l'AOF**

Les archives diplomatiques (CADN) qui intéressent au premier chef les protectorats (Maroc et Tunisie) ne seront pas traitées ici, car elles font l'objet de la communication complémentaire de Damien Heurtebise. Dans ce (nouvel) état des sources, l'accent est mis sur les ANOM. Dans les archives politiques « classiques » du ministère des Colonies, c'est-à-dire qui constituent les traditionnelles consultations, trois principaux axes peuvent être tracés. Le premier s'organise autour de la préparation du conflit, à l'image de la mission du colonel Mangin et de la « mission d'études sur les possibilités de recrutement des troupes noires en AOF » en 1911 – soit un an après la publication de *La Force noire*<sup>2</sup> (ANOM 50

Col 27). Le second axe se structure autour de l'action administrative, ainsi qu'en témoigne la correspondance officielle (ANOM 21 et 22 Col). Le troisième axe, sans doute le plus original dans ce domaine, est organisé par la réaction et la réflexion menée par l'administration coloniale à l'épreuve de la Grande Guerre, comme une sorte de *Work in Progress* dont les archives auraient conservé les traces vives. Le meilleur exemple est donné par les papiers laissés par Pascal Ceccaldi, rapporteur du budget colonial et chargé de la question de l'amélioration du rendement du recrutement colonial en 1916 (ANOM 50 Col 63 bis). Cette réflexion aboutit sous le ministère Clemenceau aux missions de Blaise Biagne en Afrique de l'Ouest. Déjà, se fait jour l'idée que c'est à travers l'enjeu de la mobilisation que se joue une part importante de la recherche en archives dans les fonds des ANOM.

La question des travailleurs, qui participe autant de l'histoire de la guerre (dans son volet économique) que de l'histoire de l'ordre colonial (économique, politique et social) dispose d'institutions spécifiques, par-delà la série traditionnelle « Travail et main d'œuvre » (ANOM 61 Col). En 1916 est créé le service d'organisation et de surveillance des travailleurs coloniaux (ANOM 4001 Col), qui a pour mission de gérer l'emploi en métropole de la main d'œuvre industrielle coloniale<sup>3</sup>. Il dépend du ministère de la Guerre qui en a demandé la création par l'instruction du 20 mars 1916. En avril 1917, le SOTC devient le Contrôle général des travailleurs et des tirailleurs coloniaux. Il passe directement dans le périmètre des Colonies qui gère ainsi ouvriers et combattants de manière groupée dans l'effort de guerre colonial<sup>4</sup>. C'est donc vers une histoire des sociétés coloniales, aussi bien depuis les archives ministérielles que depuis les archives locales, qu'est revisitée l'épreuve de la guerre dans les sociétés maghrébines et africaines. Ceci pose alors un paradigme d'histoire sociale pour appréhender « l'entrée en guerre » de l'empire et des sociétés coloniales, sous toutes ses formes.

1 Coutant-Daydé, Caroline, Nivet, Philippe, Stoll, Mathieu (dir.), avec la participation d'Auzel, Jean-Baptiste, Chablat-Beylot, Agnès, Chave, Isabelle et Eldin, Grégoire, *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Rennes, Archives de France-Presses universitaires de Rennes, 2014.

2 BnF, Gallica. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75022x.r=tirailleur.langFR>

3 Comme, par exemple, les travailleurs indochinois employés à l'arsenal de Tarbes, sous l'impulsion d'Albert Thomas, ministre de l'armement (1916-1917). Archives départementales des Hautes-Pyrénées. <http://www.archivesenligne65.fr/les-hautes-pyrenees-dans-la-grande-guerre-2-2/>

4 À noter le cas particulier des travailleurs dits libres (notamment certains Algériens).

### **Nouveaux regards sur « l'entrée en guerre » : les insurrections au Maroc et en pays Touareg**

Cette entrée en guerre, jusqu'à présent analysée comme l'entrée des colonisés sur le sol européen pour contribuer à la guerre, que ce soit dans des régiments ou des arsenaux, reste une lecture limitée. La Grande Guerre s'est bel et bien exportée en Afrique, à l'image des affrontements entre puissances coloniales à travers leurs régiments africains au Togo, au Cameroun ou encore en Afrique orientale – où se poursuit la course contre l'amiral Lettow-Vorbeck jusqu'à la fin de la guerre. Mais par-delà cette dimension de guerre des alliances, une dimension supplémentaire propre à l'histoire des sociétés maghrébines et africaines émerge.

La grande question qui a angoissé le(s) pouvoir(s) français aura été : la grande insurrection coloniale tant redoutée aura-t-elle lieu à la faveur de la guerre, créant ainsi un troisième front ? Et si des mouvements venaient à apparaître, s'agit-il d'actions locales ou s'avèrent-elles articulées dans une géostratégie de la Triplice ? Il convient de rappeler l'échec de l'appel au jihad lancé par le khalife ottoman : celui-ci n'a pas réellement été suivi d'effet réel au Maghreb et en AOF. Ceci n'exclut pas en revanche la reprise – ou la poursuite – de combats contre le colonisateur. Son sens est toutefois autant à inscrire dans le cadre de la Grande Guerre que dans une dynamique des sociétés coloniales en guerre, au sens large du terme. Dès novembre 1914, la France essuie une défaite au Maroc à la bataille d'Elhri face à l'amghar Mouha ou Hammou Zayani et ses hommes. En 1915, le cheikh Ahmed al-Hiba menace dans le Sud (Anti-Atlas) le protectorat récemment établi. Or, en 1915, le Maroc est sommé de contribuer à la mobilisation de troupes pour le front français... Au regard du résident général Lyautey, qui veut tout faire pour empêcher la contagion du conflit au Maroc, l'affaire est épineuse. Il doit en effet faire face à une reprise des opérations de « pacification » pour lutter face aux rébellions qui reprennent dès l'automne 1914, mais il doit aussi coordonner son action avec les ordres du gouvernement. La principale peur de Paris, depuis les crises de Tanger (1905) et d'Agadir (1911), qu'une collusion s'opère entre

des agitateurs allemands et des rébellions<sup>1</sup>. Il est redouté que des trafics pilotés par le *Ile Reich* (notamment des armes) transitent par le Maroc espagnol. Tout ceci explique les actions de reprise en main de la situation par Lyautey (qui ne quitte le Maroc que pour un éphémère mandat de ministre de la Guerre de décembre 1916 à mars 1917)<sup>2</sup>.

Les territoires saharo-sahéliens du Niger ont été le théâtre d'insurrections des Touareg entre 1916 et 1917. Si l'unicité domine pour évoquer « la » révolte de 1916-1917, c'est parce que la mémoire collective a depuis considéré qu'il s'agit là de la première insurrection Touareg contemporaine, faisant de cette contestation de l'ordre colonial un instant fondateur de l'identité Touareg. En réalité, deux principales phases distinctes ont pu être décrites dans deux territoires distincts<sup>3</sup>. La première engage en 1916 l'Amenokal Firhoun dans l'Ouest du territoire (Menaka et Oulliminden). La seconde phase, la plus célèbre, concerne l'insurrection de Kaocen qui inquiète la France avec la victoire d'Agadès en décembre 1916. La révolte concerne l'Air (Nord-Est). Les forces militaires coloniales constituent des colonnes qu'elles lancent à la reconquête d'Agadès et dans des opérations de « pacification » de l'Air et Nord-Est : ces opérations dureront bien au-delà de la défaite de Kaocen pour se poursuivre jusqu'aux portes des années 1930. En 1917, avec la reconquête d'Agadès, force est de reconnaître que l'aventure politico-militaire de

1 Voir les éléments sur les séquestres allemands présentés par les Archives du Maroc.

2 Arch. nat., 475 AP fonds Lyautey. Sous la direction de Pierre Vermeren et Jean-Pierre Bat, les étudiants du master « histoire du monde arabe contemporain » ont pour chantier de recherche de cartographier la « tâche d'huile » sur les périodes 1912-1916, puis 1916-1920, afin d'épouser les contours géographiques de la reprise en main lyautéenne. Cette approche croise les approches traditionnelles (voir Rivet, Daniel, Lyautey et l'instauration du protectorat français au Maroc, Paris, L'Harmattan 1988, réimpr. 1998 et 2002), et de nouvelles problématiques autour de l'ordre dans les sociétés coloniales (Bat, Jean-Pierre et Courtin, Nicolas, Maintenir l'ordre colonial, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012) et de considérations géographiques et sociales locales et pragmatiques. Cette définition du chantier de recherche n'a été arrêtée qu'après une première campagne de consultation, en fonction des documents conservés dans le fonds 475 AP).

3 Fuglestad, Finn, « les révoltes des Touareg du Niger (1916-1917) », Cahiers d'études africaines, vol. 13 n°49, 1973, p. 82-120. Boilley, Pierre, Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes du Soudan français au Mali contemporain, Paris, Karthala, 1999.

Kaocen est condamnée. S'il n'est pas question ici de s'interroger sur les acquis de cette expérience, il n'en reste pas qu'une question a profondément inquiété le gouvernement général d'AOF: la révolte de Kaocen a-t-elle constitué une pièce, plus ou moins contrôlée par Istanbul, du puzzle guerrier de la Triplice en Afrique française, à travers la Libye<sup>1</sup>.

Au total, ce nouveau regard sur les sociétés « en guerre » ne peut donc se limiter à une perspective impériale. L'analyse critique des sources doit se nourrir de ce double enchâssement de microstoria et d'histoire globale, comme deux tendances structurelles et complémentaires de l'historiographie promue à la faveur du Centenaire de la Grande Guerre. La redécouverte d'une source émergente en cette orée du XXe siècle, la photographie, invite à cette approche à plusieurs facettes.

#### **Nouvelles sources, nouveaux regards? La redécouverte de la photographie comme archive: l'exemple des tournées de Blaise Diagne**

La Grande Guerre et les sources photographiques et cinématographiques entretiennent un lien historique étroit: c'est en 1915, dans le cadre de la politique de propagande officielle militaire, qu'est créé le service cinématographique aux armées. Existant de 1915 à 1919 sous cette forme, il est ressuscité après guerre pour devenir aujourd'hui l'ECPAD. Paradoxalement, cette source extrêmement « visible » pour les chercheurs a occulté d'autres sources iconographiques, qui donnent une image de la mobilisation moins officielle des troupes coloniales.

Un premier ensemble a été mis au jour par les Archives municipales de Bordeaux, exposé dans le cadre de l'exposition Août 14. Tous en guerre (l'exposition du Centenaire organisée aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine)<sup>2</sup>. Si l'identité de Bordeaux comme port d'attache des colonies africaines est notoire, il est en revanche souvent oublié que Bordeaux a été la capitale provisoire de la France d'août à décembre 1914, avec le grand déplacement du gouvernement dans le Sud-Ouest face à la

menace allemande sur Paris. Les collections photographiques des Archives municipales de Bordeaux donnent à voir, sur les longs feux de l'été 1914, la rencontre inattendue et parfois décalée entre le débarquement et les premiers cantonnements des troupes africaines et maghrébines (les Marocains sont installés sur les quais de Paludate et Deschamps) et les sorties publiques de personnalités politiques et gouvernementales. L'archive photographique non officielle donne ainsi à voir un autre moment de la guerre, un peu comme « l'instant d'avant », à l'imitation de « l'instant d'après » inventé par Gérôme pour ses peintures historiques<sup>3</sup>. Cette rencontre entre deux mondes – le gouvernement replié dans la province et le débarquement des renforts coloniaux – met sous une lumière aussi crue qu'inattendue l'essence de la mobilisation coloniale. Ce regard peut être mené également en AOF, quatre ans plus tard, en 1918.

Le fonds d'archives exceptionnel de Galandou Diouf, conservé aux Archives nationales (110 AP, librement consultable), donne à voir un instant rare, entre une certaine orchestration de la propagande coloniale et une relative improvisation des prises de vues photographiques<sup>4</sup>. Originaire de Gorée et citoyen français, ancien administrateur colonial (Dahomey, Congo, Réunion, Madagascar et Guyane), devenu maire de Dakar, Blaise Diagne est célèbre pour avoir été le premier Africain élu à l'Assemblée nationale, au Palais-Bourbon. Il y siégera 20 ans, de 1914 jusqu'à sa mort en 1934. Il est une figure phare de l'Afrique coloniale de la Première guerre mondiale en organisant la mobilisation de la force noire sur le continent africain, au profit de la France coloniale. Assimilationniste, il soutient activement en 1916 la conscription des habitants des Quatre Communes (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis)<sup>5</sup>. En échange, il fait inscrire dans le marbre de la loi républicaine la pleine citoyenneté française pour les ressortissants des Quatre Communes et leurs descendants:

1 Voir la communication de Jmel, Abdelmajid « Le Royaume-Uni et le mouvement de la Senoussiya en Libye pendant la Grande Guerre à travers les archives britanniques et françaises ».

2 Chave, Isabelle (dir.), Août 1914. Tous en guerre!, Catalogue scientifique, Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 2014.

3 Papet, Edouard (dir.), Jean-Léon Gérôme (1824-1904). L'Histoire en spectacle, catalogue de l'exposition du musée d'Orsay, Paris, Skira-Flammarion, 2010.

4 Bat, Jean-Pierre, « L'Afrique et la Première Guerre mondiale: la mission Blaise Diagne », *Africa4*, 4 août 2014. <http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2014/08/04/lafrique-et-la-premiere-guerre-mondiale-la-mission-diagne/>

5 Mbaye, Saliou, *Histoire des institutions coloniales françaises en Afrique de l'Ouest (1816-1960)*, Dakar, 1990.

« Les originaires des communes de plein exercice du Sénégal et leurs descendants sont et demeurent des citoyens français soumis aux obligations militaires prévues par la loi du 19 octobre 1915 » (loi du 29 septembre 1916).

En 1917, au lendemain de l'échec du « Chemin des Dames », un comité secret parlementaire se tient pour réfléchir à de nouvelles perspectives de conduite de la guerre. Blaise Diagne se fait le chantre de l'appel à l'Afrique. Sa voix politique fait alors écho aux thèses militaires du colonel Mangin<sup>1</sup>. En 1918, le président du Conseil Georges Clemenceau le nomme haut-commissaire du gouvernement pour le recrutement des forces noires ; il restera en fonction jusqu'en 1921. De février à août 1918, à l'image de Gambetta en 1870 dans les provinces métropolitaines de la France, il devient le commis-voyageur de la mobilisation républicaine et sillonne l'AOF. Des traces exceptionnelles de la tournée en Guinée et au Haut-Sénégal-Niger ont pu être sauvegardées dans les archives privées de Galandou Diouf : avant de succéder comme député à Blaise Diagne en 1934, Galandou Diouf en était le collaborateur parlementaire. À ce titre, il l'a accompagné dans ses tournées africaines de 1918, dont il a ramené deux albums photographiques.

Ces archives permettent de suivre au quotidien la mission à travers l'AOF, entre longs voyages en train ou en automobiles, « palabres » avec les chefs locaux (qui ressemblent plus à des conférences politiques coloniales) et représentations protocolaires.

Dans l'ombre des ambitions optimistes de Blaise Diagne, se lit à travers ces deux albums photographiques toute l'histoire des sociétés ouest-africaines en situation coloniale. Ainsi, toute une propagande est organisée autour de l'engagement « volontaire » de l'héritier du Moro Naba (équivalent de roi) du Mossi. Le choix d'une telle personnalité ne doit rien au hasard : depuis les premières pénétrations coloniales au XIXe siècle, les Mossi sont considérés par l'armée française comme les meilleurs guerriers de l'Afrique de l'Ouest. La mission Diagne a soigneusement repéré ses interlocuteurs, à l'image du fama Mademba Sy, chef promu par le colonel Archinard et l'administration coloniale<sup>2</sup>.

1 Michel, Marc, *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2013.

2 Arch. nat. Base LEONORE (Légion d'honneur). [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_1=NOM&VALUE\\_1=MADEMBA](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=NOM&VALUE_1=MADEMBA)

## Conclusion

Ce bref survol archivistico-historiographique permet d'envisager sous un nouvel angle l'épreuve de la Première Guerre mondiale en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'y invite le cycle de conférences entre Rabat, Tunis et Paris, sous l'égide de l'IRMC, de l'université Panthéon-Sorbonne et des Archives du Maroc (2014-2015). Par-delà tous les éléments prospectifs que peut stimuler l'évocation de ces fonds, il convient de s'interroger sur la « fabrique de l'histoire », c'est-à-dire les virages de l'historiographie. Sans conteste, en 2014, le Centenaire offre un nouveau refonde le paradigme d'appréhension de la Grande Guerre : jusqu'à présent, dans les programmes commémoratifs de 14-18, le poids de la mémoire et des rites républicains du souvenir des soldats morts au champ d'honneur dominait. Déjà, les années 1990-2000 avaient vu en France une remise en cause de ce discours officiel en interrogeant la place des fusillés de 1917. La polémique fut vive ; les derniers poilus vivaient encore, symboles – souvent malgré eux, comme l'a rappelé le cas Lazare Ponticelli – de l'Union Sacrée de l'été 14 ; le pouvoir politique pour la première fois faisait évoluer la ligne commémorative avec la déclaration du Premier ministre Lionel Jospin le 5 novembre 1998 pour les 80 ans de l'armistice de 1918<sup>3</sup>.

Le commissariat scientifique de l'exposition des Archives nationales Août 14. Tous en guerre a montré comment, à la faveur d'un programme de commémorations nationales, pouvaient être appréhendées de nouvelles facettes de la Grande Guerre. Il n'est pas neutre que cette exposition a été conviée à des Archives. L'histoire des sociétés reprend peu à peu toute sa place. Les conséquences permettent d'aborder une nouvelle dynamique, une nouvelle lecture, des sociétés maghrébines et africaines dans l'épreuve de la Guerre en Afrique. Dans ce processus d'historicisation des commémorations, les archives – matériau princeps de l'historien – ont retrouvé toute leur place et leur complexité, ainsi qu'en témoigne l'ouvrage collectif des institutions archivistiques françaises : Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire.

3 Offenstadt, Nicolas, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999. Loez, André, *Les refus de guerre*, Paris, Gallimard, 2010.

# DAMIEN HEURTEBISE

Conservateur en chef du patrimoine  
Archives Diplomatiques de Nantes

## Les Protectorats dans la Grande Guerre: présentation des sources diplomatiques.

Il y a quelque chose de paradoxal à parler des « sources diplomatiques » à propos de la guerre. En effet, la diplomatie est au contraire l'art d'éviter la guerre et de rechercher la paix ; elle est l'art du dialogue, et la guerre commence précisément une fois que la diplomatie a été vaincue. Ce serait donc une erreur que de rechercher dans ses archives les traces des grandes batailles, le sort des soldats ou les questions de stratégie, et plus généralement, de faire pointer son regard sur le territoire français. Car les archives diplomatiques françaises témoignent des événements survenus dans tous les pays du monde sauf en France, rejoignant ainsi l'objectif du colloque en faveur d'une lecture non-« européocentrique » de la guerre. Il sera donc ici question de pays situés hors de l'Europe, et plus exactement des pays de protectorat – le Maroc et la Tunisie – qui ont un lien très fort avec la diplomatie française.

En effet, le régime du protectorat les avait placés tous deux – la Tunisie depuis 1881 et le Maroc depuis 1912 – sous la tutelle administrative du Quai d'Orsay. Ce n'était pas à proprement parler des colonies, rattachées au ministère des Colonies et dont les archives sont aujourd'hui conservées aux Archives nationales d'outre-mer, mais des formes plus déguisées d'emprise coloniale, en lien avec le ministère des Affaires étrangères.

De ces deux régimes éphémères, les archives ont été partagées en 1956, au moment des

Indépendances. Ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de « sources diplomatiques françaises » couvre seulement une partie de ces fonds: ce sont les archives politiques produites par les deux résidences générales à Rabat et à Tunis, et par leurs représentants territoriaux (contrôleurs civils et chefs de territoires militaires). Elles sont conservées au Centre des archives diplomatiques de Nantes, où, depuis les années 1980, elles sont ouvertes à la recherche. Mais ce sont aussi les archives du Quai d'Orsay lui-même, où se jouait l'articulation de la politique française en faveur du Maroc et de la Tunisie, et qui sont désormais conservées au Centre des archives diplomatiques de La Courneuve.

Les archives de l'état-major et des régiments français ont été rassemblées au Service historique de la Défense (SHD), à Vincennes. Et toutes les autres archives produites sous le régime du protectorat – à la fois celles des gouvernements centraux (makhzen et palais beylical) et celles des directions techniques – sont restées dans les administrations marocaines et tunisiennes après 1956.

Selon le sujet et le type de recherche, les sources se trouvent donc plutôt au Maroc, plutôt en Tunisie ou plutôt en France, voire en chacun de ces lieux. Mon propos se bornera ici à présenter les archives du ministère des Affaires étrangères, qu'elles soient conservées à Nantes ou à La Courneuve.

### Points communs

Si les protectorats d'Afrique du Nord sont restés pratiquement à l'abri des combats, ils ont en revanche connu de nombreux bouleversements liés à la guerre, dont les archives diplomatiques rendent témoignage. Conservés à La Courneuve, les fonds de la sous-direction d'Afrique (179CPCOM et 73CPCOM pour le Maroc, 205CPCOM et 74CPCOM pour la Tunisie) sont incontournables pour comprendre la politique extérieure de la France. En effet, le diplomate n'agit jamais seul. Il a le réflexe

d'observer et de rendre compte, de décrire et de solliciter les instructions de son ministère de tutelle. Ses réponses peuvent consister en réponses d'attente, le temps de valider avec le Quai d'Orsay la conduite à tenir.

C'est pour cette raison que toute recherche en histoire diplomatique nécessite à la fois de consulter les sources des diplomates de terrain – conservées à Nantes – et les sources des diplomates d'administration centrale – conservées à La Courneuve. D'un côté figurent les observations, les contacts locaux, la matière brute ; de l'autre, les instructions, les traités, la matière aboutie. Un même courrier peut se trouver en deux exemplaires: en minute dans le fonds de la résidence générale et en original dans le fonds du Quai d'Orsay – ou l'inverse. Mais tout le reste du dossier est unique, à l'endroit où il a été produit.

Au-delà de ces caractéristiques générales, valables aussi bien pour la Tunisie que pour le Maroc, la situation est très différente selon que l'on s'intéresse à l'un ou à l'autre de ces protectorats en guerre. En effet, le protectorat institué depuis plus de trente ans en Tunisie au moment de l'entrée en guerre avait déjà largement cédé la place aux autorités civiles, tandis que le Maroc concentrait encore les pouvoirs entre les mains des militaires. Il en résulte des enjeux et des modes d'administration foncièrement différents.

### **Protectorat en Tunisie**

Pour le protectorat en Tunisie, les archives de la résidence générale contiennent principalement quatre séries liées à la Grande Guerre.

1. La première provient du cabinet du résident général Gabriel Alapetite (1TU/125/1-40). En raison de la réduction du nombre de fonctionnaires sous l'effet de la mobilisation, mais aussi de l'apparition de nouveaux thèmes de travail, le classement thématique des dossiers du cabinet est brutalement interrompu durant l'été 1914 pour laisser place à une série alphabétique, appelée « Classement provisoire des dossiers se rapportant à la guerre ». Sans entrer dans le détail de ces dossiers, on peut souligner la multitude des thèmes abordés, aussi bien militaires (la présence de sous-marins en Méditerranée, le recrutement de soldats

en Tunisie) que civils (l'administration des services publics en Tunisie, la surveillance des étrangers, l'approvisionnement en matières premières).

2. Les deux séries suivantes proviennent de la chancellerie de la résidence générale, qui fonctionne comme une mairie. C'est elle qui était chargée du recensement des jeunes Français appelés sous les drapeaux (1TU/501/1-325) et qui permet de connaître non seulement ceux qui sont partis sur le front mais également tous ceux qui, en Tunisie, ont échappé à cette mobilisation. En matière civile (1TU/500/1-258), la chancellerie assurait le suivi de tous les étrangers protégés français, distribuait des secours aux nécessiteux, assurait leur rapatriement en France... C'est donc un tableau assez large de la population française de Tunisie en temps de guerre, que fournissent les archives de la chancellerie.

Impossible de parler de recensement militaire sans évoquer les registres matricules, tenus – cette fois-ci – par les autorités militaires. Nous sortons maintenant des archives de la résidence générale mais ces registres sont versés chaque année à Nantes et viennent compléter les fonds du protectorat. Ils contiennent les états signalétiques des soldats. Pour la période de la Grande Guerre, ils ont été numérisés et seront prochainement consultables en ligne (31 000 vues).

On notera également une autre source importante, d'origine privée: ce sont les papiers privés du résident Gabriel Alapetite, conservés aujourd'hui à La Courneuve, et qui sont presque entièrement formés de la correspondance échangée par le résident avec le sous-directeur d'Afrique au Quai d'Orsay, Peretti de La Rocca (2PAAP/1-8).

### **Protectorat au Maroc**

Au Maroc, la présence française, officialisée par le traité de Fès en 1912, est encore très fragile lorsque, éclate la guerre, et seul un tiers du pays est considéré comme « pacifié ». Une poignée de jeunes militaires et fonctionnaires groupés autour du général Lyautey organise à la fois la contribution la plus large à l'effort de guerre et le maintien sur place d'une administration française.

Or, malgré ce protectorat à peine ébauché, il est plus facile de mesurer l'effort de guerre marocain que l'effort de guerre tunisien à partir des sources diplomatiques. Car la concentration des pouvoirs civils et militaires entre les mains du général Lyautey place de facto les questions militaires au cœur de l'action de la résidence.

Trois séries du cabinet du résident méritent d'être signalées :

1. Les archives du cabinet militaire (1MA/8/1-105), formées d'une collection chronologique de télégrammes et de dépêches, où apparaît au jour le jour le positionnement de Lyautey vis-à-vis des demandes métropolitaines. Ainsi, dans le rapport n°130 CMC du 22 août 1914, il expose au ministre des Affaires étrangères, quelques semaines seulement après le début de la guerre, pourquoi il ne suivra pas ses instructions et définit sa vision du protectorat en temps de guerre: « *Sur le but à atteindre – envoyer le maximum de forces à la Défense nationale – et sur le principe – le sort du Maroc se règlera en Lorraine – il n'y avait ni doute ni hésitations possibles. Il ne m'est pas venu un seul instant à l'esprit de songer à marchander un homme, alors qu'il s'agissait du salut de la patrie.*

*Quant aux moyens les meilleurs pour réaliser ce but, c'était différent et je me suis trouvé à la réception de vos télégrammes, je l'avoue, dans une véritable angoisse. J'ai eu en effet la claire vue qu'on ne pouvait avoir que sur place – que ces instructions étaient pratiquement inexécutables parce que si j'évacuais mes marches et mes postes avancés, si mon 'premier soin' était de ramener à la côte tous les étrangers et européens comme il m'était prescrit, il en résulterait sans délai une telle secousse dans tout le Maroc, une telle audace et une telle puissance d'offensive chez nos adversaires, un tel découragement des populations réellement soumises, avec la défection immédiate de la plupart d'entre elles, que le soulèvement général surgirait instantanément sous nos pieds, sur tous les points [...].*

*[L']avis unanime [de mes généraux] comme le mien fut que, dès que nous lâcherions quoi que ce soit du front avancé, tout craquerait, que, dès ce moment, le pays soulevé, les communications interrompues, les transports*

*par voie ferrée rendus impossibles, nous serions immobilisés et que nous ne vous enverrions plus que des débris dans les pires conditions morales et matérielles – que si, au contraire, nous maintenions solidement, le plus longtemps, l'armature avancée, le contour apparent, nous pourrions espérer retarder, peut-être même conjurer un mouvement général et nous mettre ainsi en mesure, derrière ce masque couvrant, de garder la liberté de mouvements et la sécurité nécessaires pour vous donner, à jet continu, sans répit, le maximum d'unités et de cadres.*

*Dès lors, ma religion était faite et je n'avais plus aucun doute sur la 'manœuvre' à faire, non pas pour garder le Maroc – la question n'est pas là – mais pour vous servir au maximum. [...]*

*Pour terminer, je signale un point qui doit être mal connu en France. C'est moins ici encore par les effectifs que par les forces morales, par l'opportunité et l'habileté des mesures politiques que nous nous maintiendrons.*

*Pour que le maghzen, les régions soumises, nous restent fidèles et nous aident, il faut avant tout qu'elles aient la sensation de notre sérénité, de notre confiance, que la vie normale continue en apparence, en apportant le moindre trouble à leurs habitudes, le moindre dommage à leurs intérêts.*

*C'est pourquoi, alors que la France entière doit avoir aujourd'hui l'aspect d'une place de guerre, la vie normale suspendue, les réjouissances arrêtées, tout le monde uniquement tendu vers l'accomplissement du devoir militaire, ici, au contraire, pour donner au peuple marocain cette impression indispensable de sécurité et de confiance, il a fallu maintenir autant que possible la vie extérieure, le fonctionnement habituel de l'administration, en un mot, tout faire pour 'GARDER LE SOURIRE'. »*

2. La deuxième série d'archives se rapportant à la guerre provient également du cabinet du résident, ou plus exactement du bureau du chiffre de la résidence (1MA/3/1-171). Le bureau du chiffre était chargé de chiffrer et déchiffrer les télégrammes. C'est celui qui formait les collections chronologiques, en plus des exemplaires distribués aux différents services. S'il peut sembler rébarbatif de consulter un classement chronologique pour une recherche sur un thème précis, un

tel dépouillement devient au contraire très efficace pour une recherche sur une période courte, du fait de l'exhaustivité du système.

3. La troisième série d'archives provient du cabinet diplomatique du résident. Comme pour la Tunisie, le cabinet diplomatique a interrompu son classement durant la guerre pour adopter un classement provisoire ciblé sur les préoccupations d'actualité (1MA/5/813-897). C'est ainsi que l'on trouve des dossiers consacrés à la surveillance des suspects, l'application du séquestre, l'économie, la contrebande, les passeports... Parmi les séquestres les plus remarquables, figure celui de la légation d'Allemagne à Tanger: le dossier qui s'y rapporte contient le plan de la légation, avec la description des bâtiments et l'inventaire secret des meubles et des archives qui s'y trouvaient. Tous ces documents sont programmés pour être reclassés à Nantes en 2016.

Au-delà de l'administration centrale du protectorat, les différents échelons administratifs témoignent, à leur façon, de l'impact de la guerre sur le sol marocain. Je voudrais particulièrement souligner l'intérêt des archives du commandement général du Nord (1MA/100/1-99), encore très mal identifiées et qui seront, elles aussi, reclassées dans les années à venir. Le commandement général du Nord était cette zone encore fragile en 1914, ayant Meknès pour centre, et confiée au général Henrys, un fidèle parmi les fidèles de Lyautey. Henrys était chargé de mettre en place, malgré toutes les difficultés liées au manque d'effectif, la politique audacieuse du général que celui-ci définissait ainsi en

décembre 1916: « En somme, comme le confirme aujourd'hui l'expérience plus forte que toutes les théories, plus je progresse, disloque et désagrège, plus j'allège mon effort militaire. La meilleure manière de tenir ici jusqu'au bout, malgré l'usure croissante des effectifs, ce n'est pas en y restant tranquilles mais en progressant, puisque, ainsi, je réduis de jour en jour le nombre et la force de l'adversaire. En somme, la véritable économie de forces, c'est l'offensive. »

Pour être complet, il faudrait également citer les archives de toutes les régions du Maroc, où se retrouvent, de façon inégale, des documents sur le contexte de guerre. Et citer encore une fois les registres matricules qui, pour le Maroc aussi, ont fait l'objet d'une numérisation.

### **Conclusion**

Les sources diplomatiques sont donc multiples pour évoquer les protectorats dans la Grande Guerre, et leur description plus ou moins aboutie.

Les Archives diplomatiques ont entrepris depuis plusieurs années une vaste opération de réinformatisation de la direction, qui devrait aboutir dans les prochains mois à la mise en ligne de tous les inventaires. Tous les fonds y seront décrits en ligne. La programmation scientifique des prochaines années est naturellement tournée vers la commémoration de la Première Guerre mondiale, d'autant plus que la direction des Archives a mis en chantier un guide des sources, qui devrait recenser plus largement tout ce que se rapporte à la guerre dans les archives diplomatiques.

# ISABELLE CHAVE

Conservateur en chef du patrimoine, responsable du département de l'Exécutif et du Législatif

Archives Nationales, Paris

## Le Maroc durant la Grande Guerre et les soldats d'origine marocaine Morts pour la France: sources en ligne des Archives nationales de France.

La conception et la construction du nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) des Archives nationales de France, au nord de Paris, inauguré au mois de janvier 2013 par le Président François Hollande, ont été accompagnées de chantiers technologiques, commencés plusieurs années en amont: chantier dit des Fonds, d'une part, qui a pris en charge des reconditionnements massifs de fonds d'archives et des opérations de numérisation d'archives fragiles et/ou très demandées ; chantier dit de Dématérialisation des instruments de recherche, d'autre part, qui visait à uniformiser, encoder et préparer à la mise en ligne de 20 000 instruments de recherche ; chantier dit du Système d'information archivistique, enfin, qui consistait à concevoir un outil sur mesure pour suivre toute la chaîne archivistique, de la collecte des fonds à la consultation en ligne de ressources numériques.

Toutes ces actions menées en parallèle ont renouvelé les modalités d'accès, en particulier à distance, aux sources d'archives conservées par l'institution. En cette année du Centenaire de la Grande Guerre, les fonds relatifs à la guerre 1914-1918 sont particulièrement consultés et les Archives nationales ont cherché à proposer à l'internaute de nombreuses sources, qui

peuvent, avec profit, être interrogées par le biais de requêtes chronologiques ou géographiques, telle que celle conduite pour cette contribution sur les sources de l'histoire du Maroc durant le Protectorat, en particulier entre 1914 et 1918.

**Les premiers pas de la recherche: fiches d'aide à la recherche et instruments de recherche en ligne**

Le Maroc au temps du Protectorat: *les conseils pour la recherche*

Le site Internet des Archives nationales (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr>, rubrique « Trouver un document ») propose de consulter en ligne, dans la rubrique « Conseils pour la recherche » du menu supérieur de la Salle des inventaires virtuelle [SIV], la totalité des fiches d'aide à la recherche élaborées par l'institution depuis plusieurs décennies, grâce à un système de recherche plein-texte interrogeant simultanément le contenu de toutes les fiches dématérialisées.

Ainsi, neuf d'entre elles intéressent-elles plus spécifiquement le Maroc du Protectorat (1912-1956) :

- fiche n° 11: séances et débats des assemblées parlementaires ;
- fiche n° 16: les juges et les justices de paix (1790-1958) ;
- fiche n° 23: les militaires ;
- fiche n° 24: les dossiers de naturalisation ;
- fiche n° 29: les recherches biographiques, du XIXe au milieu du XXe siècle ;
- fiche n° 54: le personnel des compagnies ferroviaires (XIXe-XXe siècles) ;
- fiche n° 65: les sources relatives à l'Algérie (1945-1995) ;

- fiche n° 105: les registres d'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918 ;

- fiche n° 106: les livres d'or des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale.

Aidant le chercheur à s'orienter dans les fonds, précisant les inventaires réalisés et les conditions de communicabilité ou signalant les ressources complémentaires conservées en dehors des Archives nationales, chaque fiche peut être consultée à l'écran ou téléchargée au format PDF pour se constituer sa bibliothèque de travail.

### **Le Maroc en 1914-1918: les inventaires dématérialisés accessibles en ligne**

Depuis l'automne 2013, les quelque 20 000 instruments de recherche conçus ou reçus par les Archives nationales de leur création, sous la Révolution française, jusqu'à 2006, qui ont été dématérialisés, encodés et structurés au format XML-EAD de 2008 à 2012, sont consultables en ligne (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr>, rubrique « Trouver un document »), dans la Salle des inventaires virtuelle [SIV], dont ils constituent le cœur des ressources (voir les rubriques « Recherche multicritères », puis « Rechercher dans tous les inventaires », du menu supérieur de l'écran d'accueil de la SIV).

La grille de requête plein-texte, qui permet par exemple de croiser l'intitulé « Maroc » avec les dates extrêmes « 1914-1918 », offre une grande puissance de recherche: elle interroge de façon simultanée, avec ces critères combinés, le contenu même de ces 20 000 instruments de recherche et propose ensuite de visualiser chacun d'entre eux, en classant les résultats de la requête par ordre décroissant du nombre d'occurrences dans les inventaires, et en signalant l'endroit exact, dans chaque inventaire, où apparaissent les termes requis. Il résulte évidemment d'une recherche de ce type, qui exploite beaucoup les principes de la sérendipité, sans doute un peu de « bruit », mais surtout un vrai renouvellement des gisements archivistiques, en signalant des fonds, des séries et des versements, dans lesquels le chercheur n'aurait pas nécessairement conduit spontanément ses investigations.

Les archives organiques du Protectorat français dans l'Empire chérifien, du Résident général et de ses fonctionnaires et des représentations diplomatiques et consulaires françaises étant conservées par le ministère des Affaires étrangères (Centre des archives diplomatiques de Nantes), les fonds conservés aux Archives nationales, pour la période de la guerre 1914-1918, concernent soit les relations entre les ministères et services de la métropole et ces administrations installées au Maroc, soit les intérêts français (par exemple, économiques et industriels) au Maroc, soit les ressortissants marocains présents sur le territoire de la métropole (par exemple, les étudiants et, naturellement, les soldats mobilisés), soit encore, à travers les fonds du département des Archives privées, les parcours de quelques grandes figures (par exemple, Laroque, Lefranc ou Lyautey).

Ainsi, à la date du 5 février 2015, l'interrogation croisée « Maroc + 1914-1918 » signale ainsi 436 résultats dans 162 instruments de recherche en ligne différents, tous consultables en ligne, et dont on peut proposer ici une synthèse simplifiée, présentée selon les types de producteurs :

#### **\* Archives personnelles et familiales :**

Fonds BAZAINE (1808-1949): 320AP/1-5

Fonds de la famille BÉARN DE CHALAIS (XIVe-XXe siècle): 69AP/1-9

Fonds Léon BLUM: 570AP/1-11

Fonds Édouard BRÉMOND (1868-1948): 594AP/1-28

Fonds de la famille BRUNHES (XVIIIe-XXe siècle): 615AP/1-130

Fonds CHANZY (1839-1923): 270AP/1A-B12

Fonds CHASSAIN DE MARCILLY (XVIIIe siècle, 1876-1992): 592AP/1-24

Fonds Yvon CHOTARD (XXe siècle): 617AP/1-77

Fonds de la famille de DAMPIERRE (XIIIe-XXe siècle): 289AP/1-168

Fonds Raoul DAUTRY (XIVe-XXe siècle): 307AP/1-302

Fonds de la famille DESCHANEL (1700-1994): 151AP/1-62

Fonds Galandou DIOUF (1909-1939): 110AP/1-4  
Fonds de la famille GREFFULHE (1566-1961):  
AP101(II)/1-203

Papiers Jean GUIRAUD (1660-1953): 362AP/1-  
243

Fonds Jacques KAYSER (1870-1970): 465AP/1-  
75

Fonds Albert LAPRADE (1883-1978), architecte:  
403AP/1-335

Fonds Pierre LAROQUE (1903-1997):  
20030430/1-235

Fonds Pierre LEFRANC (supplément) (1934-  
2011): 569AP/306-375

Fonds Jean LOCQUIN (1879-1955): 310AP/1-  
157

Papiers LYAUTEY (XVIIIe-XXe siècle): 475AP/1-  
320

Fonds MANGIN (1817-1987): 149AP/1-43

Fonds Adolphe MESSIMY (1906-1937):  
509AP/1-12

Fonds MURAT (1746-1965): 31AP/1-618

Fonds Gaston PALEWSKI (1901-1984): 547AP/1-  
172

Fonds Philippe PÉTAINE (1913-1973): 523Mi/1-  
3, 415AP/3-16

Fonds Gilbert PEYCELON (1834-1939):  
370AP/1-2

Fonds Madeleine REBÉRIOUX: 647AP

Fonds Yves RENOARD (1908-1965): AB/  
XIX/4300-4347

**\* Archives administratives publiques :**

– Assemblées parlementaires :

Assemblées nationales: commissions, projets  
et propositions de lois: C//15881-16009

– Présidence de la République :

Présidence de la République sous la IIIe  
République (1871-1940): 1AG/1-150

– Services du ministère de l'Intérieur et des  
Cultes:

Cabinet et services rattachés ; Inspection  
générale de l'administration (1893-1985):  
19890301/1-9

Direction générale de la police nationale ;  
direction centrale des renseignements  
généraux (1881-1936): F/7/12948-13965 ; -  
dont: sous-direction des affaires administratives  
; section étude, organisation, formation (1900-  
1950): 19850675/1-80 ; et sous-direction  
de l'information générale ; section affaires  
économiques et financières ( ?-1991) / section  
analyse économique et financière (1900-1968):  
20040106/1-26, et (1909-1994): 20020563/1-9

Secrétariat général à la police (1917-1945):  
F/7/14886-15012

Service central d'identification et sûreté  
nationale (1885-1944): F/7/14616-14885

Direction générale de la sûreté nationale ;  
archives restituées par la Russie: 19940493  
à 19940504 et 20010216 ; (1815-1940):  
19940494/1-112

Sous-direction des étrangers et de la circulation  
transfrontalière (1917-1949): F/7/15166-  
15177

Direction des libertés publiques et des  
affaires juridiques ; sous-direction étrangers,  
passeports (1946-1963) / sous-direction  
étrangers, circulation transfrontière (1964-)  
(1905-1998): 19990260/1-37

Comptabilité générale ; subventions accordées  
à des œuvres sur le produit des jeux (1908-  
1943): F/4/2882-3159

Personnel ecclésiastique divers (coadjuteurs,  
évêques in partibus, évêques auxiliaires ;  
cardinaux, archevêques et évêques, aumôniers  
civils, supérieures des petits séminaires, prêtres  
étrangers): F/19/2475-2478, 2597-2608, 3090-  
3092, 3112-3113, 3123-3128, 6068-6069,  
6176-6188 et 6200-6209

– Services du ministère de la Justice :

Organisation judiciaire, projets de lois, cabinet,  
service du sceau, mélanges (an XI-1935):  
BB/30/1508-1697

Direction des affaires criminelles et des grâces;  
sous-direction de la législation criminelle  
(1791-1982): 19950317/1-168 ; - dont bureau  
de la législation pénale financière, économique  
et sociale (1811-1987): 19940513/1-35

Direction des affaires criminelles et des  
grâces ; casier judiciaire national (1855-1982):  
19980599/1-457

Direction des affaires criminelles et des grâces ; sous-direction de la justice criminelle ; bureau des grâces et de l'application des peines (1913-1981): 19970407/1-67, et (1812-2000): 20030558/1-25

Division criminelle ; dossiers banaux ; première série (1890-1940): BB/18/6001/1-6870

Grâces collectives, amnisties (1865-1928): BB/22/191-222

Direction des affaires civiles et du sceau (1840-1964): 20020495/1-25, et (1830-1966): 20020500/1-17

Direction des affaires civiles et du sceau ; sous-direction du droit civil ; bureau du droit civil général et de la section du Sceau / bureau du droit civil général (1839-1955): 19950167/1-17

Direction des affaires civiles et du sceau ; sous-direction du droit économique ; bureau de la nationalité (1982-1987): 20000145/1-23

Direction des services judiciaires (1814-1967): 20030044/1-38 ; - dont sous-direction des greffes ; bureau des fonctionnaires des services judiciaires (1914-1966): 19980518/1-30

– Services du ministère des Pensions :

Registres d'état civil des régiments de la Première Guerre mondiale: 19860726/1-404

– Services du ministère de l'Industrie :

Cabinet et services rattachés au ministre ; Conseil général des mines (1913-1970): 19771403/1-64

Direction de l'administration générale ; sous-direction du personnel ; bureau personnels de l'administration centrale (1832-1971): 19790522/1-155

Direction générale de l'énergie et des matières premières ; directeur et services rattachés ; Observatoire des matières premières (1890-1970): 19771437/1-316 ; - dont service de documentation (1912-1973): 19771457/1-49

Direction générale de l'énergie et des matières premières ; service des matières premières et du sous-sol (1917-1971): 19830446/1-44

Direction générale de l'énergie et des matières premières ; direction des hydrocarbures (1918-1974): 19771410/1-110 ; - dont service de la prévision (1918-1965): 19780649/1-123

Direction générale de l'énergie et des matières premières ; direction des hydrocarbures ; services rattachés au directeur ; secrétariat général (1918-1987): 19900317/1-25, et (1911-1981): 19890566/1-79

Direction générale de l'énergie et des matières premières ; direction gaz, électricité, charbon ; service législation et réglementation ; division législation et réglementation en matière de production d'électricité (1976-1980): 19770313/1-49, et (1910-1968): 19771416/1-206

Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie ; service des chambres de commerce et d'industrie / sous-direction des chambres de commerce et d'industrie (1803-1971): 19780072/1-836

Direction générale de l'industrie ; direction qualité et sécurité industrielles (XXe siècle): 19790514/52-71

– Services du ministère de l'Agriculture :

Direction générale de l'administration et du financement ; sous-direction de la réglementation et de l'organisation administrative ; bureau affaires communes, réglementation (1898-1980): 19820268/1-100

Direction générale de l'administration et du personnel ; service personnel ; sous-direction de la gestion des personnels des services régionaux et départementaux ; bureau gestion ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF), ingénieurs des travaux ruraux (ITR), ingénieurs: 19900071/1-15

Service haras, équitation (1976-1987) / Service haras, courses, équitation (1987-) (1805-1984): 19850377/1-139

Direction des forêts (1806-1972): 20030206/1-80, et (1883-1968): 19771461/1-66 et 68-78

Direction des forêts ; sous-direction de l'aménagement et de l'équipement forestier ; bureau protection, aménagement de l'espace (1801-1955): 19870518/1-9

Service de la communication ; service audiovisuel (XXe siècle): 20000460/1-80

Institut national agronomique (1892-1981): 19860498/1-85, et (1876-1985): 19880600/1-210

– Services du ministère des Transports :

Direction générale de l'aviation civile ; service de la formation aéronautique et du contrôle technique ; sous-direction affaires techniques (1910-1972): 19760067/1-462

Direction générale de l'aviation civile ; Institut des transports aériens (1903-1964): 19820644/1-220

Direction générale de l'aviation civile ; direction des bases aériennes ; sous-direction de l'administration et de l'exploitation ; bureau affaires générales, défense nationale (1882-1986): 19820646/1-85, et bureau gestion des aéroports (1898-1978): 19830319/1-19

Direction des transports terrestres (1861-1971): 19800027/1-43 ; - dont services rattachés au directeur ; division sécurité et technique (1912-1971): 19770953/1-35

Direction de la météorologie ; division climatologie (1899-1989): 19910603/1-164

Direction des ports maritimes et voies navigables (1887-1962): 19800502/1-7 ; - dont bureau des ports maritimes et du domaine public maritime (1854-1975): 19780565/1-99

Direction des ports maritimes et voies navigables; service des phares et balises (1845-1971): 19800213/1-149

– Services du ministère de l'Urbanisme :

Direction du personnel ; division affaires générales (1886-1969): 19860316/1-14

Direction de l'aménagement du territoire (1850-1950): 19820691/1-11

– Services du ministère de l'Environnement :

Direction de la protection de la nature ; service de la pêche et de l'hydrobiologie (1780-1989): 19920558/1-93

– Services du ministère des Postes, Téléphone et Télécommunications

Direction générale des télécommunications (1906-1972): 19820729/1-135 ; - dont direction de la production ; bureau AG (1911-1976): 19820566/1-210

Direction générale des télécommunications ; direction des services radioélectriques (1899-1976): 19790823/1-81

Office de radio et de télévision française (XXe siècle): 19960488/1-194

Direction générale des postes (1863-1974): 19840249/1-148 ; (1866-1976): 19790505/1-194; (1902-1977): 19780259/1-302, et (1883-1982): 19920069/1-14

Direction générale des postes ; service des affaires internationales (1852-1990): 19960439/1-9 ; (1875-1979): 19870773/1-59 ; (1883-1968): 19790815/1-5 ; et (1880-1977): 19930252/1-17

Direction générale des postes ; services financiers (1847-1982): 19990384/1-13

Direction générale des postes ; École nationale supérieure des postes, téléphones et télécommunications (1910-1990): 19960433/1-93

Direction du personnel et affaires sociales; secrétariat administratif (1867-1963): 19830045/1-5

Direction du personnel et affaires sociales ; direction des affaires communes, personnel et affaires sociales, budget et comptabilité (1895-1990): 20010142/1-25

– Services du ministère de l'Instruction publique :

Division des sciences et lettres: F/17/17130-17498, 2836-2888/2, 2933-3014 et 3110-3239

Direction de l'enseignement supérieur (1846-1969): F/17/17579-17775

Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche ; direction des bibliothèques des musées et de l'information scientifique et technique ; division des personnels de l'administration et de la documentation ; bureau affaires générales, document: 19910531/1-92

Direction de l'administration générale et des affaires sociales ; division des bourses (1883-1969): 19771267/1-10

Distinctions honorifiques (1892-1963): F/17/16054-16493

École normale supérieure de la rue d'Ulm (1916-1992): 19930595/1-220

École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (1881-2001): 20020123/1-81

École normale supérieure de Saint-Cloud (1882-1979): 19850678/1-16

École normale supérieure des enseignements techniques (1912-2001): 20020074/1-91

Centre national de la recherche scientifique (1914-1974): 19800284/3-5, 7-40, 42-60, 62-99, 101-216 et 218-266 ; - dont Commissariat général du Salon des arts ménagers (1916-1983): 19850025/1-180

Académie de Paris, chancellerie de l'Université de Paris: instituts français à l'étranger, relations avec les universités étrangères, prix, bourses et fondations (1843-1965): AJ/16/6945-7026

Rectorat de Paris et services interacadémiques (1875-1974): 20010498/1-202 ; - dont service interacadémique des examens et concours (1886-1978): 20050098/1-14

– Services du ministère des Beaux-Arts :

Petits salons artistiques et expositions diverses ; sociétés artistiques: F/21/4079-4898

Commandes et achats d'œuvres d'art par l'État (XXe siècle): F/21/6721-7122

Bâtiments civils et palais nationaux (XIXe-XXe siècles): F/21/7123-7220

Bâtiments civils ; Conseil des bâtiments civils (XIXe-XXe siècles): F/21/5391-6720, et (1860-1931): F/21/6381-6390

Bâtiments civils ; travaux d'art, musées, expositions, manufactures, bâtiments civils, théâtres et musique (an X-1919): F/21/1-2588 et 2873/A-2899 ; (XIXe-XXe siècles): F/21/3967-4522 et 4711-4918

Direction du patrimoine ; sous-direction affaires générales, constructions publiques (1906-1987): 19890535/1-91

Délégation aux arts plastiques ; École nationale supérieure des beaux-arts (1861-1984): 19920445/1-58, 60-81 et 103-179

– Services du ministère de la Santé et du Travail :

Direction générale de la santé ; sous-direction de la veille sanitaire ; bureau eau, thermalisme (1899-1983): 19920631/1-16

Direction de l'administration générale, du personnel et du budget ; division de la documentation, des publications et de

l'information ; bureau documentation (1812-1971): 19760145/1-171

Direction de l'action sociale ; sous-direction de la famille, de l'enfance et de la vie sociale; bureau famille (1907-1975): 19760173/1-73

Direction de l'action sociale ; sous-direction de la famille, de l'enfance et de la vie sociale; bureau enfance, jeunesse (1854-1976): 19760175/1-187

Direction des hôpitaux ; service personnels, établissements; sous-direction des établissements; bureau réglementation et fonctionnement administratifs (1903-1975): 19760197/1-99

Délégation à l'emploi ; services rattachés au directeur ; division administration générale (1890-1973): 19760112/1-43

– Services de la Sécurité sociale :

Services rattachés au directeur ; bureau conventions internationales (1976-1984) / division conventions internationales (1984-1898-1969): 19760228/1-47

Sous-direction de l'assurance-vieillesse ; bureau des régimes spéciaux des salariés, coordination des régimes de retraite (1912-1992): 19960404/1-13

Sous-direction des accidents du travail, des régimes spéciaux et de la mutualité ; bureau prévention cotisations, réparation des accidents du travail, maladies professionnelles (1976-1984) / bureau accidents du travail, maladies professionnelles (1913-1988): 19920443/1-58

Sous-direction des accidents du travail, des régimes spéciaux et de la mutualité ; bureau mutualité (1898-1973): 19920083/1-26, et (1820-1957): 19760252/1-289

– Services du ministère de la Marine :

Direction des pêches maritimes et des cultures marines ; sous-direction des relations internationales et de la réglementation des pêches; bureau des conventions internationales (1894-1976): 19800113/1-61

Direction des affaires maritimes et des gens de mer ; sous-direction des gens de mer ; service des gens de mer et de l'administration générale; bureau du travail maritime et de

l'emploi / bureau du travail et de l'emploi maritimes / bureau de l'emploi maritime: 19790332/1-260

Direction des ports et de la navigation maritimes (1880-1982): 19840136/1-247

– Services du ministère de la Coopération :

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (1903-1993): 19940002/1-74

– Services du ministère de la Consommation :

Direction de la consommation et de la répression des fraudes (1824-1977): 19840455/1-91

**\* Archives d'entreprises de presse :**

Fonds Le Journal (1874-1961): 8AR/1-662

Fonds Le Petit Parisien (1879-1962): 11AR/1-904

**\* Archives d'associations :**

Fonds de la Commission française des archives juives (1860-1966): 26AS/1-30

Fonds de la Chambre syndicale de la sidérurgie française (1895-1980): 62AS, puis 19900482/1-155

Fonds du Touring-Club de France (1906-1957): 77AS, puis 20000034/1-249

Fonds de l'Église réformée de France (supplément) (1901-1938): 107AS/585-956

Fonds du Droit humain, ordre maçonnique mixte international, et sa fédération française (1778-1980): 117AS/1-65

Pour la très grande majorité, les documents originaux auxquels renvoient tous ces inventaires sont consultables dans la salle de lecture de Pierrefitte-sur-Seine, site des Archives nationales qui regroupe depuis 2012 les quatre départements conservant les archives publiques postérieures à la Révolution (département de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture; département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales; département de l'Exécutif et du Législatif; département de la Justice et de l'Intérieur), ainsi que le département des Archives privées.

**Les répertoires en ligne des registres d'état civil des régiments de la guerre 1914-1918**

Parmi ces fonds, les Archives nationales

conservent un ensemble de 9221 registres d'état-civil des régiments et des hôpitaux militaires de la Première Guerre mondiale, auxquels s'ajoutent douze registres d'actes de soldats portés disparus, qui fournissent l'essentiel des informations sur les soldats d'origine marocaine morts sur les champs de bataille de la Grande Guerre. Avant de rejoindre le site de Pierrefitte-sur-Seine en 2012, ce fonds volumineux avait été versé, après la Seconde Guerre mondiale, sur le site de Paris des Archives nationales (cote d'origine: F/9/4498-5563) par le ministère des Anciens Combattants, puis transféré en 1986, en deux versements, sur le site de Fontainebleau (nouvelles cotes: 19860726/1-404 et 19860727/1-666).

La création d'un département ministériel spécifiquement chargé des Anciens Combattants est une conséquence directe de la guerre 1914-1918. Le 16 novembre 1917 est d'abord nommé le premier sous-secrétaire d'État aux Effectifs et Pensions pour les anciens combattants. Le ministère des Pensions, Primes et Allocations de guerre voit le jour le 20 janvier 1920. Absorbant en 1946 l'éphémère ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, créé en 1944, il prit le nom de ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, qui devait être, en 1999, réuni à l'administration du ministère de la Défense.

Durant la Grande Guerre, des registres d'état civil furent tenus sur le terrain par les officiers des corps d'armée, divisions, régiments, bataillons et autres unités engagées dans le combat, ainsi que par les ambulances et hôpitaux militaires, sur l'ensemble des théâtres d'opérations (en France, mais aussi en Allemagne, Belgique, Grèce et Turquie). Les derniers volumes sont clos, bien après la fin des hostilités, en 1927. On notera que, s'agissant des conflits qui se sont poursuivis au Maroc et au Levant au cours des années 1920, après l'armistice du 11 novembre 1918, ces mêmes registres de décès des soldats ne sont pas conservés par les Archives nationales.

Dans ces versements 19860726 et 19860727, on trouve généralement plusieurs registres pour chaque unité (bataillon, régiment, corps d'armée, division, etc.), auxquels s'ajoutent des registres pour les ambulances, les hôpitaux

et les navires-hôpitaux temporaires. Y sont essentiellement portés les actes de décès des militaires morts en mobilisation. Le décès ne résulte pas toujours des suites des blessures reçues au combat. Les morts par accident et suicide sont également enregistrées, mais sans la mention « Mort pour la France ». Les actes de décès fournissent généralement les informations suivantes :

- la date, l'heure et le lieu du constat ;
- les nom, prénoms, grade, numéro de matricule, affectation, date et lieu de naissance du soldat ;
- le dernier domicile connu ;
- le lieu, la date, l'heure et les causes du décès;
- l'identité des parents ;
- l'identité et les signatures de l'officier et des témoins ayant constaté le décès.

À la fin de certains volumes, il est possible de trouver d'autres actes d'état civil, concernant notamment des mariages et reconnaissances d'enfants naturels.

Le fonds ne suivant aucune logique particulière de classement, hormis l'ordre croissant des numéros de registres, les informations indispensables au commencement d'une recherche sont le nom, le prénom et l'affectation régimentaire du soldat. Des éléments complémentaires peuvent également se révéler utiles (numéro de matricule, date et lieu de naissance, nom des parents, date et lieu de décès...), en particulier lorsqu'il existe des homonymes.

La recherche s'effectue en deux étapes. Pour interroger le contenu de ces versements par nom d'unité, on commence par en consulter les deux inventaires, publiés en Salle des inventaires virtuelle sur le site Internet des Archives nationales (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr>, rubrique « Trouver un document »): en sélectionnant la « Recherche multicritères » du menu supérieur, puis la rubrique « Rechercher dans tous les inventaires », la grille de requête proposée permet, dans son champ « Recherche libre » de saisir les termes « état civil des régiments de la Première Guerre mondiale » et d'afficher le contenu des

deux bordereaux de versements concernés. Une fois les registres originaux d'actes de décès correspondants sélectionnés et commandés en salle de lecture, on se reporte à la table alphabétique des noms que l'on trouve le plus souvent en fin de registre. Si elle n'existe pas, le lecteur devra parcourir l'ensemble du registre page à page pour trouver le document qui l'intéresse.

Pour suivre le parcours des soldats d'origine marocaine, qui ont laissé leur vie, entre 1914 et 1918, sur les champs de bataille de la Grande Guerre, ce fonds de l'état civil régimentaire présente l'intérêt de conserver aussi les registres des unités de l'Armée d'Afrique, de la Coloniale et du Corps expéditionnaire, puis Armée française d'Orient.

Du fait des aléas de l'histoire de la conservation de ces registres, bien avant leur versement aux Archives nationales, tous ne sont pas nécessairement conservés pour toutes les unités de ces armées spécifiques engagées dans le conflit. La présentation proposée ci-dessous, qui

réorganise le contenu de ces deux versements par unité régimentaire, hôpital ou ambulance, veut donner une nette idée de l'ampleur couverte par ces registres pour ces trois corps d'armée, leurs unités et leurs services de secours.

### **Les troupes de l'Armée d'Afrique dans les archives de l'état civil régimentaire aux Archives nationales**

Entre 1914 et 1918, l'Armée d'Afrique envoie près de 300 000 soldats combattre en Europe (190 000 Maghrébins et 150 000 Européens) et les unités d'Afrique du Nord participent à toutes les grandes opérations. Leur apport a été très important dans les semaines décisives de septembre 1914, lors de la bataille de la Marne, et, après Charleroi et la Marne, les zouaves et les tirailleurs se sont illustrés dans toutes les principales batailles, en Champagne, à Verdun, dans la Somme et dans les offensives victorieuses finales. Le noyau de l'Armée d'Afrique était constitué du 19e Corps d'armée, formé à Alençon en décembre 1870 par la Délégation de Tours et recréé par décret du Journal officiel du 13 août 1874, pour regrouper les différentes unités militaires

d'Algérie ; outre les éléments organiques d'un corps d'armée, il était composé de trois divisions (Alger, Constantine et Oran), du 19e régiment du génie et de la 19e Légion de gendarmerie.

**\* Les corps européens :**

– Zouaves (soldats européens, à partir de 1841) :

1er régiment, 1er bataillon, devenu 8e régiment

1er régiment, 2e bataillon, puis régiment Niessel, puis 2e bataillon du 9e régiment de marche

2e régiment (dépôt)

2e régiment, devenu 2e régiment de marche

2e régiment, 3e bataillon, devenu 8e régiment

3e régiment, bataillon de marche

3e régiment, puis 3e régiment de marche

3e régiment, 2e bataillon, devenu 8e régiment

3e régiment, 4e bataillon, devenu 8e régiment

3ebis régiment

4e régiment

4e régiment, 1er bataillon, devenu 1er bataillon du 9e régiment de marche

4e régiment, 2e bataillon

4e régiment, bataillon C, devenu 1er régiment de marche d'Afrique

4e régiment, détachement devenu 1er régiment de marche métropolitain

1er régiment de marche

1er régiment de marche, 3e bataillon, puis 9e régiment de marche

1er puis 7e régiment de marche, devenu 3e régiment mixte de zouaves tirailleurs

2e régiment de marche

2ebis régiment de marche

2e régiment de marche d'Afrique

2e régiment de marche, 1er bataillon, devenu 2e régiment de marche d'Afrique

2e régiment de marche d'Afrique, 3e bataillon

3e régiment de marche

3ebis régiment de marche

4e, 7e et 9e régiments de marche

9e régiment de marche, 2e et 3e bataillons

9e régiment de marche, 3e bataillon et 13e compagnie (du 1er zouaves)

– Zouaves tirailleurs :

2e régiment, 1er bataillon

3e régiment

7e régiment, 1er bataillon, puis 1er régiment mixte

1er régiment mixte

1er régiment mixte, 1er bataillon du 3e tirailleurs et 1er et 3e bataillons du 7e tirailleurs

1er régiment mixte, 2e bataillon du 2e zouaves

2e régiment mixte

2e régiment mixte, 1er bataillon (venu du 2e Zouaves)

3e et 4e régiments mixtes

– Légion étrangère :

1er Étranger, bataillons A et D

1er Étranger, régiment de marche

1er Étranger, régiment de marche, bataillon C

1er Étranger, 2e régiment de marche

1er Étranger, 4e régiment de marche, 1er bataillon

2e Étranger, 2e régiment de marche, bataillons C, D, F et G

1er régiment de marche d'Afrique, bataillon de marche de la Légion étrangère

– Chasseurs d'Afrique :

1er et 2e régiments de chasseurs d'Afrique

2e régiment de chasseurs d'Afrique, 3e régiment de marche

2e régiment de chasseurs d'Afrique, 2e escadron

2e, 3e, 4e, 5e et 6e régiments de chasseurs d'Afrique, dépôt commun

3e, 4e, 5e et 6e régiments de chasseurs d'Afrique

6e régiment de chasseurs d'Afrique, 2e groupe, escadron 3/4

6e régiment de chasseurs d'Afrique, 3e escadron et escadron H

7e et 8e régiments de chasseurs d'Afrique

3e régiment de marche de chasseurs d'Afrique

7e régiment de marche de chasseurs d'Afrique, 4e escadron

– Bataillons d'infanterie légère d'Afrique :

1er et 3e bataillons de marche d'infanterie légère d'Afrique

2e batterie de marche d'infanterie légère d'Afrique

5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique

**\* Les corps nord-africains :**

– Tirailleurs algériens mixtes, marocains et tunisiens :

1er et 2e régiments de tirailleurs algériens

2e régiment de tirailleurs algériens, 1er, 2e et 4e bataillons, passés au 7e régiment de marche de tirailleurs

2e régiment de tirailleurs algériens, 9e bataillon

3e régiment de tirailleurs algériens

5e régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon

5e régiment de tirailleurs algériens, 16e bataillon

7e régiment de tirailleurs algériens

7e régiment de tirailleurs algériens, 4e bataillon, devenu 7e régiment de marche de tirailleurs, 3e bataillon

9e régiment de tirailleurs algériens

9e régiment de tirailleurs algériens, 1er bataillon

10e, 13e et 27e régiments de tirailleurs algériens

1er régiment de marche de tirailleurs algériens, devenu 9e régiment de marche de tirailleurs algériens

7e, 11e et 13e régiments de marche de tirailleurs algériens

1er régiment de chasseurs indigènes, devenu régiment de tirailleurs marocains

Régiment de tirailleurs marocains

Régiment de tirailleurs marocains, 2e et 8e bataillons

1er et 2e régiments de tirailleurs marocains

4e régiment de marche de tirailleurs tunisiens

2e régiment de tirailleurs indigènes

4e régiment de tirailleurs indigènes, devenu 4e régiment de marche de tirailleurs

4e régiment de tirailleurs indigènes, 2e et 12e bataillons

6e régiment de tirailleurs indigènes, 3e bataillon

8e régiment de tirailleurs indigènes, 1er et 6e bataillons

4e régiment de marche de tirailleurs indigènes

– Spahis :

1er régiment, devenu 1er régiment de marche, puis 6e régiment de marche

1er régiment, 7e escadron

3e régiment, 2e escadron

4e, 5e et 12e régiments

1er régiment mixte de marche de cavalerie du D.F.P.S., 1er et 11e spahis

2e régiment de marche, 1er escadron

7e régiment de marche de spahis marocains

7e régiment de marche de spahis marocains, 2e groupe divisionnaire de la 121e division

Régiment de marche de spahis marocains

5e, 9e et 10e escadrons de spahis auxiliaires algériens

2e régiment de spahis algériens

– Unités d'artillerie, du génie et des services :

**\* Unités d'artillerie :**

1er groupe d'artillerie de campagne d'Afrique

2e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, 22e S.M.A. et 21e S.M.I.

3e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique

4e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, puis 276e régiment d'artillerie de campagne

5e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique

5e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique,

14e batterie

5e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, puis 276e régiment d'artillerie de campagne, 1er groupe

8e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, puis 276e régiment d'artillerie de campagne

9e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique

1er et 2e groupes d'artillerie d'Afrique

10e groupe d'artillerie d'Afrique et 2e régiment d'artillerie de montagne, 27e batterie

6e groupe d'artillerie à pied d'Afrique

6e groupe d'artillerie à pied d'Afrique, 3e bis batterie, puis 51e batterie du 29e d'artillerie, puis 10e batterie du 116e régiment d'artillerie lourde

6e groupe d'artillerie à pied d'Afrique, 11e et 24e batterie

39e régiment d'artillerie, 6e groupe d'artillerie d'Afrique, 108e régiment d'artillerie lourde

269e régiment d'artillerie divisionnaire du Maroc, groupe mixte monté de l'A.O.F.

276e régiment d'artillerie de campagne

**\* Unités du génie :**

2e régiment du Génie

parc de la 1re division du Maroc, puis 2e régiment du Génie, compagnie 26/21 M

21e régiment du Génie, section de projecteurs de division du Maroc

Compagnie 26/6 M du Génie, 4e brigade marocaine rattachée au 13e C.A.

Compagnie indigène K 2 du Génie

**\* Unités des services :**

Quartier général de la 1re division de marche du Maroc

Quartier général du 19e Corps d'armée

Sous-intendance militaire de la 1re division de marche du Maroc

Sous-intendance de Taza (Maroc), année 1921

Ambulance n° 1 de la 3e brigade du Maroc

Ambulance n° 1 de la 2e division marocaine, 3e brigade du Maroc

Ambulance n° 2 de la 2e division marocaine

Ambulances n° 2 et n° 3 de la 4e brigade du Maroc

Ambulance n° 4 (marocaine)

Groupe de brancardiers de la 1re division marocaine

**Les troupes coloniales dans les archives de l'état civil régimentaire aux Archives nationales**

En 1914, « la Coloniale » comptait 102 bataillons et 39 batteries, dont 36 bataillons et 12 batteries en métropole et 21 bataillons en Afrique du Nord. Au sein de ces 102 bataillons, la « Force Noire », qualificatif donné aux troupes issues de l'Afrique noire, représentait le quart de l'effectif. Ces unités étaient réparties en un corps d'armée en métropole et six groupes dans les colonies, auxquels il faut ajouter quelques unités en Afrique du Nord. Après le début de la guerre, les troupes coloniales vont s'organiser en deux corps d'armée, qui regroupent sept divisions, engagées sur tous les fronts: la bataille des Frontières, notamment dans les Ardennes, les batailles de Champagne (1915), la bataille de la Somme (juillet 1916), la bataille du Chemin des Dames (avril 1917), la bataille de Saint-Mihiel (1918), la bataille des Dardanelles et l'expédition de Salonique en Orient.

1er régiment d'infanterie coloniale

1er régiment d'infanterie coloniale, 6e bataillon

2e et 3e régiments d'infanterie coloniale

3e régiment d'infanterie coloniale, 9e bataillon

4e, 5e et 6e régiments d'infanterie coloniale

6e régiment d'infanterie coloniale, 9e bataillon

6e régiment d'infanterie coloniale de marche de campagne

7e et 8e régiments d'infanterie coloniale

8e régiment d'infanterie coloniale, 3e compagnie

16e régiment d'infanterie coloniale, bataillon colonial sibérien

21e au 24e, 33e au 38e, 41e au 44e, 52e au 54e, 56e au 58e et 102e régiments d'infanterie coloniale

Régiment d'infanterie coloniale du Maroc  
Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, 1er, 4e et 8e bataillons coloniaux  
Dépôt commun des 3e, 33e et 53e régiments d'infanterie coloniale  
Quartier général de la 15e division d'infanterie coloniale  
9e bataillon d'infanterie coloniale du Maroc  
21e bataillon de marche d'infanterie coloniale  
3e régiment mixte colonial de marche, devenu 53e régiment d'infanterie coloniale  
6e régiment mixte colonial, devenu 56e régiment d'infanterie coloniale  
7e régiment mixte colonial  
8e régiment mixte colonial, devenu 58e régiment d'infanterie coloniale  
4e et 7e bataillons coloniaux  
4e et 54e régiments coloniaux  
4e régiment colonial mixte de marche  
Ambulance n° 1 de la 1re division, puis ambulance coloniale de colonne mobile n° 1 de la 17e division coloniale  
Ambulance coloniale de colonne mobile n° 1 et ambulance de colonne mobile de la 17e division coloniale  
Ambulances coloniales n° 2 et n° 3  
Ambulance n° 4 de la 3e division, Corps d'armée coloniale  
Ambulance n° 5 du 1er Corps d'armée colonial  
Ambulance coloniale 6 du 6/22, puis hôpital militaire 1 à Strasbourg  
Ambulance 9/22 ou ambulance coloniale n° 9  
Ambulance coloniale n° 10 du 2e Corps d'armée, puis ambulance n° 10 du 17e Corps d'armée, ambulance 10/22  
Ambulances coloniales 11/22, 13/22, 15/22 et 16/22 du 1er Corps d'armée colonial  
Brancardiers groupe 1/9, 82e division territoriale, 16e division d'infanterie coloniale  
Groupes de brancardiers des 1er et 2e Corps d'armée coloniaux

Groupes de brancardiers des 2e, 3e, 10e, 11e, 15e, 16e et 17e divisions d'infanterie coloniale  
Groupe de brancardiers de la 82e division d'infanterie territoriale, devenu groupe de brancardiers D de la 16e division d'infanterie coloniale  
Hôpital d'évacuation n° 22 du Corps d'armée colonial  
Sous-intendance des parcs et convois du 2e Corps d'armée colonial  
Sous-intendances militaires des 2e et 10e divisions coloniales  
Sous-intendance des troupes coloniales, 16e division  
Sous-intendance du quartier général du 2e Corps d'armée colonial  
29e régiment d'artillerie, 3e et 4e groupes  
47e régiment d'artillerie, 3e groupe, puis 201e régiment d'artillerie et 43e régiment d'artillerie coloniale  
229e régiment d'artillerie, 1er et 2e groupes  
104e régiment d'artillerie à pied, 3e groupe  
37e régiment d'artillerie de campagne, 113e batterie  
1er régiment d'artillerie coloniale  
1er régiment d'artillerie coloniale, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 13e, 22e, 65e, 69e et 72e batteries  
1er régiment d'artillerie coloniale, 15e batterie, puis 143e régiment d'artillerie lourde coloniale  
1er régiment d'artillerie coloniale, 1er et 2e groupes  
2e régiment d'artillerie coloniale  
2e régiment d'artillerie coloniale, 23e, 64e, 68e et 80e batteries  
2e régiment d'artillerie coloniale, 1er groupe  
2e régiment d'artillerie coloniale, 4e groupe, devenu 2e groupe le 1er avril 1917  
3e régiment d'artillerie coloniale, puis 112e régiment d'artillerie lourde  
3e régiment d'artillerie coloniale, puis 229e régiment d'artillerie, puis 41e régiment d'artillerie coloniale

3e régiment d'artillerie coloniale, 9e, 14e, 17e, 37e, 67e, 69e, 70e, 74e, 76e et 77e batteries, 2e, 3e et 8e groupe

3e régiment d'artillerie coloniale, 15e, 65e, 113e batterie de 58 A, 129e et 133e batteries

3e régiment d'artillerie coloniale, 1er groupe, puis 1er groupe du 2e d'artillerie coloniale

3e régiment d'artillerie coloniale, 1er groupe et 10e groupe

3e régiment d'artillerie coloniale, 4e groupe, puis 3e groupe du 22e régiment d'artillerie coloniale

3e régiment d'artillerie coloniale, 5e groupe

3e régiment d'artillerie coloniale, groupe A et 7e groupe

3e régiment d'artillerie coloniale, 109e bataillon de 58, puis 101e batterie de 58 du 229e régiment d'artillerie

7e, puis 21e régiments d'artillerie coloniale

13e régiment d'artillerie coloniale de montagne, 32e et 37e batteries

21e régiment d'artillerie coloniale, 2e groupe, puis 57e régiment d'artillerie, 4e groupe

23e régiment d'artillerie coloniale, 1er groupe

41e régiment d'artillerie coloniale, 1er et 2e groupes

42e régiment d'artillerie coloniale

43e régiment d'artillerie coloniale, 44e batterie

107e régiment d'artillerie coloniale, 6e groupe

229e régiment d'artillerie coloniale, 21e section de munition

1re batterie sibérienne d'artillerie coloniale

Parc d'artillerie du Corps d'armée colonial, 1er échelon

Parc d'artillerie, 42e section de munitions, 10e division coloniale et 41e régiment d'artillerie coloniale

104e, 106e et 110e régiments d'artillerie lourde

120e régiment d'artillerie lourde, puis 341e régiment d'artillerie lourde coloniale

141e régiment d'artillerie lourde coloniale

141e régiment d'artillerie lourde coloniale, 2e, 3e et 6e groupes

143e et 341e régiments d'artillerie lourde coloniale

341e régiment d'artillerie lourde coloniale, 1er groupe

342e régiment d'artillerie lourde coloniale, 1re colonne légère

342e régiment d'artillerie lourde coloniale hippomobile, 3e groupe de 155 C.S.

343e régiment d'artillerie lourde coloniale

343e régiment d'artillerie lourde coloniale, 8e et 10e batteries

343e régiment d'artillerie lourde coloniale, 1re section de munitions

Compagnie 7/63 du Génie de la 10e division d'infanterie coloniale

7e régiment du Génie, compagnie de Travailleurs coloniaux L 1, L 2 et L 4

8e régiment du Génie, détachement télégraphique de la 15e division d'infanterie coloniale

8e régiment du Génie, détachements télégraphiques des 1er et 2e Corps d'armée coloniaux

88e bataillon de mitrailleuses du 1er Corps d'armée coloniale

Section de C.O.A. coloniaux, détachement principal de la 10e division d'infanterie

#### **\* Force Noire :**

3e, 5e, 12e, 16e et 19e bataillons de tirailleurs malgaches

7e bataillon d'étapes malgache

1er bataillon de tirailleurs sénégalais d'Afrique

2e bataillon de tirailleurs sénégalais d'Algérie

5e et 6e bataillons de tirailleurs sénégalais

10e, 11e, 12e, 16e, 18e et 20e régiments de tirailleurs sénégalais

20e, 26e, 27e, 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 34e, 35e, 36e, 38e, 39e, 41e, 43e, 44e, 45e, 47e, 48e, 49e, 51e, 52e, 53e et 54e bataillons de tirailleurs sénégalais

56e bataillon de tirailleurs sénégalais, 3e et 4e compagnie

61e, 62e, 63e, 64e, 65e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 74e, 77e, 78e, 80e, 81e, 86e, 87e, 88e, 93e, 95e, 96e, 97e, 98e, 99e, 103e, 114e, 131e, 132e et 133e bataillons de tirailleurs sénégalais

Bataillon de tirailleurs somalis

**Le Corps expéditionnaire d'Orient, puis l'Armée française d'Orient dans les archives de l'état civil régimentaire aux Archives nationales**

Après la décision d'envoyer des troupes en Turquie, le 22 février 1915, l'Armée française d'Orient (AFO), unité de l'armée de terre française, d'abord appelée Corps expéditionnaire d'Orient, puis Armée d'Orient (AO), fut créée pour combattre sur le front d'Orient entre 1915 et 1918. Lors de sa composition, en février 1915, la 1re division d'infanterie du Corps expéditionnaire d'Orient, était notamment constituée, d'une part, d'une 1re brigade métropolitaine, qui comprenait le 1er régiment de marche d'Afrique (1er R.M.A.), et d'autre part, d'une 2e brigade coloniale, constituée des 4e et 6e régiments mixtes coloniaux. En 1916, l'Armée d'Orient fait partie des Armées Alliées d'Orient (AAO), regroupant des troupes de l'armée britannique, de l'armée serbe, de l'armée italienne, de l'armée russe et de l'armée grecque.

Hôpital de campagne du Corps expéditionnaire d'Orient

Hôpital de campagne de la 2e division du Corps expéditionnaire d'Orient

Ambulance n° 2 du Corps expéditionnaire d'Orient

Sous-intendance de la 1re division d'infanterie (Corps expéditionnaire d'Orient)

17e division coloniale, prévôté du quartier général du Corps expéditionnaire d'Orient

1er groupe d'artillerie de la 1re division du Corps expéditionnaire d'Orient

Train des équipages du Corps expéditionnaire d'Orient

Groupe léger des escadrons à pied de l'armée d'Orient, 13e régiment de chasseurs

Ambulance de colonne mobile n° 1, armée d'Orient

Ambulance n° 2/156, armée d'Orient

Ambulance n° 2, armée d'Orient

Ambulance n° 2, 1re division, armée d'Orient

Ambulance de la 2e division

Ambulance n° 3 de la 2e division

Ambulance de colonne mobile n° 3, armée d'Orient

Ambulance divisionnaire de la 5e Armée d'Orient, dépôt de convalescence d'Hotchista

Ambulance alpine n° 6, armée d'Orient

Ambulance n° 6 du 17e Corps d'armée, armée d'Orient

Ambulance 8/3, armée d'Orient

Ambulance de colonne mobile 3 et C, armée d'Orient

État civil de l'armée d'Orient

Hôpitaux d'évacuation n° 1 et n° 2, armée d'Orient

Hôpital de campagne n° 4 (armée d'Orient)

Groupe de brancardiers de la 2e division, puis groupe de brancardiers de la 156e division (armée d'Orient)

4e régiment de tirailleurs indigènes, 10e bataillon, armée d'Orient

2e et 3e groupes d'aviation, service aéronautique de l'armée d'Orient.

**Le livre d'or des Morts pour la France de 1914-1918 numérisé**

Dans la continuité directe de cet état civil régimentaire des soldats de la Grande Guerre, un Livre d'or a été instauré par la loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des Morts pour la France. Applicable à la France, à l'Algérie et aux colonies, elle prévoyait que les noms des combattants des armées de Terre et de Mer ayant servi sous le pli du drapeau français au cours de la guerre 1914-1918 seraient inscrits sur des registres déposés au Panthéon, à Paris. Au terme des recherches menées, l'État devait remettre à chaque commune un livre d'or, sur lequel étaient inscrits les noms

des combattants des armées de Terre et de Mer, morts pour la France, nés ou résidant la commune.

Les dispositions relatives à la mention de « Mort pour la France » ont été instituées par la loi du 2 juillet 1915, modifiée par la loi du 22 février 1922, puis ultérieurement intégrées dans le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Pour bénéficier de ce titre, il convenait d'être mort sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919. Les conséquences juridiques attachées à cette mention étaient la délivrance d'un diplôme d'honneur et de l'insigne spécial prévu pour les parents et conjoints survivants, ainsi que le titre de pupille de la Nation, avec transfert et restitution du corps aux frais de l'État.

La réalisation du Livre d'or des Morts pour la France s'est étalée sur plusieurs années: après le vote de la loi du 25 octobre 1919, un concours pour l'édition fut lancé en 1920. En 1922 déjà, les constats de décès enregistrés tout au long du conflit avaient été compilés sous la forme d'1 500 000 fiches. C'est en 1929 que le bureau de l'état civil de la direction de la Liquidation, au tout jeune ministère des Pensions, fut en mesure d'envoyer aux mairies les listes finales, en leur demandant de bien vouloir les contrôler et les corriger éventuellement, en menant leur propre enquête complémentaire. Dans le fonds conservé aux Archives nationales, des correspondances témoignent souvent de ces échanges.

En 1935 fut instituée une commission pour établir la présentation matérielle de ce grand ouvrage, conçu en 120 volumes, tirés chacun en 15 ou 20 exemplaires, pour un coût global de 9 millions de francs de crédits exceptionnels. Les contraintes budgétaires, puis, surtout, la déclaration de guerre en 1939 firent abandonner ce projet pharaonique.

Si les 1 500 000 fiches établies en 1922 ont permis la constitution de la base de données « Mémoire des hommes », sous l'égide du ministère de la Défense, restaient les listes du Livre d'or achevées en 1929, et leurs dossiers de correspondance associés, versés aux Archives nationales par le ministère des

Anciens Combattants à l'issue de la Seconde Guerre mondiale sous la forme de 594 cartons, d'abord sur le site de Paris (cote d'origine: F/9/3901-4493), puis transférés en 1986 sur le site de Fontainebleau (nouvelle cote: 19860711/1-594), pour être enfin déménagés en 2012 sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Excluant les marins Morts pour la France, pour lesquels un travail similaire a été effectué, de façon indépendante, par le ministère de la Marine, ces listes des soldats de l'armée de Terre Morts pour la France sont classées par ordre alphabétique des départements puis des communes, selon la nomenclature et les possessions de la France en 1930. Les listes définitives de certaines communes manquent, tandis que le dossier de correspondance, parfois volumineux, a été conservé, à l'exemple de la ville de Rouen (Seine-Maritime). Ces listes concernent la quasi-totalité des communes de la France métropolitaine (le département des Hautes-Alpes est manquant et, pour Lyon, la liste ne couvre que les noms commençant par les initiales A. à G.), les départements alsaciens-lorrains du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, annexés à l'Allemagne en 1871 (même si leurs listes sont extrêmement réduites) et concernent aussi l'Algérie, le Maroc et le Sénégal, les consulats de La Paz (Bolivie), Bahia, Porto Alegre et Rio de Janeiro (Brésil), tandis qu'une section s'intéresse spécifiquement aux soldats décédés en Bulgarie.

Dans le cadre du chantier de numérisation mené de 2007 à 2009 par les Archives nationales (France), seules les listes établies conformément à la norme du ministère des Pensions ont été numérisées, à l'exclusion des dossiers de correspondance

échangée entre le ministère des Pensions et les maires des communes destinataires des listes à contrôler, en 1929.

Le Livre d'or des Morts pour la France numérisé est accessible dans la Salle des inventaires virtuelle du site Internet des Archives nationales (<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr>, rubrique « Trouver un document ») depuis le mois de septembre 2014. En cliquant sur la rubrique « Recherche multicritères » du menu supérieur, puis en sélectionnant « Rechercher

dans tous les inventaires », la grille de requête permet, dans son champ « Recherche libre », de saisir, par exemple, les termes « Livre des morts Maroc ». L'instrument de recherche qui s'affiche alors en résultat (« Guerre 1914 - 1918. Fonds du ministère des Pensions: livre d'or des Morts pour la France - Maroc (1919-1935). Répertoire numérique des articles 19860711/591 à 19860711/592 ») propose d'accéder en ligne aux images numérisées des listes des Morts pour la France conservées dans les articles 19860711/591-592 (= Maroc) de ce fonds d'archives, sous la forme d'un carrousel de vues numériques associé à chaque nom de commune.

Près de 80 communes du Maroc, selon la nomenclature en vigueur à l'époque du Protectorat, sont ainsi concernées par ces listes: Abda-Ahmar (Les), Agadir, Aït-M'Hamed (Les), Aït-Ouirir, Amismiz, Arbaoua, Azemmour, Azilal, Ben-Ahmed (annexe), Beni-M'Guild (Les), Beni-M'tir (Les) (annexe), Berguent (Les) (annexe), Berkane, Berkine, Ber-Rechid, Boucheron, Boud-Denib, Boulhaut, Casablanca, Chaouia (Les) (région et zone Sud), Chichaoua, Dar-bel-Hamri, Debdou, Demnat, Doukkala (circonscription des), El-Aïoun (annexe), El-Boroudj (commune et annexe), El-Hadjeb (annexe), Fedalah, Fès (commune, banlieue et territoire Nord), Figuig, Guercif, Hahiridja, Haut-Ouergha (Le), Immouzer, Itzer, Kenitra (commune et banlieue), Ksar-es-Souk, Larache, Loukkos (Le), Marrakech (commune, banlieue et annexe), Martimprey du Kiss, Mazagan, Mechra-bel-Ksiri, Meknès (commune et banlieue), Mogador (commune et région), Moyen Ouergha (Le), Oudja, Oued-Zem, Ouezzan, Oulad-Saïd (Les) (commune et annexe), Petitjean, Rabat (commune et banlieue), Rehamma, Safi, Salé (banlieue), Sefrou, Settat, Sidi-Ali (annexe), Sidi-ben-Nour, Sidi-Rahal, Souk-el-Arba, Souk-el-Arba de Tissa, Souk-el-Arba du Gharb, Srarna-Zemrane, Tadla (territoire du), Tafilalet, Taforalt, Tafrant, Talsint, Taouat (Le), Taounat, Taourirt, taza (région et banlieue), Telouet, Tifflet, Tissa, Zaer (Les), Zemmour (Les) et Zoumi.

Ces listes permettent de connaître les nom et prénom de chaque soldat, sa date et son lieu de naissance, son grade et son unité d'affectation, enfin la date et le lieu de son décès. En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées ou résidaient dans la commune au moment de la mobilisation. Ainsi, dans le cas présent, le dépouillement exhaustif des listes numérisées pour chaque commune et le comptage des noms cités permettrait de quantifier les pertes des soldats Morts pour la France nés ou résidant au Maroc en août 1914. L'intérêt de ces listes est aussi de révéler parfois un décalage entre les noms figurant sur les monuments aux Morts et ceux des Livres d'or: les listes ont été établies en 1929, alors que les monuments aux Morts ont presque tous été érigés entre 1920 et 1925. Le Livre d'or peut permettre d'effectuer une recherche à caractère nominatif, dès lors que l'on connaît le lieu d'origine de l'individu recherché. En cela, il complète le fichier nominatif des soldats Morts pour la France (base de données « Mémoire des hommes »: <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>), le fichier nominatif des lieux de sépulture (<http://www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr>) et le fichier des marins Morts pour la France, consultable au Service historique de la Défense, à Vincennes.

### Conclusion

Dans le cadre de ces trois années de colloques à Rabat (2014), Tunis (2015) et Paris (2016), sur le Maghreb et l'Afrique subsaharienne et la Grande Guerre, nul doute que des interrogations analogues, conduites pour la Tunisie, l'Algérie, la Libye, etc., dans les ressources en ligne des Archives nationales, donneraient des résultats tout aussi stimulants pour la recherche historique, à la fois par la variété des producteurs d'archives concernés, induisant un foisonnement typologique inattendu, et par la complémentarité offerte avec les sources sur la Grande Guerre conservées dans d'autres institutions de conservation, d'intérêt national ou territorial.

# FAYÇAL CHERIF

Historien-chercheur

l'Institut Supérieur de l'Histoire de la Tunisie Contemporaine

## Les archives photographiques et audiovisuelles de la Grande Guerre : Etat des lieux et perspectives de recherche. L'exemple d'un documentaire « Le tirage au sort des Arabes (Tunisie, 1913) ».

### Introduction

La Grande Guerre pendant laquelle les Maghrébins furent massivement mobilisés, se jouait au niveau de l'image et de la mise sur pieds d'une véritable propagande dite de guerre en raison des circonstances. Faire adhérer une population à une « cause », et lui faire accepter de consentir l'un des plus lourds sacrifices s'agissant de mourir, n'est certainement pas le résultat des ordres hiérarchiques venant d'en haut et exécutés par la force par une administration française et des notables locaux complices ; la guerre se situe d'abord au niveau de l'imaginaire individuel et collectif. Ainsi, des stratégies sont mises en œuvre pendant la Grande Guerre afin de conquérir la plus grande partie de la population. Dans les conditions précises de cette Grande Guerre, il était difficile de faire croire à une population, musulmane pour la plupart, que l'ennemi est aussi l'empire Ottoman qui a sauvé les Tunisiens de la colonisation espagnole au XVI<sup>ème</sup> siècle, et qui a gouverné en Tunisie, en Algérie et en Tripolitaine au nom de l'Islam pendant presque trois siècles. Mais là aussi, il fallait trouver les arguments nécessaires en

dévalorisant l'alliance des empires centraux qui pourraient menacer les territoires coloniaux. Les arguments de cette propagande devaient être efficaces au point de contrer aussi la propagande des empires centraux de l'époque, principalement l'Allemagne et l'Empire Ottoman.

### Aux sources de l'écriture de l'histoire de la Grande Guerre au Maghreb

Replacer les investigations historiques autour de la Grande Guerre telles que ce colloque les proposent à travers les sources archivistiques est une démarche méthodologique cruciale pour engager ensuite l'écriture de l'Histoire. Après un siècle du déclenchement de la Grande Guerre peut-on aujourd'hui recenser toutes les sources qui vont nous permettre de restituer l'histoire et la mémoire de cet événement déterminant dans l'histoire de l'Europe et aussi des peuples colonisés ? L'obstacle majeur pour l'Historien, particulièrement maghrébin et africain, se situe au niveau de l'éparpillement de ces sources : la mémoire locale garde certes des traces de la mobilisation en temps de guerre mais pour ce qui est du déroulement des opérations, de la vie dans

les camps, les conditions de vie des soldats et des travailleurs, ces aspects se trouvent dans les pays où se sont déroulés les conflits, principalement en France, en Allemagne et en Turquie.

Par ailleurs, les sources archivistiques, journaux, et toutes les publications pendant la période de guerre étaient strictement soumises au contrôle préalable et donc censurés. A titre d'exemple, les lettres envoyées par les soldats aux fronts étaient automatiquement interceptées par le «Service Postal Métropolitain » et les services de l'armée. C'est autant dire que les nouvelles étaient dissimulées à la faveur d'une propagande de guerre « officielle » qui s'était

mise en place dès le début de la Guerre. Peut-on aujourd'hui restituer le climat de guerre qui se déroulait en Europe pour les soldats maghrébins ?

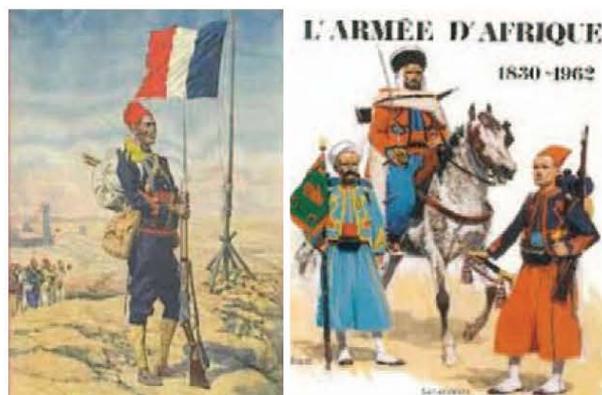
### **A l'affût de nouvelles sources photographiques et audiovisuelles autour de la Grande Guerre**

Comme toute guerre, la mobilisation militaire dans les colonies et en France se fait d'abord par les affiches qui sont placardées dans les places publiques : La poste, les cinémas, les coins de carrefours, sur les murs des grandes avenues et surtout les journaux français à large diffusion. Ces affiches sont le premier contact avec la population de « représentations imaginaires de la guerre ». Car dans cette guerre et en l'absence de radios, les éléments essentiels de la mobilisation se font par l'image et l'écrit. La préparation psychologique de la population commence par une propagande bien étudiée, car de l'autre côté, chez l'adversaire, une autre propagande est menée pour démobiliser les peuples colonisés. Bien entendu, ces affiches sont variées selon le public à qui elles sont adressées ; en France point n'est besoin de s'attarder sur la différence mais plutôt d'axer sur la harmonie et la complémentarité voire la mise en exergue du concept de « cause commune » et d' « union sacrée ». Celle-ci est évoquée comme leitmotiv, jamais la France et les Français n'ont eu conscience de l'importance de l'élément humain dans l'empire colonial qu'à travers la guerre qui se dessinait. L'arrivée en France de ces gens venus d'ailleurs et alliés à la France métropolitaine ne pouvait que renforcer le moral de la population en quête d'alliances face aux dangers qui guettent la Nation.

La littérature de l'époque, les articles journalistiques, les consignes qui se donnaient clairement et parfois « sous-cape » par le Gouvernement français faisaient tout pour redonner une dimension patriotique à la souscription militaire. Il fallait s'adresser aux populations coloniales et leur montrer l'intérêt de défendre la France contre les empires centraux. Il était difficile tout de même de faire adhérer la population du Maghreb à la guerre contre l'Empire ottoman. Dans ce cas précis, l'instrumentalisation de la religion par le biais

de « fetwas » était de rigueur. On a vu pendant cette guerre, que les Ottomans, en dépit du fait qu'ils soient musulmans, traités d'impies et représentés aux populations tunisiennes et maghrébines comme des ennemis à abattre !

Les affiches de guerre : l'union coloniale sacrée

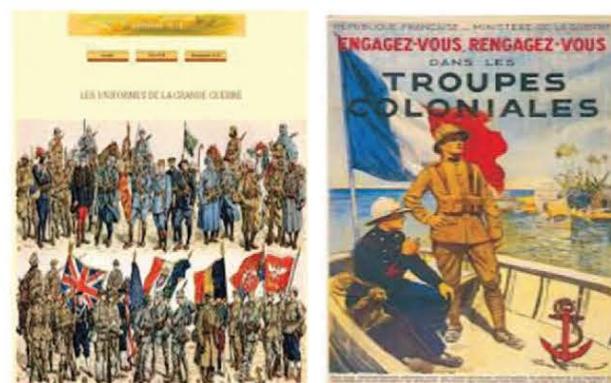


Les messages par images : Soldat colonial qui défend la France. En gardant leurs spécificités, les Maghrébins combattent pour la France.



- Les troupes des spahis dans une mise en image mythique faite pour toucher la sensibilité des Français.

- Coude à coude, le soldat français côtoie les soldats maghrébins qu'on reconnaît aisément par le faciès et la tenue. Faut-il mentionner ce regard des trois hommes montrant détermination sur un fonds de l'arc de triomphe.



- La France n'est pas seule dans la guerre, l'ensemble de ces pays y participent, particulièrement les colonies qui symbolisent l'union sacrée.

- Dans la deuxième affiche à droite, l'engagement qui durait à l'époque cinq ans est amplement encouragé.

### **Les documentaires audiovisuels, l'exemple « le tirage au sort des Arabes (Tunisie) 1914 »**

Le cinéma muet étant à ses débuts, très vite la France avait compris l'intérêt qu'elle peut tirer de ce support diffusé en grand public. Le service photographique et audiovisuel de l'armée française a été mis sur pieds durant la Grande Guerre. Au cours de nos investigations à l'établissement Cinématographique et Photographique de l'Armée (EPCA, Ivry sur Seine) nous avons pu trouver trace d'un documentaire tourné en Tunisie pendant la période de mobilisation (été 1914).

En dépit du sérieux qu'on leur accorde, les sources de la Grande Guerre doivent être vues sous d'autres angles. La photo, l'affiche de guerre, les documentaires audiovisuels tournés à l'époque et négligés jusque-là par les historiens peuvent éclairer de nombreuses zones d'ombre. A ce titre, nous avons pris comme exemple un documentaire tourné en 1914 par l'armée française et qui reprend le « tirage au sort des Arabes ». A première vue, ce documentaire peut paraître anodin, voire même une preuve du bon déroulement du recrutement militaire qui se faisait à l'époque. Mais vu de près, ce documentaire nous informe tout bonnement comment une source filmique est au service de la propagande officielle de guerre. Certes au niveau des dirigeants aussi bien politiques que militaires, ce « tirage au sort » est représenté d'une façon festive, qu'il existe un engouement et une mobilisation spontanée des populations pour aller se battre sur le front. On ne peut passer outre sur un important arsenal mis en œuvre à l'époque qui est le cinéma sur tous ses aspects. L'on se rend compte qu'à ses débuts, le cinéma est en quelque sorte une représentation de la réalité. On a beau faire des discours, mais ces quelques minutes diffusées au grand public

peuvent s'avérer beaucoup plus efficaces que des articles de journaux. Le visuel ne nécessite pas un effort considérable comme la lecture qui, et compte tenu de l'analphabétisme quasi généralisé au Maghreb, provoque un effet immédiat.

L'écrit ne peut aucunement donner la dimension affective et sentimentale, car la propagande de l'époque recourait à l'usage de la tromperie. Dans le documentaire de 3mn et 40secondes, les circonsrits pour le tirage au sort sont montrés comme s'ils étaient venus se battre en France de leur propre gré et entourés d'une atmosphère de liesse populaire. La scène des « Issaoui » dans les rues de Tunis prouvent bien que les gens ainsi que les rites maraboutiques adhèrent pleinement à l'engagement des Tunisiens dans la Grande Guerre. La mobilisation pour la guerre, et selon ce documentaire, avait provoqué une réaction populaire extrêmement favorable : ce sont les débuts de l'usage du cinéma à la faveur de la propagande de guerre. Jamais on évoque le ressentiment, la peur et parfois même le refus des populations à s'engager dans les combats ; car c'est de la mort dont on parle.

A titre d'exemple, et pour bien se rendre compte de la propagande et surtout de la censure exercée par le Gouvernement et l'armée française, jamais la mutinerie de l'hiver novembre/décembre à Bizerte en Tunisie n'a été évoquée. L'armée française aurait tiré sur les soldats embarqués qui refusaient de monter au navire qui les transportaient et aurait fait plus de 150 morts. C'est autant dire qu'il n'existe pas une relation objective à l'époque face à la guerre mais on parle des représentations autour d'elle. Toujours est-il que la discipline historique peine à faire usage et « lire » ces sources, qui ne s'expriment pas ouvertement certes, mais qu'il faudrait revisiter et interpréter à leur juste valeur afin de bien saisir toutes les dimensions de la guerre, particulièrement dans son aspect psychologique que le papier ne peut relater qu'en partie. Tout cela nous pousse à une réflexion sur des supports photographiques et audiovisuels.

### **L'image comme support : les précautions d'usage**

Comprendre les mécanismes de la guerre, la mobilisation, propagande officielle faite pour rassembler l'empire français contre l'Allemagne et l'empire ottoman, ne pourrait se faire exclusivement par l'écrit malgré la pertinence de cette source.

Les sources photographiques, iconographiques et audiovisuelles peuvent nous révéler bon nombre de faits et de traits que l'écrit cache/occulte ou tente de lui donner un sens alors que l'historien essaie plutôt de le replacer dans son contexte précis loin des interprétations et des considérations d'éthique publique ou de convenances politiques, sociales, culturelles et économiques. Ces sources avant de les traiter doivent d'abord être rassemblées en séries (tracts, affiches, cartes postales ou autres) afin de pouvoir analyser cette propagande dans la durée et mesurer son évolution. Le texte aussi qui accompagne souvent une affiche ou un tract peut s'avérer d'une importance extrême pour la mobilisation de l'opinion durant la période de guerre. Pour ce qui est du discours, rien ne vaut les enregistrements sonores et audiovisuels car tout est dans la voix, le ton et le geste. Aussi, convient-il de s'armer de connaissances auxiliaires autres qu'historiques ; les concepts, le sens des mots et leurs récurrences, les significations du regard, les gestes de la main, sont tous des signes révélateurs de la personnalité que l'écrit seul ne pourrait détecter ou comprendre, référence faite à la psycho-histoire. Les sources audiovisuelles et iconographiques

ne sont guère explicites, mais ce sont les questionnements de l'historien qui les situent et leur donnent un sens.

Comme il n'y a guère de travail sans obstacles; le premier concerne sans doute l'assemblage et la collecte des supports des sources photographiques et audiovisuelles.

La question centrale qui se pose aujourd'hui à la discipline de l'histoire est avant tout d'ordre épistémologique : Existe-t-il une méthode scientifique standard pour travailler sur les sources photographiques et audiovisuelles? Nous pensons qu'il est grand temps de se pencher sur les messages conscients et inconscients que ces sources divulguent. L'histoire ne pourrait jamais toute seule prétendre analyser les sources photographiques, iconographiques et audiovisuelles, la pluridisciplinarité est de mise, référence faite ici à la psychologie et à la science de la communication.

### **Conclusion**

Cette contribution dans un cadre de pure réflexion ne saurait prétendre à combler la question qui demeure ouverte et stimulante pour ceux qui s'intéressent à l'usage des sources iconographiques et audiovisuelles. Je pense aussi qu'il sera d'un grand intérêt que les archives de nos pays maghrébins puissent penser sérieusement à recueillir ces fonds qui sont disparates et les organiser afin de permettre aux chercheurs de s'en servir non seulement comme supports aux écrits historiques, mais et surtout comme objet de recherche.

# PAUL NICOLAS

Commandant de police à la retraite

## Contribution de l'Armée d'Afrique pendant la Première Guerre Mondiale à travers des lieux de mémoire et des nécropoles militaires.

### 1 / Présentation :

**O**riginaire de Lorraine, domicilié à Metz, je ne suis ni historien ou écrivain, tout simplement passionné d'histoire, de l'Afrique et de la Tunisie en particulier.

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, je finalise un projet visant à mettre en lumière la contribution de l'Armée d'Afrique, notamment les combattants maghrébins et ceux de l'Afrique subsaharienne, dont l'implication et le comportement furent remarquablement courageux et exemplaire dans le cadre de ce conflit. Cela avec le concours appuyé du service des Anciens combattants et victimes de guerre de l'Ambassade de France en Tunisie.

Dans le cas présent, mon étude porte principalement sur les thèmes suivants :

- les champs de bataille.
- le recensement des lieux de mémoire et des nécropoles militaires où sont inhumés les combattants de confession musulmane.
- quelques témoignages de descendants de Polius recueillis en Tunisie.

Ce projet ne s'inscrit pas spécifiquement dans un devoir de mémoire, mais plutôt dans le concept de la mémoire partagée pour valoriser une histoire commune et la défense d'idéaux

communs. Cette « flamme du souvenir et de l'espoir » est surtout dédiée aux générations actuelles et à venir pour renforcer et perpétuer les liens d'amitié et la mémoire des cœurs qui existent déjà de part et d'autre de la Méditerranée.

Comme je l'avais déjà fait, en 2008, avec la parution de *Sidi Brahim des neiges* pour rendre hommage aux soldats du 4<sup>e</sup> RTT pendant la Seconde guerre mondiale. Un hommage à ces « oubliés de l'Histoire » qui ont combattu au sommet du col vosgien du Hohneck, en décembre 1944...



### 2 / Les champs de bataille

La ligne de front de la Grande Guerre, qui s'est étendue de la frontière suisse au nord de la France, a laissé dans son sillage de nombreux champs de bataille où périrent des millions de soldats des deux camps. Ces lieux de mémoire sont représentés pour la plupart par une incarnation monumentale, alors que d'autres offrent à un large public des équipements culturels. (Hartmannswillerkopf – Verdun – la Marne – l'Aisne – la Somme et l'Artois). Sans oublier les théâtres d'opération en Orient et dans les Balkans.

Dans la mémoire collective, Verdun reste une légende vivante, mondialement connue, symbole des souffrances et sacrifices, notamment avec sa bataille qui dura de février à décembre 1916,

et qui fit 300 000 victimes dans les deux camps. Comme le rappelle Serge Barcellini, maître de conférences à Sciences-Po Paris, plusieurs types de mémoire se distinguent à travers les champs de bataille et la Ville de Verdun :



Ossuaire de Douaumont et sa nécropole militaire

- **la mémoire patriotique** : représentée par la légende de la Tranchée des baïonnettes, où des soldats des deux camps auraient été enterrés vivants, debout, baïonnette au canon...Il s'agit d'un site aménagé en 1919 grâce à un mécène américain. Symbole romancé de l'héroïsme du Poilu, ce lieu mémoriel est toujours très visité.

- **la mémoire victorieuse** est liée au monument de la Victoire à Verdun, construit en 1920, qui abrite dans sa crypte le livre d'or des Médaillés de Verdun.

- **la mémoire combattante** va s'affirmer dans les années 30 par la construction de l'Ossuaire de Douaumont, inauguré en 1932, et qui préserve les restes non identifiés d'environ 130 000 soldats français et allemands recueillis sur le champ de bataille de Verdun.

- **la mémoire historique** qui est symbolisée par le Mémorial de Verdun, outil à vocation pédagogique situé à Fleury-devant-Douaumont, créé en 1967, sous l'égide de l'académicien et ancien combattant Maurice Genevoix, pour témoigner de l'engagement de tous les combattants, français et allemands.

### 3 / Les lieux de mémoire dédiés aux combattants musulmans

#### MEUSE

En contrebas de l'Ossuaire de Douaumont, le Mémorial dédié aux soldats musulmans

qui rend hommage aux 70 000 soldats de confession musulmane morts pour la France, inauguré le 25 juin 2006 par le Président Jacques Chirac. Juste reconnaissance célébrée dans le cadre du 90e anniversaire de la bataille de Verdun.



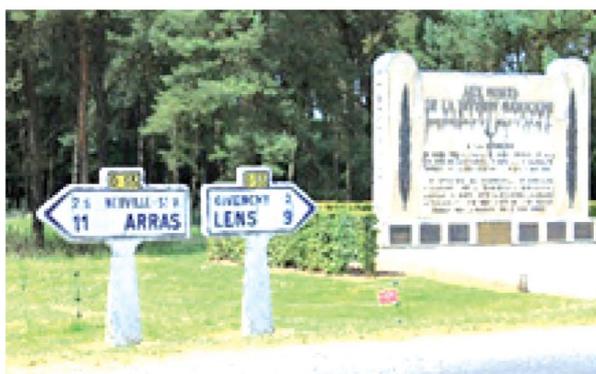
#### MARNE

A Reims, le Monument aux héros de l'Armée Noire édifié en 1924 pour rendre notamment hommage aux tirailleurs sénégalais qui avaient défendu la Ville de Reims de mai à juillet 1918. Détruit par les Allemands en 1940, un projet de reconstruction de ce monument à l'identique a vu le jour en 2009, érigé dans le parc de Champagne.



#### PAS-DE-CALAIS

A proximité du mémorial canadien de la crête de Vimy, se dresse le Monument aux morts de la division marocaine, inauguré en 1925, qui rappelle la bataille d'Artois en mai 1915 avec les quatre régiments de marche emblématiques (Légion étrangère - 4e Tirailleurs - 7e Tirailleurs - 8e Zouaves).



## AUTRES LIEUX EN FRANCE

- Dans le jardin d'agronomie tropicale, en bordure du bois de Vincennes à Paris, se trouvent le Monument aux soldats noirs et le Monument aux soldats de Madagascar, en hommage à la mémoire des soldats indigènes des colonies morts pour la France.

- Dans le Var, le Mémorial de l'Armée d'Afrique à Saint-Raphaël (1975) et le Mémorial de l'Armée Noire à Fréjus (1994).

- Le Mémorial du Tirailleur inauguré en 2012 dans le carré d'Orient du cimetière du Trabuquet à Menton (Alpes-Maritimes).

- La Grande Mosquée de Paris où le Président François Hollande a dévoilé deux plaques en février 2014, dont celle de la guerre 1914 – 1918 qui mentionne les noms de toutes les unités où combattirent les soldats musulmans morts pour la France. « Afin que les générations actuelles et à venir de Musulmans en France se souviennent que leurs ancêtres n'ont pas donné leur vie

pour rien ! » comme l'a rappelé le recteur Dalil Boubakeur.



1914 - 1918

## 4 / Les nécropoles militaires françaises

265 nécropoles sont situées sur le sol français; elles regroupent 730 000 corps. Dans le cas présent, je me suis attaché à recenser les principales nécropoles où sont enterrés les soldats de confession musulmane morts pour la France.

Disséminés en France, d'autres cimetières abritent les corps des combattants musulmans tombés sur divers champs de bataille ou décédés dans les hôpitaux. Comme par exemple le cimetière Saint-Claude à Besançon (Doubs), où l'on dénombre 29 stèles musulmanes, et quelques autres à Verdun (23), en région parisienne : Bagneux (15) - Ivry (30) - Pantin (20), ainsi qu'à Tarascon(17).

Nécropoles	Superficie	Total tombes	Musulmans
NOTRE-DAME-DE-LORETTE (PAS-DE-CALAIS)	271 385 M <sup>2</sup>	40 051	576
FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT (MEUSE)	144 380 M <sup>2</sup>	16 136	592
SUIPPES-FERME (MARNE)	47 708 M <sup>2</sup>	7 431	1639
BRAS-SUR-MEUSE (MEUSE)	32 150 M <sup>2</sup>	6 386	51
SUIPPES-VILLE (MARNE)	20 623 M <sup>2</sup>	4 852	54
GLORIEUX (MEUSE)	20 579 M <sup>2</sup>	4 246	32
SAINT-ACHEUL (SOMME)	15 170 M <sup>2</sup>	762	211
DUGNY-SUR-MEUSE (MEUSE)	14 558 M <sup>2</sup>	1 836	81
LA TESTE DE BUCH (GIRONDE)	10 000 M <sup>2</sup>	952	940
TOTAL		84 652	4 176

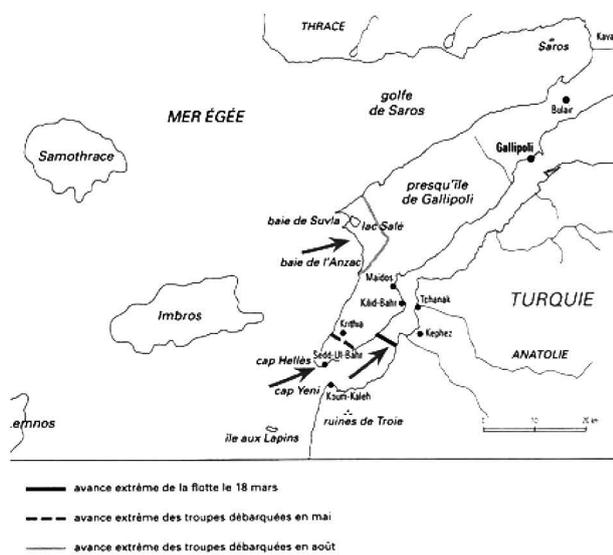
## 5 / Les nécropoles militaires de l'Armée d'Orient

De Skopje à Thessalonique, quelques nécropoles perpétuent la mémoire des Poilus d'Orient, des Dardanelles jusqu'aux Balkans : Kortcha (Albanie) - Sofia (Bulgarie) - Athènes, Corfou et Zeitenlick (Grèce) - Bitola et Skopje (Macédoine) - Bucarest et Slobozia (Roumanie) - Belgrade (Serbie) - Seddul Bahr et Istanbul (Turquie).

La vaste nécropole de Zeitenlick, inaugurée en 1936, renferme dans sa partie française 8102 tombes, concernant 1222 Sénégalais, 398 Malgaches et Indochinois, ainsi que 243 Nord-Africains.

Sur ce front de Macédoine, se sont surtout illustrées les compagnies tunisiennes du 16 escadron du Train et des équipages militaires, ces soldats de l'ombre sans lesquels nul ravitaillement en vivres et munitions n'était possible dans ces secteurs hostiles.

Il en est de même pour les spahis marocains qui ont courageusement participé, en septembre 1918, à la libération d'Uskub, capitale de la Macédoine (actuellement Skopje).



Les Dardanelles, 1915.

## 6 / Témoignages de descendants de quelques vétérans tunisiens

Courant 2014, je suis allé à la rencontre de plusieurs familles de descendants de Poilus en Tunisie, afin de sortir de l'ombre ces courageux combattants de l'Armée d'Afrique engagés dans

la Grande Guerre, projetés loin de leur terre natale dans un univers hostile où beaucoup n'ont pas survécu. Les portes et le cœur de toutes ces personnes se sont spontanément ouverts pour me livrer les confessions de leurs aïeux auxquels je rends hommage :

Lakhdar Ben Boubaker Arfaoui, né en 1883 à Jendouba, appelé sous les drapeaux en 1902, s'engage plus tard au 4e RTA, débarque en France dès le début de la guerre en 1914 comme sergent, puis nommé sous-lieutenant, blessé par balles à la tête et aux bras à Arras et Verdun...

Larguech Ben Sadok Laroussi, né à Tunis en 1880, soldat au 4e RMT, mort pour la France le 19 juillet 1916 à Villers-Bretonneux (Somme)...

Ali Ben Mabrouk Ben Ali Dhouib, né en 1898 à Zarzis, simple soldat revenu de la guerre avec une jambe perdue à Verdun...

Mohamed Ben Kilani Ben Azzouna, né en 1894 à Menzel Temime, incorporé en avril 1917 au 4e RTT, caporal au Chemin des Dames...

Mohamed Ben Mosbah El Hammami, né en 1896 au Kef, caporal au 8e RTT, amputé de l'avant-bras gauche le 19 août 1918...

### Les anciens combattants d'Enfidha

Le 20 juillet, je me rends chez M. Habib Cherif, chercheur et artiste-peintre qui exploite à Enfidha un petit musée en cours d'aménagement, dédié au patrimoine culturel de cette commune et sa région. Propriété de l'intéressé, ce musée est curieusement installé dans une ancienne petite chapelle de la communauté protestante d'Enfidha, qui jouxte le musée archéologique de la ville, lui-même installé dans une église destinée à la communauté catholique, désaffectée depuis 1964. L'exploitation des archives de mon hôte me permet d'extraire quelques fiches établies à l'issue de la Grande Guerre par la section des anciens combattants d'Enfidha (ex Enfidaville), qui résumant la situation de ces soldats tunisiens. C'est ainsi que je découvre, bien conservés, des documents jaunis par le temps, dactylographiés et manuscrits pour certains.



**7 / CONCLUSION**

Parmi tous ces soldats qui ont servi dans ces régiments de l'Armée d'Afrique (chasseurs, goumiers, légionnaires, spahis, tirailleurs, zouaves) des milliers sont tombés au champ d'honneur, tués à l'ennemi et morts pour la France, en Europe et en Orient. Bons soldats, endurants et toujours fidèles, ils ont fait l'admiration de leurs chefs et conquis leur estime. Comme à tous leurs frères d'armes africains et d'Outre-mer, la France et les Français doivent à tous ces hommes une immense reconnaissance.

Le 3 août 2014, cent ans, jour pour jour après la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, les présidents français et allemands, François Hollande et Joachim Gauck, ont choisi le champ de bataille du Hartmannswillerkopf, dans les Vosges alsaciennes, pour faire solennellement mémoire des débuts de la Grande Guerre. A l'occasion de cette cérémonie qui s'inscrit sous le signe de la célébration du centenaire, les deux chefs d'Etat, s'embrassant dans une fraternelle accolade, ont plaidé pour que soit tirée la leçon de l'histoire, rappelant de concert que « l'amitié franco-allemande, nouée après les deux conflits mondiaux du XXe siècle, est un exemple pour le monde, une force et une invitation partout où la paix est menacée ».

A l'image de la réconciliation franco-allemande à Douaumont, le 22 septembre 1984, scellée par le président François Mitterrand et le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl.

# HEDI JELLAB

Directeur des Archives Nationales de Tunisie

## Les fonds conservés aux Archives Nationales de Tunisie et la Grande Guerre.

Les fonds dont disposent actuellement les archives nationales concernent l'histoire de la Tunisie depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et son divisés globalement en cinq parties :

- Les archives de la période précoloniale couramment appelées « série historique » : la série historique comprend les documents collectés à partir de l'année 1874 et produits pour l'essentiel par l'administration durant le règne de la dynastie Husseinite (1705-1957). Néanmoins cette série fut considérée comme close à partir de 1881 date de mise de la Tunisie sous protectorat français.
- Les archives de la période coloniale : on distingue trois fonds :
  - Le fonds de la Section d'Etat : il se compose de neuf séries rassemblant les documents générés par l'administration tunisienne et concernant notamment l'administration régionales et locale, la justice, les finances, les Habous, le culte, les relations avec les administrations centrales ainsi que les dossiers administratifs de personnel.
  - Le fonds du secrétariat général du Gouvernement Tunisien : il est constitué de seize séries relatives aux structures relevant du secrétaire Général du Gouvernement Tunisien (grand conseil, cabinet, contrôle administratif.....)
  - Le fonds des directions techniques : documents produits par les différentes directions techniques pendant la période coloniale telles que la direction des travaux public, la direction de l'enseignement, et la direction de l'intérieur,
- Les archives de la Tunisie indépendante : les documents produits par l'administration tunisienne depuis 1956 et qui sont versés régulièrement aux archives nationales
- Les archives privées : les archives nationales reçoivent des fonds privés (personnalités, familles, associations ...)

- Le fonds documentaire : il se compose de :
  - Deux collections de journal officiel : l'une rassemblant la totalité des numéros en langue arabe dont le premier numéro est paru en 1860 et l'autre en langue française paru dès 1883.
  - Des collections de journaux et de périodiques en arabes, en français et en italien s'étalant sur une période allant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.
  - La bibliothèque : constituée d'ouvrage essentiellement en matière d'histoire et en archivistique.

De ces sources, les dossiers ayant trait à la grande guerre sont au nombre de 400, en plus d'une dizaine d'ouvrages

Ces dossiers se répartissent sur les différentes séries. Mais c'est la série E (administration centrale) qui contient le nombre le plus important avec 317 dossiers.

Ces dossiers traitent de tous les aspects concernant cette guerre. On y trouve :

### 1/ l'économie de guerre :

- L'emploi de la main d'œuvre ;
- La capacité de la Tunisie à fournir du blé à la France en cas de pénurie,
- La réquisition des produits comme le vin, les laines, l'orge, sacs et étoffes de jute, fève, peaux sèches de mouton, automobiles, fourrages, chevaux et mulets,
- La réquisition des hôtels et salles de cinéma et de conférences
- La circulation et la distribution des produits comme le pétrole, huiles, ovins, peaux, laines, chevaux et mulets .....
- Des rapports sur la situation économique et sociale en Tunisie 1914-1918
- Des rapports sur la situation économique et sociale en Tunisie 1914-1918
- Les permissions en temps de récolte

### 2/ Manifestations de loyalisme en Tunisie et au Maghreb comme :

- La lettre adressée par les chefs de la confrérie des Ouazzane aux Marocains de Tunisie pour soutenir

la France dans sa guerre.

- La lettre de soutien du sultan du Maroc au président de la République française dans sa guerre contre l'Allemagne.

- Lettre adressée par les notables tunisiens manifestant leur soutien à la France dans la guerre.

- Proclamation de S.A le Bey à propos de la position de la Tunisie.

- Télégrammes provenant des notables Tunisiens félicitant la France pour sa victoire et pour la signature du traité de Paix.

### **3/ communication – loisirs – culture**

- Demande d'envoi de journaux et de jeux de cartes au contingent tunisien en France,

- Demande d'envoi de livres et des journaux pour les blessés tunisiens,

- Autorisation de communications téléphoniques en arabes,

- Rapport sur des signaux suspects à Carthage et à sidi bou-said adressés à des sous marins ennemis,

- Contrôle des télégrammes et correspondances échangés entre les mobilisés et leurs familles (plusieurs dossiers)

- Notes fixant les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement des communications téléphoniques au début de la guerre.

- Réglementations des services postaux télégraphique et téléphonique entre la Tunisie et les pays neutres ou ennemis de la France

- Limitation du trafic télégraphique entre la Tunisie et la France.

- Création de services cinématographique et photographique dans l'armée.

- Réduction de la consommation du papier format des journaux et des affiches

#### **Solidarité :**

- Association des mutilés, anciens combattants et victimes de guerre

- Souscriptions publiques au profit des comités de secours aux blessés de guerre.

- Exonération des frais et droits au profit des membres des militaires morts sous les drapeaux.

#### **Indemnisation :**

- Liste des Français de Tunisie morts sur les fronts, pour l'établissement d'un livre d'or

#### **Fatwa :**

- Fatwa autorisant le port de casque par les soldats musulmans

- Fatwa autorisant le dispense du jeûne des militaires musulmans pendant le mois du ramadan.

#### **Désertion :**

- Déserteurs par caïdat :

- Gabes
- Sfax
- Gafsa
- Jelaz
- Kairouan .....

- Réclamations formulées par des déserteurs du Kef en vue d'obtenir une éventuelle amnistie,

- Notes relatives à la capture de déserteurs tunisiens,

- Réclamation des tirailleurs de caïdat des frachiches,

#### **Propagande:**

-Attitude anti-française de certains fonctionnaires à Enfidha- ville

- Propagande anti-allemande,

- Poésie arabe consacrée à la propagande pro-française,

Contexte international et intérêts pour d'autres pays

- Articles de presse dénonçant l'attitude anti-monarchique du parti turc contre les protégés et les ressortissants français au Hedjaz,

- Etat d'esprit des musulmans de l'Afrique occidentale et de la Côte française des Somalis,

- Manifestation des réservistes Egyptiens devant le palais d'Abdine au Caire,

- Manifestation des étudiants bosniaques à Genève en faveur du « chérif mekka »,

- Affiches de propagande pro-anglaises,

#### **Séquestre :**

- Séquestre et vente des biens des militaires tunisiens passés à l'ennemi,

- Avis au public des séquestres de biens des allemands et des Austro-Hongrois,

#### **Retombées de la grande guerre :**

- Nombre des militaires disparus, décédés ou reformés au cours de la guerre (14-18),

- Rapport sur l'état d'esprit de la population «indigène » pendant et après la guerre,

- L'édification des monuments aux morts de la guerre (14-18) dans plusieurs villes tunisiennes (souk l'Arba, Nabeul, Sousse....)

- Rapports sur la situation militaire en Algérie et au Maroc ;

- Rapport sur les juifs marocains et le sionisme.

# JONAS BILLY

Berlin, Allemagne

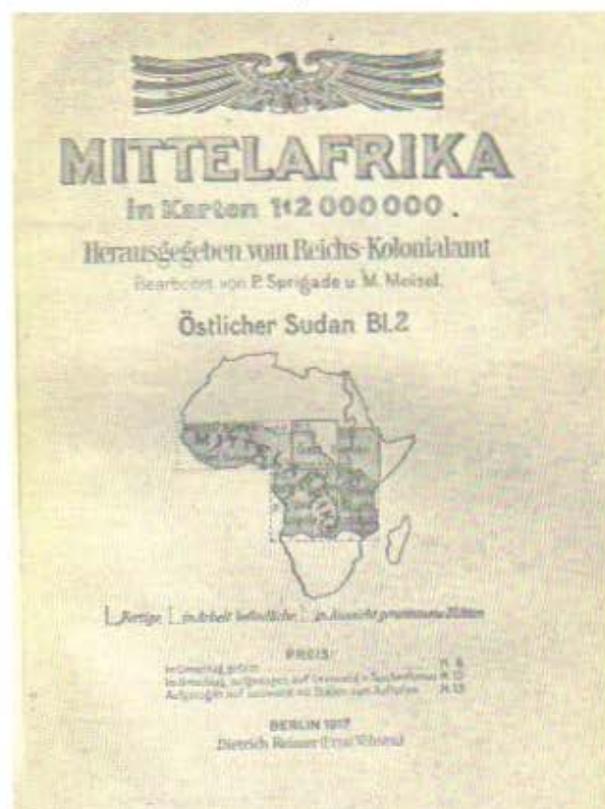
## La Première Guerre Mondiale: ce que nous révelent les archives allemandes sur la Première Guerre Mondiale en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne.

**B**ien que de nombreux et violents combats eurent lieu sur le sol africain entre Allemands et Alliés au cours de la Première Guerre Mondiale, ces opérations n'ont pas engendré une importante bibliographie. Le chercheur désireux d'approfondir le sujet est donc obligé d'avoir recours aux archives, en particulier aux archives allemandes. Ces dernières - bien qu'ayant subi des pertes importantes au cours des années - restent encore une source incontournable qu'il s'agisse des fonds officiels ou des archives personnelles des militaires et diplomates.

C'est sur la base de ces documents que nous avons travaillé à l'élaboration du présent exposé. Dans un premier temps, nous résumerons brièvement le déroulement de la Première Guerre Mondiale sur le continent africain. Ensuite, nous ferons le recensement des sources archivistiques de l'histoire de la Grande Guerre en Afrique conservées en République Fédérale d'Allemagne qu'il s'agisse des fonds nationaux allemands ou des dossiers personnels des acteurs de ces événements, militaires et diplomates.

A Sarajevo le 28 Juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie et son épouse morganatique Sophie Chotek, duchesse de Hohenberg, sont assassinés par

un étudiant serbe : Gavrilo Princip. Cet incident qui est le déclencheur du conflit n'est, en fait, que l'étincelle qui met le feu aux poudres. En effet, dès avant ce 28 Juin 1914, plusieurs événements étalent de nature à entraîner les Etats européens vers un conflit armé. Nous nous bornerons à citer ceux qui touchaient directement le continent africain. Il s'agissait, entre autres, des crises marocaines et des rivalités entre puissances coloniales. L'Afrique était l'un des continents où les Européens s'affrontaient diplomatiquement. En effet, de 1884 à 1914, chacune des puissances coloniales en Afrique, en l'occurrence l'Allemagne, la Belgique, la France et le Royaume Uni, voulait étendre sa domination. L'Empire allemand rêvait déjà de conquérir le Congo Belge pour constituer un bloc qui devait relier le Cameroun à l'Afrique de l'Est Allemande. En 1911, elle visait un empire colonial qui devait aller de l'Océan Indien à l'Océan Atlantique. Cet empire allemand rêvé était baptisé « Mittelafrika ».



De leur côté, les Britanniques avaient, depuis 1898, un immense projet de construction de chemin de fer reliant le Caire au Cap<sup>1</sup>. Le projet anglais se heurtait donc au projet « Mittelfrika » des Allemands et à celui des Français qui nourrissaient l'ambition d'un empire colonial allant de Gorée à la Corne de l'Afrique. Ces différents projets provoquèrent des intimidations des uns et des autres et des infiltrations des territoires des puissances ennemies. Ces puissances coloniales pouvaient donc facilement passer à des affrontements armés.

C'est ainsi qu'aussitôt commencée en Europe, la première guerre mondiale va très rapidement atteindre l'Afrique. De 1914 à 1918, l'Afrique fut ainsi le théâtre de combats entre les puissances coloniales européennes, en l'occurrence les Britanniques, les Français, les Italiens, les Belges, les Portugais et les Allemands. Les causes de déclenchement de la guerre en Afrique sont similaires aux processus qui conduisirent les puissances européennes à prendre les armes les unes contre les autres sur leur propre continent.

En Afrique, la Première Guerre Mondiale présente deux caractères différents selon qu'il s'agit de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique subsaharienne. En Afrique du Nord, c'est en profitant des rébellions contre les puissances coloniales locales que les ennemis européens s'affrontèrent. En effet, dès avant 1914 les rébellions y étaient très actives.

Ainsi, en octobre 1911 des troupes italiennes, qui étaient en guerre contre la Turquie, débarquèrent sur les côtes libyennes, comme le note le Turc İsmail Enver Pacha le 15 octobre 1911 dans son journal intime<sup>2</sup>. Ce débarquement était considéré par Ahmad as Sharif, chef de la confrérie Sanoussiya, comme une grande menace pour les intérêts politiques, religieux et économiques de la confrérie al-Sanussi. Bien que la confrérie fût alors en conflit d'hégémonie avec l'Empire Ottoman,

Ahmad as Sharif ne tarda pas à mettre fin à cette rivalité pour soutenir ce dernier dans la guerre italo-turque. La guerre entre les Italiens et les Turcs en Libye se termina par le traité de paix d'Ouchy signé le 18 octobre 1912<sup>3</sup>. Ce traité de paix obligea l'Empire Ottoman à céder la Tripolitaine et la Cyrénaïque à l'Italie. Ces deux territoires devinrent la « Libia italiana ». Mais chacun d'eux disposait d'une administration territoriale autonome<sup>4</sup>.

La défaite de la Turquie ne détourna aucunement Ahmad as Sharif de son principe de combat anti-impérialiste et ne le découragea pas non plus de poursuivre la guerre contre les « envahisseurs » italiens jusqu'au déclenchement et pendant la Grande Guerre.

Fort de sa popularité et sur les conseils de Cheikh Mohammed el Khidr (Sheikh Muhammad Al-Khidr Husayn) et à l'instigation des Allemands, la confrérie al-Sanussi appela à une guerre sainte à travers le monde contre les envahisseurs.

Sheikh Muhammad Al-Khidr Husayn, dans son appel, demandait en premier lieu de chasser les Italiens de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine<sup>5</sup>, et les Français du Ouaddaï et du Tchad. La guerre s'étendit en Tunisie<sup>6</sup> et en Algérie<sup>7</sup>. C'est ainsi qu'en novembre 1915, les Touareg d'Algérie et du Niger furent poussés au soulèvement contre l'administration coloniale française<sup>8</sup>.

En Tunisie, selon le rapport de l'état-major de l'armée impériale allemande du 22 février 1916, l'atmosphère anti-française était très grande. La population arabe s'était ralliée

1 PAAA R 14712; PAAA R 14713; PAAA R 14714; BArch NS 22/449

2 Enver PASCHA: Um Tripolis: Feldausgabe, München, Bruckmann, 1918, p. 7; voir aussi <http://www.zeit.de/2003/21/A-Libyen>

3 Enver PASCHA: Um Tripolis: Feldausgabe, München, Bruckmann, 1918, p. 65.

4 Otto MARTENS / Oskar KARSTEDT: Afrika: eine Handbuch für Wirtschaft und Reise, Berlin, Dietrich Reimer, 1936, p. 522.

5 Enver PASCHA: Um Tripolis: Feldausgabe, München, Bruckmann, 1918, p. 61.

6 Gazali Djemal rapportait en juillet 1915 au consul allemand à Tripolis, le Dr. Otto-Felix Mannesmann que le Grand Senoussi était prêt à mobiliser 10 000 Arabes pour l'invasion en Tunisie. Le général turc Moussa Bey serait parti en compagnie de plusieurs officiers vers la frontière tunisienne (R 21283)

7 PAAA R 21283

8 PAAA R 21287

aux Senoussis. Tunis comptait 2000 artilleurs cantonnés au Fort Carthago, Sousse et Sfax en comptaient 1000 chacune et Gabès 4000, La mobilisation était aussi présente dans le reste du pays.

A Tunis et sur l'île de Djerba, les Allemands disposaient d'éléments de liaison, qui coordonnaient aussi bien les opérations que la propagande. Il s'agissait notamment de Mohammed el Emkaddem Rejeb Majul et Mohammed Zaouche.

L'action de la confrérie s'étendit aussi en Egypte contre les Britanniques. Ici l'objectif premier était de réinstaller Khédive Abbas Hilmi destitué en 1914 pendant la guerre par les autorités coloniales britanniques<sup>1</sup>. Au-delà la réinstallation d'Abbas II, le but était de bouter les colons hors d'Egypte.

Dans ces actions belliqueuses, la confrérie al-Sanussi bénéficiait du soutien de l'Empire Allemand. Jusqu'en juillet 1915, le Grand Senoussi n'envisageait pas d'entrer en guerre contre les Britanniques en Egypte. Mais poussé par les Allemands, il le fit le 1er décembre de la même année. La zizanie entre les puissances européennes profita à la confrérie. Par la logique selon laquelle l'ennemi de mon ennemi est mon ami, Ahmad as Sharif tissa des relations avec l'Allemagne, l'ennemie de la France, de la Grande Bretagne, de la Russie et de l'Italie que le Cheikh Mohammed el Khidr dans une lettre adressée à la confrérie al-Senoussi en juillet 1915 qualifiait d'ennemies de l'Islam<sup>2</sup>.

L'Empire allemand apporta aux rebellions Senoussi son soutien moral, des appuis logistiques et de l'aide financière<sup>3</sup>. Le soutien le plus célèbre fut l'envoi en Méditerranée du sous-marin « U 35 » qui coula le 5 novembre 1915 au large de Sollum le croiseur anglais « Tara ». Le commandant du croiseur et 130 membres de l'équipage furent faits prisonniers par les Senoussis<sup>4</sup>. La Luftstreitkräfte (la force aérienne allemande) avait aussi appuyé les troupes turques en Palestine contre les Anglais.



Biplan allemand survolant les Pyramides. Photo aérienne. Un avion de combat allemand survolant la Pyramide de Gizeh

Le soutien de l'Allemagne fut encore plus intense au Maroc, qu'elle voulait s'approprier depuis longtemps. En 1914, le gouvernement français procéda à l'arrestation et à l'expulsion d'Allemands, d'Autrichiens et d'Hongrois soupçonnés d'être hostiles aux Français et d'espionnage pour le compte de l'ennemi.

R 20914 (39)



Liste de quelques prisonniers de guerre et condamnés allemands au Maroc<sup>5</sup>

1 Robert CORNEVIN / Marianne CORNEVIN: Geschichte Afrikas: von den Anfängen bis zur Gegenwart, Frankfurt am Main, Klett-Cotta im Ulstein Taschenbuch, 1980, p. 350.

2 PAAA R 21283

3 PAAA R 21283

4 PAAA R 21283

5 PAAA R 20916

Même si en 1911 la crise marocaine avait été résolue, <sup>1</sup>l'Allemagne n'avait pas renoncé à ses ambitions sur le Maroc. Dès le déclenchement de la première guerre mondiale, les Allemands pensaient déjà à un Maroc allemand après la victoire finale<sup>2</sup>. Ainsi était-ce l'occasion ou jamais de soutenir la rébellion marocaine contre l'administration française. Ici le problème de la direction de la rébellion se posa. Fallait-il installer sur le trône Abdel Malek ou Moulay Abdelhafid <sup>3</sup>?

Pour le consul général allemand, le Dr Philip Vassel, Moulay Abdelhafid avait perdu depuis 1911 l'estime de tout le monde. Il était en bonne santé, mais c'était un alcoolique intermittent, peu crédible jusqu'à la déloyauté, cupide, roublard mais inconsistant, piègeur et racketteur<sup>4</sup>. L'on faisait allusion à sa mauvaise gestion des intérêts de la firme allemande Mannesmann. De ce fait, Moulay Abdelhafid perdit l'appui de l'Allemagne et ne bénéficiait plus de confiance ni crédibilité de la part des Allemands et des Turcs.

Par contre, Abdel Malek bénéficiait d'une honnête bienveillance et devait de toute façon être pris au sérieux. Moulay Abdelhafid et Abdel Malek étaient deux personnalités différentes qui se détestaient d'une manière irréconciliable mais étaient à la solde des mêmes mentors. Il s'agissait en fait d'un conflit d'hégémonie.

Pendant la Première Guerre Mondiale, Moulay Abdelhafid, qui se réfugia à l'étranger, grâce à l'intervention de l'armée française, le 21 mars 1911 après un soulèvement populaire, jouissait d'une bonne notoriété auprès d'une grande partie de la population. Par contre Abdel Malek était peu estimé. Pour gagner en popularité auprès de la population, Abdel Malek fit publier dans les journaux allemands et autrichiens le récit d'un fabuleux succès sur l'armée française. La Neue Freie Presse, une presse autrichienne, du 25 janvier 1915 montra la prise de Fès et le matériel de guerre saisi à l'armée française.

Le chargé d'affaire turc pensait qu'il n'était pas exclu que Malek lui-même eût inventé cette victoire de toute pièce. Il qualifia ces articles de pure propagande. La manœuvre d'Abdel Malek ne gagna personne à sa cause. Malgré l'opposition du Dr Vassel, Moulay Abdelhafid fut reconnu par les Allemands comme le sultan, donc le chef de la rébellion sur la recommandation d'Ismail Enver (1881-1922). Ministre ottoman de la guerre Enver Pacha était convaincu que la réputation d'Abdelhafid remonterait très rapidement auprès de la population aussitôt qu'il aurait des financements et des armes. Il conseilla néanmoins à Abdel Malek de se mettre, par opportunisme, au service de l'armée française en qualité d'officier de la gendarmerie et de faire preuve d'une sensibilité à la cause française.

Aussitôt reconnu, Moulay Abdelhafid dévoila ses intentions. Début mars 1915, il annonça au Prince Max von Ratibor und Corvey<sup>5</sup>, ambassadeur de l'Empire Allemand à Madrid où il vivait en exil, qu'il était décidé à attiser la résistance des Marocains contre le gouvernement français<sup>6</sup>. Il sollicita en même temps le soutien de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Turquie qui ne tardèrent pas à le lui apporter. Dans la zone espagnole du Maroc, 80 à 100 000 fusils Lebel furent débarqués avec un important stock de munitions.

Presque tous les citoyens de l'Empire allemand et de l'Autriche-Hongrie vivant au Maroc étaient impliqués dans le soutien moral, matériel et financier à la résistance des Marocains. Les services de renseignement français étant informés du trafic d'armes en direction de la résistance, les autorités françaises et chérifiennes demandèrent à tous les nationaux allemands et austro-hongrois sans exception aucune de quitter le Maroc<sup>7</sup>. Il y eut des arrestations d'Allemands et leur internement dans la prison de Sebdu en Algérie et leur

1 PAAA R 15797

2 Bernhard STICHEL: Die Zukunft in Marokko, Berlin, Reimer, 1917, pp. 62.

3 Moulay Abdelhafid

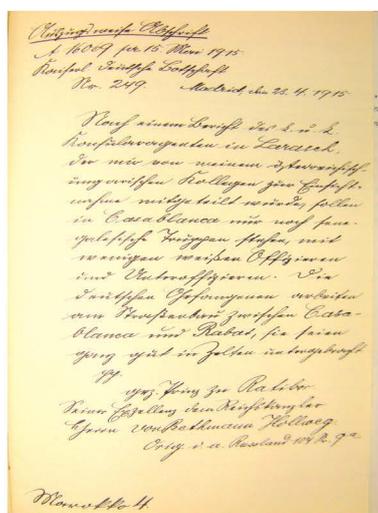
4 PAAA R 15751

5 Maximilian Karl Wilhelm Prinz zu Hohenlohe-Schillingsfürst, Prinz von Ratibor und Corvey (né le 9 février 1856 à Berlin; décédé le 12 janvier 1924 à Sterz en Autriche)

6 PAAA R 15751; R 16104

7 PAAA R 15751; R 20914

soumission aux travaux d'intérêt général<sup>1</sup>. Il y eut même des exécutions sommaires. Ce fut le cas de Fritz Seiffert, Friedrich Seyfert, Paul Woeste, Carl Ficke, pour ne citer que ceux-là<sup>2</sup>.



Rapport sur les prisonniers allemands et austro-hongrois soumis aux travaux d'intérêt général<sup>3</sup>



Bundesarchiv, Bild 183-R43413  
Foto: o. Ang. | 1915

A l'intérieur du camp de concentration allemand de Sebdoou en Algérie. Des zouaves sont postés comme gardiens devant les baraquements des prisonniers

Le gouvernement français croyait avoir remis de l'ordre au Maroc après l'arrestation et l'expulsion des Allemands, des Autrichiens et des Hongrois, et l'écrasement de la rébellion marqué par la fuite d'Abdel Malek en avril 1915<sup>4</sup>. Mais le conflit diplomatique entre les Alliés et l'Allemagne au Maroc rebondit suite à la séquestration et à l'assassinat dans l'enceinte du consulat d'Allemagne à Tétouan d'un employé du consulat britannique le 4

janvier 1917<sup>5</sup>. Ceci conforta la rébellion au Maroc qui poursuivra ses actions jusqu'en 1934.

En Afrique du Nord, les troupes allemandes n'étaient pas directement impliquées dans les combats contre les autres puissances coloniales comme ce fut le cas dans les autres colonies. Dans chacune de ses colonies en Afrique<sup>6</sup>, à l'exception de sa "colonie Modèle" le Togo, l'Allemagne disposait de Schutztruppen et de Polizeitruppen<sup>7</sup> dont le commandement était essentiellement constitué d'Allemands.

En ce qui concerne le Togo, seules les forces de police y étaient opérationnelles. En 1913, elles comptaient 568 soldats<sup>8</sup>. C'est avec cet effectif et quelques volontaires indigènes et fonctionnaires coloniaux civils que l'administration coloniale allemande affronta les troupes britanniques et françaises pendant la Première Guerre Mondiale<sup>9</sup>.

Le 6 août 1914, la Grande Bretagne, par le truchement de sa représentation en Gold Coast, donne à Georg von Döring, qui assume l'intérim du gouverneur impérial du Togo, un ultimatum de 24 heures pour se rendre et remettre la colonie aux Britanniques<sup>10</sup>. Le 7 août 1914, le Togo est envahi : au sud-ouest par les troupes britanniques et au nord et au sud-est par les troupes françaises. Le 27 août 1914, le pays est conquis et partagé entre les Alliés. Comme leur Musterkolonie ("colonie modèle"), les prisonniers allemands sont également répartis entre les vainqueurs.

5 PAAA R 16093

6 Afrique orientale allemande (Burundi, Rwanda et Tanganyika), Cameroun, Sud-ouest africain allemand (Namibie) et le Togo.

7 Littéralement troupes de protection et troupes de police

8 Dadja Halla-Kawa SIMTARO: Le Togo "Musterkolonie", souvenir de l'Allemagne dans la société togolaise, Aix-en-Provence, 1982, 154.

9 Paul H. Kuntze estime l'effectif de démobilisés comme suit : 200 Blancs et 700 indigènes (Paul H.KUNTZE : Das neue Volksbuch der Kolonien, Leipzig, Georg Dollheimer Verlag, 1941, p. 77.)

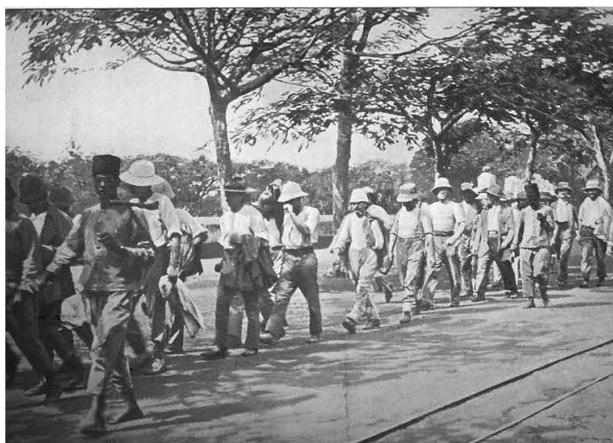
10 Robert CORNEVIN: Le Togo, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, pp. 66 ff. ; Jonas Bakoubayi BILLY : Musterkolonie des Rassensstaats : Togo in der kolonialpolitischen Propaganda und Planung Deutschlands 1919-1943, Dettelbach, J.H. Röhl, 2011, pp. 32 ff. ; [http://www.mundohistoria.org/blog/articulos\\_web/soldados-coloniales-alemanes-africa-1-guerra-mundial](http://www.mundohistoria.org/blog/articulos_web/soldados-coloniales-alemanes-africa-1-guerra-mundial) (dernière mise à jour: 21.10.2014)

1 PAAA R 15751; R 16104; R 20914; R 20015; R 20916; R 20917; R 20918; R 20919; R 20921

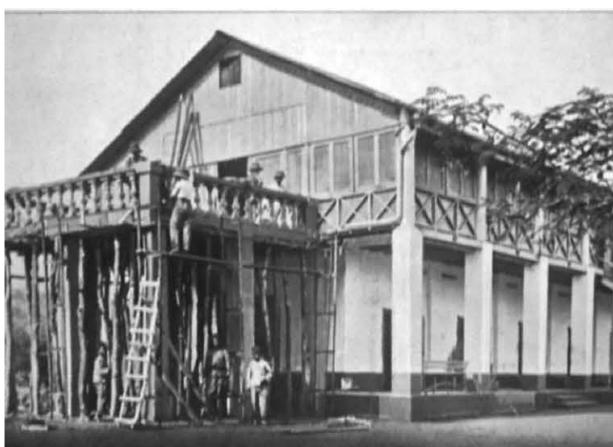
2 PAAA R 20915

3 PAAA R 15751.

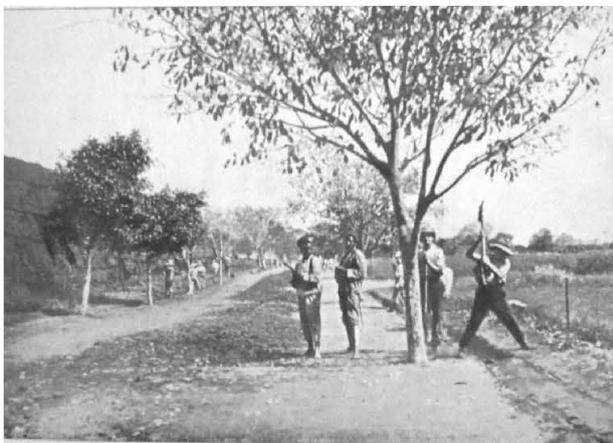
4 PAAA R 15751; R 15752.



Prisonniers de guerre sur le chemin de l'atelier dans la résidence de l'administrateur français à Abomey<sup>1</sup>



Travaux de la maison de l'administrateur français à Abomey au Dahomey<sup>2</sup>



Prisonniers de guerre allemands sous bonne garde des tirailleurs sénégalais lors des travaux de réparation des sentiers au Dahomey<sup>3</sup>

1 Die Kolonialdeutschen aus Kamerun und Togo in französischer Gefangenschaft / Reichs-Kolonialamt, Berlin, Reichsdruckerei, 1917, p. 18.

2 Die Kolonialdeutschen aus Kamerun und Togo in französischer Gefangenschaft / Reichs-Kolonialamt, Berlin, Reichsdruckerei, 1917, p. 17.

3 Die Kolonialdeutschen aus Kamerun und Togo in französischer Gefangenschaft / Reichs-Kolonialamt, Berlin, Reichsdruckerei, 1917, p. 15.



Prisonniers de guerre allemands lors de la construction de la route Abomey-Kandi au Niger<sup>4</sup>

Contrairement au Togo, le Cameroun disposait d'un effectif supérieur en combattants. A la mobilisation générale pour la guerre, les Schutztruppen (troupes coloniales) comptaient 185 officiers et sous-officiers blancs et 1550 indigènes<sup>5</sup>. Quant à l'effectif des soldats de la Polizeitruppe (forces de police), il était évalué à 1550 hommes<sup>6</sup>. C'est cet effectif qui affronte à partir du 5 août 1914<sup>7</sup> les forces de l'entente constituées de la France, de la Grande Bretagne et de la Belgique. L'effectif des troupes anglaises, françaises et belges était de 1000 Blancs et de 15.000 indigènes ayant à leur disposition 34 pièces d'artillerie.

Envahis par le nord, l'est et l'ouest (à partir du Nigéria et de l'Océan Atlantique), les Allemands durent se replier vers l'intérieur de leur colonie. En été 1915, les troupes allemandes occupaient les régions de Mora et Garoua au nord, Douma et Lomié à l'est, Bameda et Dschang au nord-ouest, et Ebolowa-Yaoundé au sud-ouest.

4 Die Kolonialdeutschen aus Kamerun und Togo in französischer Gefangenschaft / Reichs-Kolonialamt, Berlin, Reichsdruckerei, 1917, p. 16

5 Johannes SCHOLZE: Deutsches Heldentum am Kameruner Götterberg, Offenburg, Reiff, 1934, pp. 27 f..

6 Paul H.KUNTZE : Das neue Volksbuch der Kolonien, Leipzig, Georg Dollheimer Verlag, 1941, p. 78; Karlheinz GRAUDENZ: Die deutschen Kolonien : Geschichte der deutschen Schutzgebiete in Wort, Bild und Karte, München, Wilhelm Heyne, 1986, p. 451; [http://www.mundohistoria.org/blog/articulos\\_web/soldados-coloniales-alemanes-africa-1-guerra-mundial](http://www.mundohistoria.org/blog/articulos_web/soldados-coloniales-alemanes-africa-1-guerra-mundial) (dernière mise à jour: 21.10.2014).

7 Hans GRIMM: Der Ölsucher von Duala: ein afrikanisches Tagebuch, Berlin, Büchergilde Gutenberg, 1933, p. 101.

En janvier 1916, les troupes allemandes subirent de lourdes défaites par manque de moyens de défense et d'approvisionnement. Le 15 février 1916, les Allemands se replièrent sur la colonie espagnole de Muni puis sur celle de Fernando Poo<sup>1</sup>, après avoir définitivement remis leur colonie aux troupes de l'Entente le 18 février 1916<sup>2</sup>.

Si la guerre au Cameroun dura environ 18 mois seulement en raison du manque de moyens, elle fut encore plus courte (environ 11 mois) au Sud-ouest Africain Allemand (aujourd'hui Namibie) à cause de la suprématie en hommes et en matériel des Anglais. En effet, les forces armées du Sud-ouest Africain Allemand comptaient environ 3000 hommes. Au même moment les Anglais réussirent à mobiliser 67 000 Blancs (Anglais et Boers) et plus de 33 000 indigènes qui furent placés sous les ordres du Général Louis Botha (1862-1919)<sup>3</sup>.

Le 6 août 1914, le Gouverneur Theodor Seitz (1863-1949)<sup>4</sup> déclara l'état de guerre dans Sud-ouest Africain Allemand et appela à une mobilisation générale. Le 9 septembre 1914, le parlement de l'Union sud-africaine adopta une déclaration de guerre contre l'administration coloniale allemande en Sud-ouest africain<sup>5</sup>.

C'est le 13 septembre 1914 que tonnèrent les premiers coups de feu près des stations de police de Nakop et de Ramansdrift. Les troupes sud-africaines avançaient en deux colonnes : l'une était au sud (Sandfontein) sous les ordres du Colonel Grant et l'autre au nord-ouest (Swakopmund) sous le commandement du Général Lukin.

Le début de la guerre fut favorable aux Allemands qui infligèrent de lourdes pertes aux Anglais le 26 septembre 1914. Cependant, au fil du temps, les Allemands vinrent à être à court d'approvisionnement : manque

de munitions, de moyens logistiques et de nourriture. Ils subirent défaites sur défaites et durent capituler le 9 juillet 1915 à Korab<sup>6</sup>.

La capitulation du Sud-Ouest Africain Allemand permit aux Britanniques de gagner des combattants contre l'administration de l'Est Africain Allemand<sup>7</sup>. En effet, Jan Christiaan Smuts (1870-1950) qui avait pris, en juillet 1915, le commandement des troupes d'invasion du Sud-Ouest africain allemand, prit celles de l'Est Africain Allemand où ses troupes conquièrent Dar es Salam.

La guerre dans l'Est africain allemand fut la plus longue de toutes celles des colonies allemandes puisqu'elle dura pendant toute la première guerre mondiale. Commencée début août 1914, elle se termina le 25 novembre 1918 par la capitulation des Allemands à Abercorn (Mbala) au sud du lac Tanganyika<sup>8</sup>. Si les Allemands avaient pu néanmoins tenir tête aux alliés, c'est grâce à la tactique du Général d'infanterie Paul Emil von Lettow-Vorbeck (1870-1964).

Ces informations proviennent de recherches effectuées sur des fonds d'archives allemands concernant les campagnes du Maghreb et de l'Afrique Subsaharienne éparpillés dans différents services d'archives en Allemagne. En effet, ces fonds de l'armée allemande ont connu une histoire mouvementée. L'article 160 du traité de Versailles stipule : « ... la totalité des effectifs de l'armée des Etats qui constituent l'Allemagne ne devra pas dépasser 100 000 ». Or, la Reichswehr comptait alors 300 000 hommes. D'autre part, le « Großer Generalstab » (le grand état-major) devait être dissout. Dans ces conditions, qu'allait-on faire des documents d'archives militaires ? Que devait devenir le personnel compétent ?

1 Una obra de colonización alemana en Fernando Póo, Madrid, Blass, [ca. 1919].

2 Fritz ZADOW: Koloniale Revision, Leipzig, W. Conrad, 1941, p. 125.

3 Kampf um Kolonien: Erlebnisberichte, Berlin, Wille, 1942, p. 22.

4 Diplomate et homme politique. Pour toute sa biographie voir N 1175

5 Fritz ZADOW: Koloniale Revision, Leipzig, W. Conrad, 1941, pp. 123 f..

6 Deutsche Jugend – Deutsche Kolonien: was unsere Jugend wissen muß über deutsche Arbeit in unseren Kolonien, herausgegeben von Reichskolonialbund, Aachen, Gustav Rehnisch, 1939, p. 17; Fritz ZADOW: Koloniale Revision, Leipzig, W. Conrad, 1941, p. 124.

7 S'étendait sur les territoires actuels du Burundi, du Rwanda et de la partie continentale de la Tanzanie.

8 Heinrich SCHNEE: Deutsch-Ostafrika im Weltkriege : wie wir lebten und kämpften, Leipzig, Quelle & Meyer, 1919, p. 393; Fritz ZADOW: Koloniale Revision, Leipzig, W. Conrad, 1941, p. 129

Le Général de corps d'armée Hans von Seeckt<sup>1</sup>, proposa alors dans un mémorandum, le 12 juillet 1919, la création des archives du Reich<sup>2</sup>. Par décision du cabinet du gouvernement, les Reichsarchiv furent créées en septembre 1919 et installées à Potsdam-Brauhausberg dans un immeuble de l'école de guerre.

Deux missions étaient assignées au Centre des archives : sa première tâche était de collecter et de cataloguer tous les documents de l'Empire Allemand produits depuis 1871. Sa seconde mission était de donner des informations aux lecteurs et de faciliter la recherche sur l'histoire du Reich, plus particulièrement l'histoire de la Première Guerre Mondiale.

Par la suite, le 14 avril 1945, la Royal Air Force bombarda les Archives et presque tous les dossiers de l'armée prussienne et de la première guerre mondiale furent détruits. Néanmoins, quelques documents furent récupérés.

Ces mêmes documents vont subir vers la fin de la deuxième guerre mondiale une nouvelle destruction. Sentant arriver la défaite et ne voulant pas que les documents d'archives tombent aux mains des ennemis, les autorités nazies ordonnèrent la destruction pure et simple des documents stratégiques. Un nombre très important de documents purent néanmoins être saisis par les puissances victorieuses. Parmi les fonds sauvés se trouvent des documents se rapportant à la Première Guerre Mondiale sur le continent africain.

Ces fonds sont conservés dans différents services d'archives en Allemagne. La plupart des documents sont aux Archives du Ministère Fédéral des Affaires Etrangères dans la série R et dans les services des Archives fédérales.

La plus grande partie des sources de la Première Guerre Mondiale en Afrique est conservée dans différents départements des Archives Fédérales. Il s'agit du département des archives militaires (Abteilung MA), basé dans la ville universitaire de Freiburg im Breisgau (Fribourg en Brisgau<sup>3</sup>),

1 Johannes Friedrich Leopold von Seeckt

2 N 247 Hans von Seeckt: Generaloberst, Chef der Heeresleitung

3 Bundesarchiv, Wiesentalstraße 10, 79115 Freiburg, tél: +49(0)761/47817-0, Fax: +49(0)761/47817-900, E-Mail: militaerarchiv@bundesarchiv.de

qui retient spontanément l'attention de tous les chercheurs travaillant sur la Première Guerre Mondiale et particulièrement sur les événements d'Afrique. L'ensemble est constitué de fonds des services militaires d'Etat depuis 1867 (en particulier des dossiers nominatifs, des cartes, des plans de construction, des photographies). Ils proviennent de l'armée allemande prussienne, de la marine impériale, des troupes coloniales et des corps francs. En outre, les archives personnelles de certains officiers sont aussi archivées à Freiburg dans la série N. Par exemple les dossiers personnels du Général d'infanterie Paul von Lettow-Vorbeck (1870-1964)<sup>4</sup>, Erich Victor Carl August Franke (1866-1936)<sup>5</sup> y sont conservés.

Pour des recherches très approfondies, la consultation des archives privées des combattants et des acteurs de la Première Guerre Mondiale ainsi que des diplomates accrédités à l'époque sur le continent africain est indispensable. Ces fonds manuscrits sont conservés dans différents centres des archives ou des départements des Archives fédérales. Pour aider les chercheurs dans ces recherches, les Archives Fédérales Allemandes ont créé une banque de données spéciale : <http://www.nachlassdatenbank.de>.

Les Archives Fédérales disposent aussi d'une photothèque (Abteilung BA) sise à Coblenz<sup>6</sup> et d'une filmothèque (Abteilung FA) à Berlin-Wilmersdorf (Bundesarchiv, Fehrbelliner Platz 3, 10707 Berlin). Ces collections ne sont pas des sources négligeables pour le chercheur qui travaille sur la Première Guerre Mondiale et surtout sur l'Afrique. Ne dit-on pas qu'une image vaut plus que mille mots ?

La Première Guerre Mondiale a incontestablement donné lieu à d'importants événements sur le sol africain. Leur histoire reste à écrire.

4 Commandant des troupes allemandes en Afrique orientale allemande pendant la Première Guerre mondiale.

5 Dernier commandant de la Schutztruppe au Sud-Ouest africain allemand (N 1030)

6 Bundesarchiv, Potsdamer Str. 1, 56075 Koblenz, tél: +49(0)261/505-0, Fax: +49(0)261/505-226, E-Mail: [koblenz@bundesarchiv.de](mailto:koblenz@bundesarchiv.de). Service des archives : tél: +49(0)261/505-383. Photothèque : tél: +49(0)261/505-382, Fax: +49(0)261/505-430

Ce sont les Africains eux-mêmes qui doivent rédiger cette histoire. Pour ce faire, il est nécessaire de retrouver les documents pertinents. Ainsi que nous l'avons vu, ces documents d'archives ont subi de lourdes pertes et se trouvent éparpillés en Allemagne. Cette situation entraîne d'importantes lacunes. Pour combler ces lacunes, nous recommandons aux chercheurs de tenir compte aussi de l'oral history. Les sources orales sont très importantes dans la reconstitution des événements. Ce n'est pas une pratique primitive, comme le soutiennent certains auteurs. C'est dommage que cette pratique, que je considère comme les archives biologiques, soit aujourd'hui négligée.

Bien que ces événements soient maintenant éloignés dans le temps, on peut encore trouver des descendants des combattants et des témoins de l'époque. Dans le même ordre d'idée rappelons l'importance des fonds personnels d'acteurs de ces événements déjà évoqués plus haut.

Pour pouvoir avoir un aperçu général des documents sur la première guerre mondiale en Afrique il serait impératif de mettre en œuvre un projet de collecte des sources. Il serait hautement souhaitable d'en faire un inventaire systématique.

### Sources archivistiques

#### Bundesarchiv (BArch) – Archives Fédérales

BArch N 1175

BArch NS 22/449

BArch N 1030

BArch N 1175

BArch NS 22/449

BArch N 247 Hans von Seeckt: Generaloberst, Chef der Heeresleitung

#### Politisches Archiv Auswärtigen Amtes (PAAA) – Archives Politiques du Ministère Fédérales des Affaires Etrangères

PAAA R 14712

PAAA R 14713

PAAA R 14714

PAAA R 15751

PAAA R 15752

PAAA R 15797

PAAA R 16093

PAAA R 16104

PAAA R 20914

PAAA R 20915

PAAA R 20916

PAAA R 20917

PAAA R 20918

PAAA R 20919

PAAA R 20921

PAAA R 21283

PAAA R 21287

### Bibliographie

Billy, Jonas Bakoubayi: Musterkolonie des Rassensstaats : Togo in der kolonialpolitischen Propaganda und Planung Deutschlands 1919-1943, Dettelbach, J.H. Röhl, 2011

Cornevin, Robert / Cornevin, Marianne: Geschichte Afrikas: von den Anfängen bis zur Gegenwart, Frankfurt am Main, Klett-Cotta im Ulstein Taschenbuch, 1980.

Die Kolonialdeutschen aus Kamerun und Togo in französischer Gefangenschaft / Reichs-Kolonialamt, Berlin, Reichsdruckerei, 1917

Farwell, Byron: The Great War in Africa, 1914-1918, Harmondsworth, Viking, 1987.

Göbel, Johannes: Afrika zu unsern Füßen : Lettow-Vorbeck entgegen und andere geheimnisvolle Luftschiffahrten, Leipzig, Köhler, 1925

Graudenz, Karlheinz: Die deutschen Kolonien: Geschichte der deutschen Schutzgebiete in Wort, Bild und Karte, München, Wilhelm Heyne, 1986

Grimm, Hans: Der Ölsucher von Duala: ein afrikanisches Tagebuch, Berlin, Büchergilde Gutenberg, 1933.

Kuntze, Paul H.: Das neue Volksbuch der Kolonien, Leipzig, Georg Dollheimer Verlag, 1941.

Pascha, Enver: Um Tripolis: Feldausgabe, München, Bruckmann, 1918

Schnee, Heinrich: Deutsch-Ostafrika im Weltkriege : wie wir lebten und kämpften, Leipzig, Quelle & Meyer, 1919

Simtaro, Dadja Halla-Kawa: Le Togo "Musterkolonie", souvenir de l'Allemagne dans la société togolaise, Aix-en-Provence, 1982

Student, Erich: Kameruns Kampf 1914/16. Aus der Reihe: Deutsche Tat im Weltkrieg 1914/18. Geschichte der Kämpfe deutscher Truppen. Band 22.

Una obra de colonización alemana en Fernando Póo, Madrid, Blass, [ca. 1919]

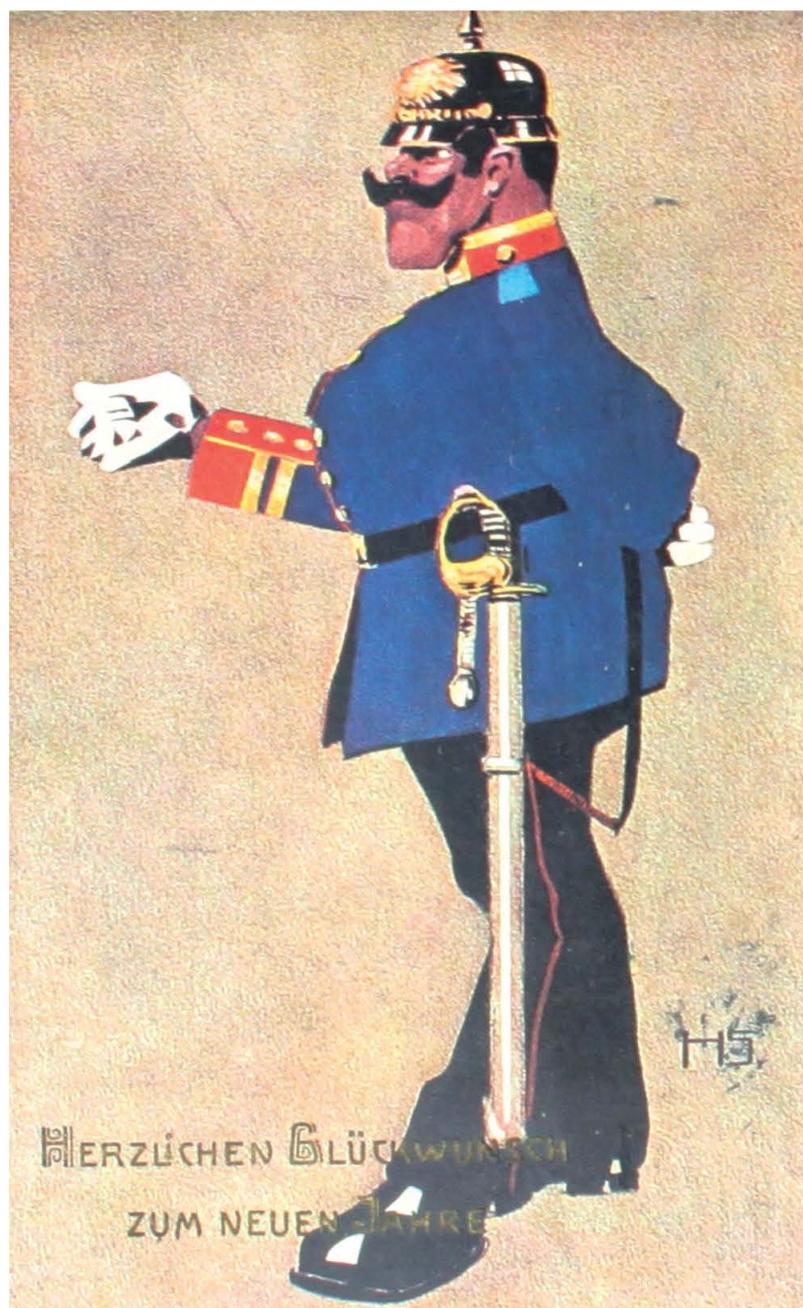
Zadow, Fritz: Koloniale Revision, Leipzig, W. Conrad, 1941

#### Liens

[http://www.mundohistoria.org/blog/articulos\\_web/soldados-coloniales-alemanes-africa-1-guerra-mundial](http://www.mundohistoria.org/blog/articulos_web/soldados-coloniales-alemanes-africa-1-guerra-mundial)

<http://www.nachlassdatenbank.de>

<http://www.zeit.de/2003/21/A-Libyen>



Fonds Séquestre de guerre, Archives du Maroc

# GUILLAUME DENGLOS

Doctorant à l'Université de Paris 1  
Pantheon-Sorbonne

## **Alphonse Juin, un lieutenant chez les Tirailleurs marocains durant la Grande Guerre. Éloge du loyalisme indigène et construction du mythe lyautéen : aux sources de la renommée des combattants marocains en France.**

**L**e souvenir du maréchal de France Alphonse Juin au Maghreb reste encore aujourd'hui intimement lié à la politique autoritaire qu'il mena à l'encontre des souverains "protégés" en Tunisie et au Maroc dans les années 40 à 50.

Nommé Résident général de France par intérim en Tunisie en mai 1943 à la suite de l'entrée des Alliés dans Tunis, Juin exécuta les ordres du Comité français de libération nationale basé à Alger en destituant puis en exilant Moncef bey sous prétexte de collaboration avec les Allemands. Quatre ans plus tard, le 14 mai 1947, il fut nommé Résident général au Maroc par le gouvernement de Paul Ramadier. Le but de cette nomination était de contrecarrer le rapprochement entre le sultan Sidi Mohamed Ben Youssef et le mouvement national marocain, acté par le célèbre discours du souverain prononcé à Tanger le 10 avril 1947. Le proconsulat de Juin marqua ainsi l'ouverture du conflit franco-marocain qui allait aboutir à une première tentative avortée de déposition de Sidi Mohamed Ben Youssef le 25 février 1951, prélude au coup d'État du 20 août 1953

mené par le successeur de Juin à la Résidence, le général Augustin Guillaume.

En France, la mémoire du maréchal Juin est restée célèbre pour ses succès militaires durant la campagne d'Italie de décembre 1943 à juillet 1944 à la tête du Corps expéditionnaire français (C.E.F.), dont le point d'orgue demeure la victoire du Garigliano des 11 et 12 mai 1944. Ce fait d'armes, remporté par des troupes venant majoritairement d'Afrique du Nord, permit aux Alliés de prendre moins d'un mois plus tard la ville de Rome et d'acter le retour de la France au combat après la déroute de 1940.

Ces mémoires, contrastées à l'égard de ce personnage, ne doivent pourtant pas faire oublier qu'il participa dès sa sortie de Saint-Cyr comme major de sa promotion en 1912 aux opérations de conquête du Maroc. C'est dans ce cadre qu'il rejoignit dès la fin du mois d'août 1914 le front de France en tant que lieutenant au sein de la « Brigade de chasseurs indigènes à pied ». Cette unité – appelée aussi la Brigade marocaine – se composait de deux régiments qui prirent part à la bataille de la Marne du 6 au 16 septembre 1914. Devant l'importance des pertes – 800 survivants sur 5 000 – la brigade fut dissoute et remplacée par le 1er Régiment de Tirailleurs marocains en janvier 1915. Ce régiment resta actif sur le front jusqu'à l'armistice avec pour point d'orgue des succès tactiques marquants lors des batailles de Champagne de mars et octobre 1915, du Chemin des Dames en avril 1917, et de la seconde bataille de la Marne en juillet 1918.

Il s'agit ici de reconstituer les caractéristiques du récit historique officiel véhiculé par les autorités françaises peu après la Grande Guerre sur le comportement des tirailleurs marocains sur le front de France au sein du 1er R.T.M. Pour comprendre la genèse et les fondements de ces annales à la fois héroïques et paternalistes, nous partons d'un

document rédigé probablement entre 1919 et 1921 par le capitaine Alphonse Juin qui s'intitule Historique succinct du 1er Régiment de Tirailleurs marocains. Long de 28 pages, ce texte décrit année après année les faits d'armes des soldats marocains et de leurs officiers français d'août 1914 à novembre 1918. Cet Historique est illustré par six photographies et a été publié par les soins du Comité de l'Afrique française. Il est conservé à la Bibliothèque nationale de France et est consultable sur le site de recherche Gallica.fr depuis 2012.

Cependant, la datation signalée par la notice fournie par Gallica est mal évaluée. Celle-ci indique l'année 1935 comme année de parution, ce qui semble peu conforme à la réalité. Ce document est signé « capitaine Juin », grade qu'il obtint en 1916 et qu'il conserva jusqu'en 1926, date à laquelle il devint commandant de bataillon. Il est probable que cet Historique succinct fut rédigé entre 1919 et 1921. Cette période correspond à son retour au Maroc au sein de l'état-major du général dirigeant les troupes d'occupation, puis aux stages qu'il effectua à l'École de Guerre de Paris. Au dos du texte, il est également noté que le vice-président du Comité de l'Afrique française était le député d'Oran Eugène Étienne, un des hommes politiques les plus influents du « parti colonial » sous la Troisième République, décédé en 1921. Enfin, Lyautey est cité comme « général ». Or, il ne fut élevé à la dignité de maréchal de France qu'en 1921.

La rédaction de ce document appartient à un genre précis, celui des « historiques régimentaires », dont le but était de faire la synthèse des opérations menées par chaque régiment durant la guerre. Tirés à plusieurs milliers d'exemplaires, ces textes étaient distribués aux anciens officiers et soldats concernés, ainsi qu'auprès du public métropolitain. Leurs formats étaient souvent réduits, environ 12 à 15 cm de large pour 18 à 24 cm de hauteur. Le nombre de feuillets pouvait varier d'une vingtaine à une centaine. L'Historique succinct se situe donc dans la moyenne basse avec 28 pages seulement, d'où son titre.

Les informations relatées par Juin ont été croisées avec les archives du Service Historique de la Défense de Vincennes, issues des séries 24 N et 25 N. Plusieurs cartons ont été dépouillés. Le 24 N 3314 contient le compte-rendu, la situation des effectifs et les ordres de bataille de la « Brigade des chasseurs indigènes » entre août et septembre 1914, ce qui inclut les combats durant la bataille de la Marne. Les 25 N 515 et 516 conservent les papiers du 1er R.T.M. du Chemin des Dames jusqu'à la seconde bataille de la Marne. Enfin, le 25 N 546 contient les rapports du régiment d'infanterie colonial du Maroc entre 1915 et 1916.

Devenu maréchal de France en 1952, Alphonse Juin a réutilisé ce texte pour l'intégrer dans un de ses ouvrages autobiographiques intitulé *Je suis soldat*. Paru en 1960, il y relate sa jeunesse et les débuts de sa carrière militaire. Quatre ans plus tard, Juin publie un livre complet sur *La brigade marocaine à la bataille de la Marne*, assorti de nombreuses photographies et d'un itinéraire retraçant les lieux des combats.

Confier la rédaction de l'histoire officielle du 1er R.T.M. à un jeune capitaine comme Juin pose question, surtout lorsque l'on a en tête sa future carrière au Maroc et en Tunisie. Il s'agit ici de démontrer que la description héroïque des combats menés par les Marocains apparaît comme un prétexte pour valoriser la politique de Lyautey et l'action des officiers français dans l'Empire chérifien. L'édition de l'Historique succinct est une illustration de l'activité de propagande du Comité de l'Afrique française, principal relais colonial du Résident général Lyautey en métropole.

#### **A. Une description événementielle et lyrique des combats**

Peu avant la déclaration de guerre du 2 août 1914, le lieutenant Alphonse Juin combat avec son unité la tribu des Riattas dans la région de Taza. À l'aube du 4 août, son bataillon reçoit l'ordre de se rendre sur Taourirt, avant de rejoindre Oran pour prendre le bateau en direction du port de Sète. En moins d'un mois, cinq bataillons venant du Maroc gagnent la métropole. De Sète, le lieutenant Juin et

ses hommes sont transférés à Bordeaux pour prendre possession d'un nouvel équipement :

« Le 17 août 1914, les habitants de Bordeaux se pressaient nombreux autour d'un bizarre campement installé sur le pavé des Chartrons. Ils étaient attirés par la curiosité des troupes indigènes qui avaient dressé là leurs petites tentes, mercenaires farouches venus on ne savait d'où et qui ne ressemblaient nullement aux autres guerriers africains, noirs ou turcos. On apprit bientôt que ces grands hommes bruns, maigres comme des fakirs, et portant longs cheveux, étaient des tirailleurs marocains, débarqués de la veille avec les contingents prélevés sur les troupes d'occupation du Maroc. [...] Épuisés par les fatigues et les privations des dernières colonnes, mal équipés, vêtus de toile kaki et de djellabas rapiécées et effrangées, il ne semblait pas, au premier aspect, que ces guerriers, dont on disait cependant le plus grand bien, fussent en état de figurer honorablement aux côtés de leurs camarades de l'armée française<sup>1</sup>. »

Dans la suite de son récit, Juin indique que ces doutes demeurèrent vite infondés, les tirailleurs marocains étant « des soldats éprouvés, conduits par des chefs au cœur trempé par les combats et les fatigues de la guerre africaine<sup>2</sup> ». Le 25 août 1914, alors que les armées alliées reculent sur l'ensemble du front, la « brigade des chasseurs indigènes » est engagée sur la Somme, au nord-est de Montdidier. Le 5 septembre, la formation est placée à l'extrême droite du dispositif français de bataille de la 6<sup>ème</sup> armée, dans le but de repousser l'assaut du général allemand Von Klück. Le succès tactique remporté le 5 septembre 1914 par la brigade marocaine dans le village de Neufmoutier et dans celui de Penchard fut un prélude à la victoire, chèrement acquise, de la Marne.

Les Marocains participèrent aux offensives les plus sanglantes de l'année 1915, dont les deux batailles de Champagne et d'Artois (mai-juin 1915). C'est après cette dernière confrontation

que le 1<sup>er</sup> R.T.M. fut récompensé d'un drapeau lors d'une cérémonie qui se déroula le 20 août 1915 en présence du président de la République Raymond Poincaré et des généraux Joseph Joffre et Ferdinand Foch. En 1916, seuls les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> bataillons furent lancés dans « l'enfer » de Verdun.

Un an plus tard, ce fut l'ensemble du régiment, commandé par le lieutenant-colonel Cimetière, qui combattit lors de l'offensive Nivelle le 16 avril 1917. Alors que des mutineries éclatent dans l'armée française, Juin insiste sur le loyalisme des soldats marocains :

« Dans les jours qui suivent, le régiment marocain, inaccessible au découragement produit par la déception du 16 avril, donne la mesure de sa solidité et de ses hautes vertus morales. Discipliné et toujours confiant dans l'heureuse issue de la guerre, c'est sans se plaindre qu'il accepte les missions pénibles que d'autres ont refusées où hésitent à remplir<sup>3</sup> »

En 1918, le 1<sup>er</sup> R.T.M. participe, au prix de lourdes pertes, à l'offensive menée par Foch à partir du 15 juillet. Lors de la seule journée du 30 septembre 1918, 600 hommes sur les 1 100 engagés sont tombés. Jusqu'à l'armistice, le 1<sup>er</sup> R.T.M. ne cessa de progresser « jusqu'à l'hallali final<sup>4</sup> ».

### **B. La fixation du stéréotype des combattants marocains : des guerriers rustiques mais loyaux**

Juin loue les qualités d'endurance et de manœuvre des Marocains, dignes « d'une troupe de choc ». Ils sont donc devenus aussi méritants que les poilus et ont réussi à se forger une solide réputation. Le 1<sup>er</sup> R.T.M. recevra ainsi sur l'ensemble de la guerre cinq citations à l'ordre de l'armée.

Cependant, malgré le rappel des faits d'armes glorieux du 1<sup>er</sup> R.T.M., Juin décrit les troupes marocaines uniquement sous un angle impersonnel. Ce sont des héros, mais ces héros demeurent terriblement anonymes. Aucun d'entre eux n'est cité, alors que Juin mentionne les noms de 48 officiers français ayant encadré le régiment. Juin insiste sur

1 Alphonse JUIN, Historique succinct du 1<sup>er</sup> Régiment de tirailleurs marocains, Éditions du Comité de l'Afrique française, p. 3

2 Ibid. p. 4

3 Ibid., p. 18-19

4 Ibid., p. 26

leur aspect rustique et guerrier : « la furieuse ruée des Marocains<sup>1</sup>», « rien ne résiste à l'élan furieux des démons en djellabas<sup>2</sup>», « de véritables hirondelles de la mort<sup>3</sup>»...

Lorsque l'on croise le discours de Juin avec les archives du Service historique de la Défense, nous remarquons qu'il ne se trompe guère sur la chronologie des événements qu'il relate. Ainsi, l'avancée des Marocains lors de la bataille du Chemin des Dames jusqu'au plateau de Courtecon est authentifiée par les rapports des capitaines Delgrange et Simonet qu'ils ont rédigés à la main sur les opérations des 16, 17 et 18 avril 1917<sup>4</sup>.

Toutefois, Juin mentionne à peine le quotidien de ses soldats dans les tranchées. Il aborde peu les questions du ravitaillement, alors que cette problématique ressort nettement dans les archives. Il ne traite pas du choc climatique vécu par ses hommes, des rares permissions accordées sur l'ensemble de la guerre. Il préfère insister sur les caractéristiques exotiques de ces combattants, en les décrivant comme des « moines guerriers et mystiques », des « mercenaires redoutables ». Juin fixe un stéréotype qui sera relayé ultérieurement par des officiers français comme Georges Spillmann, Pierre Lyautey ou Augustin Guillaume durant la fin de la « pacification du Maroc », et surtout pendant la Seconde Guerre mondiale.

### C. La légitimation de la présence française au Maroc

L'Historique succinct apparaît donc pour ce qu'il est : un livret de propagande financé et repris à son compte par le principal lobby colonial français: le Comité de l'Afrique française. Juin a participé brillamment aux combats de la Grande Guerre : il a été blessé deux fois, a obtenu quatre citations et est devenu chevalier de la Légion d'honneur dès le 10 décembre 1914. Cependant, Juin ne fut pas le seul sous-officier à avoir été récompensé dans ce régiment pour son comportement au

front. Si on lui confie la rédaction de l'histoire officielle du 1er R.T.M., c'est aussi parce qu'il était un ami du commandant Poeymirau. Ce dernier dirigeait le 2ème régiment de la brigade des chasseurs indigènes, auquel appartenait Juin. Poeymirau avait été, dès 1912, le chef du Bureau militaire de Lyautey au Maroc. C'était également lui qui avait initié la première rencontre du jeune lieutenant Juin avec Lyautey en mai 1914 dans un campement sur l'Oued Amelil, non loin de Taza.

Dans les documents d'Archives du Service historique de la Défense consultés, le nom de Juin n'apparaît dans aucun des rapports des opérations effectuées par la Brigade marocaine ou par le 1er R.T.M... Dès 1919, Juin est néanmoins reconnu comme un des officiers d'avenir de l'Armée d'Afrique : il a été major de sa promotion à Saint-Cyr en 1912, largement devant De Gaulle. Il est un protégé de Lyautey et un membre du Comité de l'Afrique française. C'est ce réseau qui, dès 1903, a soutenu et couvert l'action de Lyautey dans les confins algéro-marocains. Cela est confirmé par la longue liste de personnalités auxquelles Juin rend hommage à la fin de son récit. On y retrouve tous ceux qui ont permis son ascension :

*« La gloire du 1er régiment de Tirailleurs marocains rejaillit sur tous ces hommes d'énergie et d'action qui voulurent et obtinrent que le Maroc apportât à la France le concours le plus large et le plus dévoué. Il convient de citer les noms du général Lyautey, véritable créateur des troupes marocaines, du général Pellé, qui les organisa, du général Poeymirau, du colonel Auroux, des lieutenants-colonels Maurice et Cimetière qui, successivement, commandèrent le régiment et surent le conduire sur les chemins de la victoire, de Madame Lyautey et de Monsieur Auguste Terrier, Directeur de l'Office du Protectorat de la République française au Maroc, qui, pendant quatre ans, avec un dévouement inlassable et une sollicitude vraiment touchante, apportèrent au régiment marocain le réconfort matériel de nombreuses œuvres de guerre créées par leurs soins, des Français du Maroc enfin, colons ou*

1 Ibid., p. 6

2 Ibid., p. 12

3 Ibid., p. 8

4 S.H.D., 25 N 516

*fonctionnaires, qui se présentèrent nombreux pour encadrer les unités nouvelles et les conduire à la bataille . »*

Cet éloge de l'œuvre lyautéenne avait aussi pour but d'effacer auprès de l'opinion publique française l'échec de Lyautey comme ministre de la guerre dans le gouvernement d'Aristide Briand entre décembre 1916 et mars 1917. La proximité de Juin avec le couple Lyautey est établie depuis 1916, date à laquelle il fut durant six mois l'aide de camp du général. Son hommage appuyé à Auguste Terrier n'est également pas anodin. Avant de devenir le directeur de l'Office du Protectorat, Auguste Terrier avait été le secrétaire général du Comité du Maroc entre 1904 et 1905, puis secrétaire général du Comité de l'Afrique française. En parallèle, il mena aussi en tant que journaliste une intense activité de propagandiste en faveur des intérêts français au Maroc.

Le bon comportement au front des soldats marocains est donc mis en avant pour justifier les résultats probants de la présence française au Maroc. Dès que l'armistice fut signé, ces hommes furent immédiatement rapatriés dans leur pays natal pour lutter contre les tribus qui résistaient à la conquête française.

### **Conclusion**

Le récit du capitaine Juin fixe l'image des tirailleurs marocains pour les trois décennies suivantes auprès de l'opinion publique française :

« L'Armée d'Afrique peut être justement fière de ce dernier rejeton de sa grande lignée. Quand on évoque la sanglante tragédie de Fez en avril 1912 et qu'on relit les splendides citations décernées, au cours de la Grande Guerre, à ces tirailleurs marocains, issus somme toute des anciens tabors révoltés, on ne peut

s'empêcher d'admirer l'œuvre de ces grands français [...] qui [...] surent grouper [...] ces magnifiques légions africaines d'un loyalisme et d'une bravoure à toute épreuve<sup>1</sup>. »

En 1945, un autre capitaine, Pierre Lyautey, neveu du maréchal et sous-officier dans les tabors sous les ordres de Juin durant la campagne d'Italie, décrivait dans la même veine lyrique ces soldats marocains qui avaient vaincu les Allemands sur les berges du Garigliano :

« Du reste, les goumiers marocains ont fait le baroud pour le baroud. Comme au Moyen-âge, officiers et goumiers vivaient alors, de forêts en rocs, une aventure sublime et dépouillée. Les Marocains, pour suivre des chefs dont ils admiraient le courage et le succès à la guerre. Les officiers français pour entraîner, les premiers, calot sur la tête, de crête en crête, vers les chemins de France des soldats qu'ils avaient préparés dans le silence des bleds marocains<sup>2</sup>. »

Cette rhétorique masquait mal la crise politique qui sévissait au sein du protectorat. La création du parti de l'Istiqlal en 1943, suivi en janvier 1944 par la rédaction du Manifeste de l'indépendance, et les émeutes de Rabat et Fès prouvaient que le contexte politique avait bel et bien changé. Faute d'avoir récompensé les sacrifices consentis durant deux guerres mondiales en voulant coûte que coûte conserver le Maroc sous tutelle, le Résident général Juin s'opposera au sultan Sidi Mohamed qui, soutenu par le parti de l'Istiqlal, souhaite l'indépendance. Cette crise provoquera la chute du protectorat.

1 Ibid., p. 27

2 Pierre LYAUTEY, La campagne d'Italie, 1944. Souvenir d'un Goumier, 1945, p. 4-5

# NESSIM ZNAIEN

Doctorant à l'IRMC, Tunis

## La Première Guerre mondiale dans les faits divers de la *Dépêche tunisienne* : informations, réalités, limites.

Le 21 mars 1916, le quotidien *La Dépêche tunisienne*, rapporte l'Histoire d'une scène, venue perturber la veille la sérénité du port de la Goulette. Ce jour là, Mohamed Ben Mohamed Fguir, 22 ans, a « un peu trop bu et comme il a l'alcool mauvais, il parcourt les voies de la Goulette en se demandant à qui il pourrait bien chercher querelle. Tout à coup, il entend tout près les chants d'un mariage de ses coreligionnaires<sup>1</sup> ». Le journal rapporte alors que Mohamed s'approche du mariage, sort un revolver de dessous son burnous et menace les assistants de la fête. Des agents de police accourent et interpellent le sinistre individu.

Cette anecdote, rapportée par le plus important journal de l'époque, tiré à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires et lu par les colons mais aussi par l'élite tunisienne, semble assez dérisoire en comparaison à l'enfer des tranchées, de la bataille de la Somme et du Chemin des Dames. Elle semble également assez futile dans le contexte tunisien, qui a vu 80 000 individus être mobilisés pour l'effort de guerre. Elle fait pourtant partie de l'un des 400 faits-divers concernant l'alcool qui paraît pendant la Première Guerre mondiale (environ un fait-divers tous les trois jours). Il convient alors de se demander, pourquoi ce type d'anecdote peut apparaître autant dans les journaux de l'époque, alors que

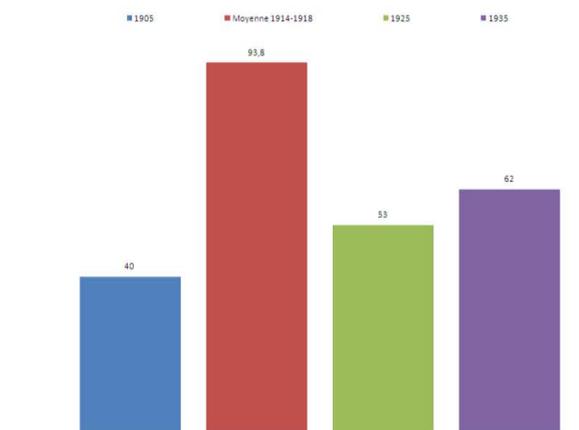
1 La Dépêche tunisienne, 21 mars 1916

l'heure est à la gravité et à la restriction de l'encre et du papier. Derrière une première réponse évidente, liée à la nature du fait-divers (un fait-divers sert d'abord à divertir), il faut s'interroger sur ce que peuvent contenir les faits-divers et ce qu'ils peuvent nous apprendre sur un contexte ou une idéologie propres à une époque

### I. Les faits divers, reflets du contrôle social en tant de guerre

Lorsqu'un fait divers concernant l'ivresse publique est relaté dans la *Dépêche tunisienne*, un certain nombre d'informations nous sont transmises avec l'annonce : le nom, l'âge, la profession de l'individu pris en faute, ainsi que son lieu d'habitation et le lieu où il a été appréhendé pour ivresse publique. Que nous apprennent ces informations ?

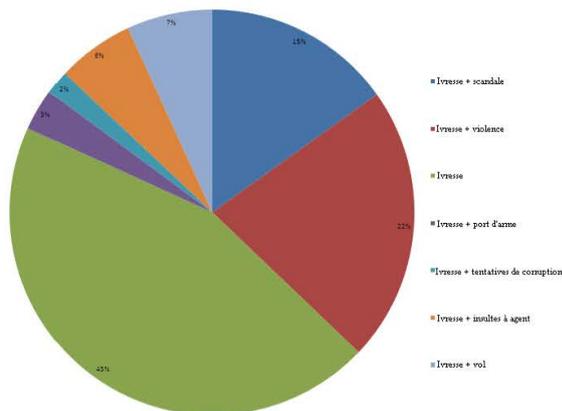
Le premier constat qui s'impose tout d'abord est que le nombre de cas d'ivresse publique relaté dans le journal pendant la Première Guerre mondiale est bien plus élevé que durant les années précédentes ou les années suivantes :



SCHEMA : Nombre de cas d'ivresses publiques par an (1905-1935)

Durant la Première Guerre mondiale, on a quasiment deux fois plus de cas d'ivresses publiques dans la *Dépêche tunisienne*, qu'en 1905 ou qu'en 1925. Cela peut soit vouloir dire que les tunisiens boivent plus pendant la

guerre, soit que leurs pratiques dérangent plus ou interpellent plus. Pour tenter de trancher entre ces deux hypothèses, nous devons regarder précisément ce que l'on reprochait aux buveurs dans la *Dépêche tunisienne*, dix ans avant la Première Guerre mondiale, et ce qu'on leur reproche au moment de la Première Guerre mondiale (est par exemple simplement d'avoir bu ou d'avoir créé du scandale ou de la violence par ailleurs ?)



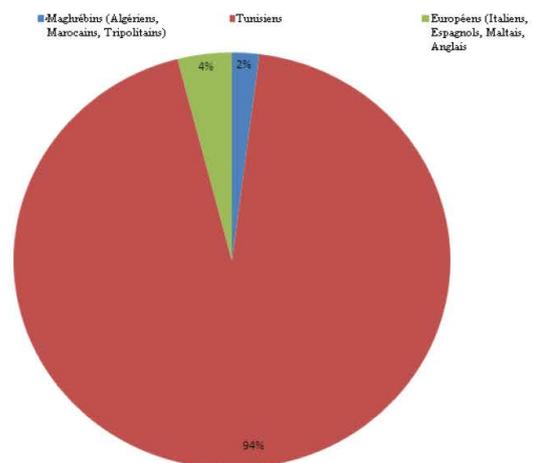
SCHEMA : Motifs des arrestations dans les faits divers (1914-1918)

Sur le schéma ci-dessus, on peut s'apercevoir qu'en 1905, dans 90% des cas, une anecdote sur l'ivresse publique apparaissait dans les archives parce qu'il y avait eu un incident supplémentaire (le vol, la violence, le scandale). Le pourcentage n'est plus que de 55% durant la Première Guerre mondiale. Autrement dit, en 1905 être simplement ivre ne suffisait pas pour figurer dans l'édition de la *Dépêche tunisienne* du lendemain. Dix ans après, les ivrognes, même quand ils n'ont rien fait de particulier à part s'adonner à la boisson, sont bien plus souvent pointés du doigt. Le curseur de la norme sociale a donc changé avec la Première Guerre mondiale ou, pour le dire en d'autres termes, l'alcool devient véritablement un problème public en Tunisie au moment de la Première Guerre mondiale.

## II. Les faits divers, reflets d'une séparation des sphères coloniales

Notre premier constat n'est pas spécialement étonnant, car le contrôle social en temps de guerre est davantage restrictif, d'autant qu'entre 1905 et 1915, le contexte législatif a changé. En effet, en 1913 le code pénal

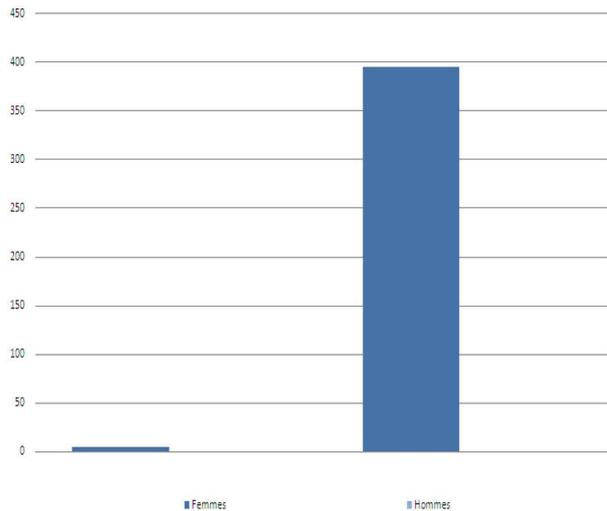
tunisien est créé et l'article 317 stipule que les personnes qui servent des boissons alcooliques à des Musulmans ou à des personnes en état d'ivresse sont punies de 15 jours de prison et de 20 francs d'amende, c'est à dire à peu près une semaine de salaire d'un ouvrier français en Tunisie<sup>1</sup>. Surtout, un décret du 12 Septembre 1914, interdit aux Tunisiens musulmans de consommer de l'alcool. A partir de Septembre 1914, les autorités du Protectorat tentent d'établir que l'alcool sera désormais interdit aux musulmans par égard à leur religion. De manière assez logique venant d'un organe de presse très lié au régime, la *Dépêche tunisienne* pointe avant tout du doigt l'ivresse publique des tunisiens musulmans pendant le conflit mondial (voir schéma ci-dessous). On les trouve 94% des cas d'ivresse publique, alors qu'ils représentent seulement 55 à 60% de la population tunisoise à l'époque<sup>2</sup>. Sur plusieurs dizaines de milliers de Français présents à Tunis à l'époque pas un seul ne semble avoir été pris, selon le journal, en état d'ivresse publique.



SCHEMA : Répartition de l'ivresse publique par nationalité (1914-1918)

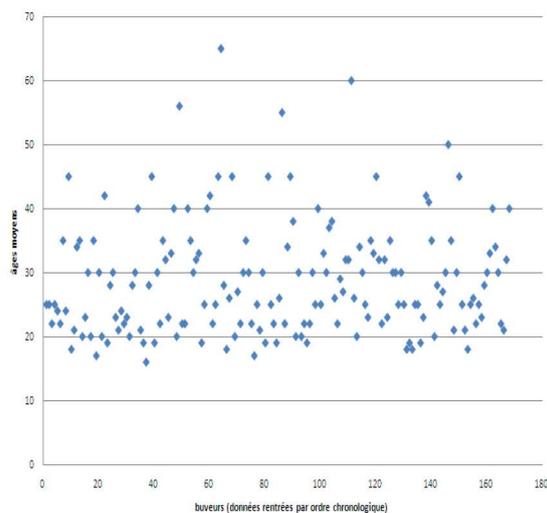
Ainsi, jour après jour, La *Dépêche tunisienne* tente de nous dresser un portrait-robot du buveur moyen de Tunis. Celui-ci serait un homme, et si ce n'est pas le cas, c'est une fille soumise :

- 1 Mahjoubi, Ali, Les origines du mouvement national en Tunisie (1904-1934), Tunis, publication de l'Université de Tunis, 1982, P181.
- 2 Sebag, Paul, Tunis. Histoire d'une ville, Paris, L'Harmattan, 1998



SCHEMA : Répartition Hommes/Femmes dans l'ivresse publique (1914-1918)

Son âge avoisinerait la trentaine, selon une configuration bien perçue par Omar Carlier, qui présente l'âge de la consommation d'alcool en public, comme étant celui d'une tranche d'âge entre la fin de l'adolescence et la maturité<sup>1</sup>.

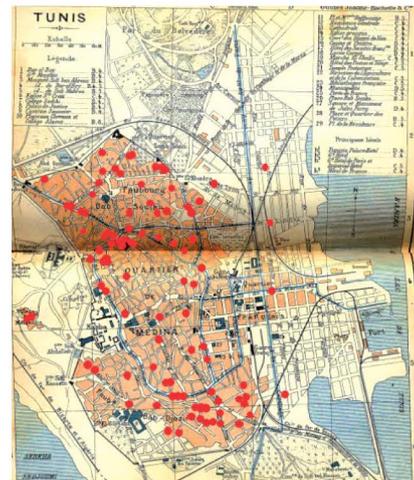


SCHEMA : Age des buveurs arrêtés pour ivresse publique (1914-1918)

Par ailleurs, pour l'essentiel, il serait journalier, artisans, petit marchand ou portefaix, donc pauvre. La séparation des sphères coloniales, que tente de mettre en place la *Dépêche tunisienne*, en pointant du doigt les individus qui ne respectent pas l'apartheid colonial est aussi géographique. La *Dépêche tunisienne* s'attache scrupuleusement à noter l'immense

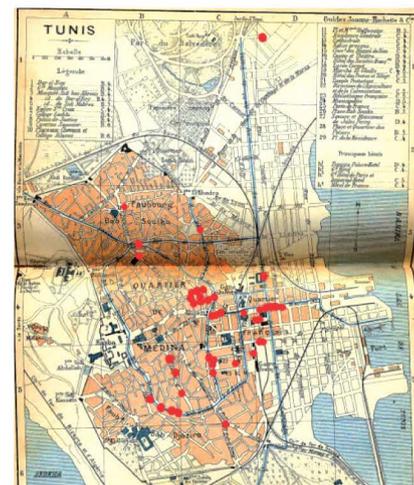
1 Carlier, Omar, « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne », Paris, Annales ESC, Volume 45, n°4, 1990, p975-1003.

majorité du temps l'adresse des fautifs, ce qui nous permet d'aboutir au schéma suivant :



SCHEMA : Lieux de résidence des individus appréhendés pour ivresse publique (1914-1918)

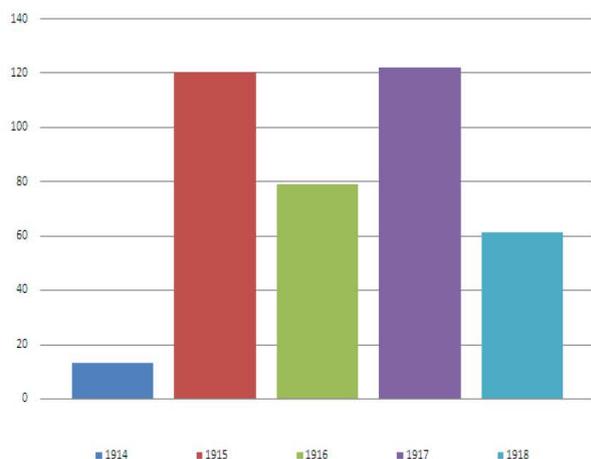
Dans le Portrait-robot du buveur interdit que tente de mettre en place la *Dépêche tunisienne* ; quasiment tous les individus appréhendés habitaient dans la Médina (et lorsqu'ils n'y habitent pas, il est aussitôt précisé qu'il s'agit de gardiens d'immeubles). Lorsque l'adresse de l'arrestation est indiquée dans le journal, on s'aperçoit qu'elle correspond en général soit aux quartiers européens (essentiellement la place de la bourse et l'avenue Jules Ferry), ou les quartiers de la prostitution (la rue Zarkoun, la rue Sidi Abdallah Guèche) :



SCHEMA : Lieux d'appréhension des individus arrêtés pour ivresse publique (1914-1918)

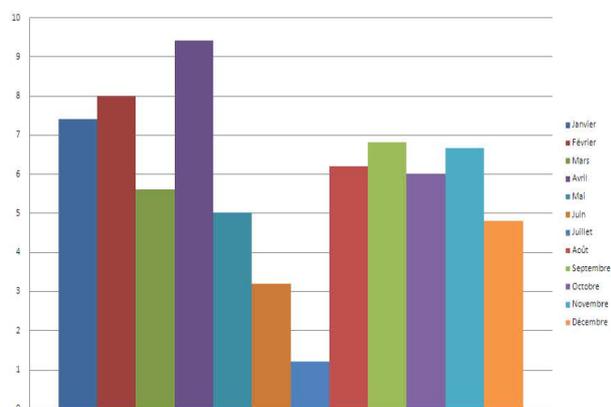
On voit donc que tout au long de la Première Guerre mondiale, le journal La *Dépêche tunisienne*, s'efforce de rapporter des anecdotes sur l'ivresse publique dans sa rubrique faits-

divers, à des fins politiques. Il s'agit de mieux contrôler les populations en se scandalisant de certains cas d'ivresse publique. Cette stratégie subit cependant des évolutions au cours du conflit, comme on peut le remarquer entre le nombre de cas d'ivresse publique répertoriés :



SCHEMA : Nombre d'arrestations à Tunis pour ivresse publique par an (1914-1918)

Même s'il faut rester prudent avec une éventuelle surinterprétation des données, on pourrait corréliser la surabondance des cas d'ivresses répertoriés dans les années 1915 et les années 1917, avec un repli des autorités suite à une situation militaire difficile. L'année 1915, date de la mise en place de la politique, mais des victoires des empires centraux sur le front russe, en Serbie dans les Dardanelles et en France, et l'année 1917 est aussi la date de l'enlisement du conflit et des mutineries en France. A l'échelle de l'année, on s'aperçoit que le nombre de cas d'ivresse publique répertorié chaque mois dans le journal est relativement régulier, autour de 7 ou 8 cas, mais il est particulièrement faible durant les mois de juin et juillet :



SCHEMA : Répartition des cas d'ivresses publiques par mois (1914-1918)

Cette réalité correspond sans aucun doute à une certaine réalité, puisque le ramadan tombe durant les mois de juin et de juillet pendant le premier conflit mondial, et il est possible que les Tunisiens s'efforcent davantage d'être sobres à cette période. Cela confirme donc qu'au delà des manipulations politiques, la géographie et la sociabilité du boire ont leur logique et leur rythme propres.

Pour l'Historien, l'étude des faits-divers en temps de guerre peut paraître paradoxal, puisque en période de guerre, plus encore qu'à d'autres moments, ce qui semble important ce sont d'abord les unes des journaux, qui annoncent chaque jour des victoires ou des défaites militaires, des mobilisations, des drames humains. Les faits-divers des journaux, micro-histoires, micro-événements au premier abord, par rapport à l'ensemble du conflit nous renseignent en fait d'une manière particulièrement précise sur le contexte politique et social de l'époque. Deux types de sujet préoccupent la rubrique « faits divers » du quotidien *La Dépêche tunisienne* à cette époque : l'ivresse publique et les vols. En quatre ans de guerre, plus de 400 cas d'ivresse publique répertoriés dans la *Dépêche tunisienne* (un cas tous les trois jours environ), et une étude sérielle de ces faits-divers met en évidence deux éléments. Une attitude qui n'était particulièrement répréhensible moralement auparavant est désormais stigmatisée. Par ailleurs un type de buveur est désormais pointé du doigt, dans une optique plus large de redéfinir les rôles coloniaux, et renégocier l'autorité coloniale. Mohamed ben Mohamed Fguir, le buveur de la Goulette de mars 1916 ne s'est donc pas retrouvé dans le journal uniquement parce qu'il a eu le mauvais goût de faire irruption dans un mariage avec un revolver à la main et qu'il avait fait peur aux honnêtes gens. Il a fini dans le journal également parce qu'il était Tunisien, qu'il était jeune et qu'il avait bu.

# JAMAÂ BAIDA

Directeur des Archives du Maroc

## Archives allemandes sous séquestre au Maroc pendant la Grande Guerre (1914-1918).

L'Allemagne a commencé à s'intéresser au Maroc un peu tardivement, en comparaison avec d'autres puissances européennes comme le Royaume-Uni, la France ou l'Espagne. C'est seulement en 1873 que l'Allemagne ouvre sa légation à Tanger sous l'impulsion de firmes et de milieux d'affaires germaniques. Et depuis cette date, l'intérêt des Allemands pour le Maroc n'a cessé de se développer, ce qui se traduit par l'installation au Maroc de plusieurs firmes allemandes dans les villes du littoral comme dans celles de l'intérieur. Les intérêts commerciaux allant de pair avec les actions politiques, le kaiser Guillaume II fit une visite retentissante, le 31 mars 1905, à Tanger ; une démarche diplomatique hautement symbolique qui eut pour conséquence l'Acte d'Algésiras en 1906 qui consacra au Maroc un régime de la « porte ouverte » donnant aux puissances signataires une certaine égalité des chances sur le plan économique au Maroc tout en préservant au pays son indépendance politique.

Mais cette indépendance politique n'allait pas durer longtemps puisque le traité de Fès en mars 1912 a mis le pays sous la tutelle de la France qui en céda, peu de temps après, une partie à l'Espagne. Cette évolution n'a jamais été bénie par l'Allemagne qui, jusqu'à la Grande Guerre, a toujours essayé, par divers moyens d'entraver les convoitises françaises au Maroc. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler la crise d'Agadir en 1911 et l'appui apporté par les Allemands à l'insurrection d'El Hiba contre la France dans le Sud du Maroc.

C'est ainsi qu'au déclenchement de la Grande Guerre en août 1914, les Français n'ont pas tardé à s'attaquer aux intérêts allemands et de leurs alliés austro-hongrois au Maroc. Dès le 29 septembre 1914, la Résidence Générale a fait promulguer un dahir permettant le séquestre de tous les biens détenus par les ressortissants allemands et austro-hongrois. Et le 10 novembre 1914, un autre dahir vient interdire toute relation commerciale avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. D'autres dahirs suivront dans le même esprit ; mais l'essentiel demeure celui du 29 septembre 1914 qui stipule ce qui suit :

*« Considérant que les intérêts de nombreux revendiquants et créanciers éventuels se trouveraient lésés, à la suite des dispositions légales provoquées par l'état de guerre entre la France d'une part, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie d'autre part, si des mesures conservatrices des valeurs trouvées en la possession des nationaux de ces deux puissances n'étaient pas prises ;*

*- Article Premier : Seront immédiatement placés sous séquestre les biens meubles et immeubles de toute nature, notamment les mines et carrières dont les sujets allemands et austro-hongrois avaient la détention de fait, au jour où les capitulations dont jouissaient leurs gouvernements ont été abolies »<sup>1</sup>.*

Il est à noter que les autorités françaises du Maroc, pour mettre la main sur les biens allemands et austro-hongrois, ont préféré le faire par le biais d'un dahir sultanien (dont elles sont en fait les vrais auteurs) afin de donner l'impression de conformité avec l'esprit du traité du Protectorat qui n'abolit pas certaines prérogatives du Sultan et du Makhzen. Cela évite également à la Résidence Générale de

<sup>1</sup> Bulletin Officiel du Protectorat, Rabat, 5 octobre 1914.

devoir passer le séquestre par une décision de la Justice.

Or, y-a-t-il meilleures preuves que les archives pour s'attaquer aux intérêts des puissances ennemies ? C'est ainsi que les autorités du Protectorat ont mis la main sur de grandes quantités d'archives, de natures diverses, détenues par les ressortissants allemands, austro-hongrois ou par leurs protégés marocains.

Il faudrait une étude bien plus approfondie que l'ébauche que je présente ici pour apprécier avec exactitude la volumétrie, la nature et l'intérêt de ces archives. Je ne pourrais malheureusement que dire un mot de ce qui en reste aujourd'hui dans les magasins de l'établissement « Archives du Maroc » ; je dis bien « ce qui en reste » car, à en croire le grand spécialiste français de relations maroco-allemandes, Pierre Guillen, « ce fonds était d'une très grande richesse, comme en témoigne l'inventaire détaillé conservé aux Archives de Rabat. Malheureusement, une grande partie de ces documents a disparu. Certains ont été rendus après la Première Guerre mondiale aux anciens propriétaires de ces firmes ou à leurs héritiers, beaucoup ont été détruits. Ce qui subsiste dans les rayons des Archives de Rabat est de consultation malaisée : les documents ne sont pas classés ; surtout ils sont restés plusieurs années, entre les deux guerres mondiales, dans un hangar et ont beaucoup souffert des intempéries et de dégradations diverses. De nombreuses pièces sont aujourd'hui à peu près illisibles ».

Ce constat de Pierre Guillen, fait sur la base d'une enquête réalisée au milieu des années soixante, avant la rédaction de sa thèse de Doctorat sur les relations maroco-allemandes de 1870 à 1905, est assez précis. Mais j'ajouterais que cet état des lieux a empiré pendant la période s'étalant du milieu des années 60 à la prise en charge de ce fonds par Archives du Maroc en 2011. L'état physique d'une partie de ces archives est très mauvais et très probablement des dossiers ont été perdus en plus de ceux auxquels Pierre Guillen fait allusion. Même l'inventaire dont parle ce

dernier est introuvable aujourd'hui ; il aurait pourtant permis de savoir ce qui reste et ce qui s'est volatilisé. Et c'est pour stopper cette situation désolante que nous avons saisi l'occasion du Centenaire de la Grande Guerre pour commencer l'inventaire de quelque 170 mètres linéaires des « séquestres de Guerre » encore disponibles aux Archives du Maroc. Nous y avons déjà prélevé quelques pièces pour organiser une exposition permettant de faire connaître ce fonds aux chercheurs et au grand public. L'inventaire et l'exposition, c'est la lumière, la transparence et le moyen d'en assurer la pérennité. Si la volumétrie de ce fonds n'est plus que de 170 mètres linéaires, son contenu est assez varié et se présente en plusieurs langues : allemand, français, arabe et hébreu. Grosso modo, ce sont des archives de négociants et de firmes allemandes qui ont opéré au Maroc jusqu'en 1914 : 649 registres de comptabilité, 291 registres contenant des copies de correspondances, cahiers d'inventaires, etc. ayant appartenu à divers négociants et compagnies : Mannesmann Cie, Richter Cie, Carl Ficke<sup>1</sup>, Paul Schiller, Zimmerman, Heinrich, Brandt Und Toel, Carl Kalkoff, etc. C'est au moins une cinquantaine de firmes dont les archives reflètent une histoire en partage entre l'Allemagne et le Maroc. Le domaine de leurs activités englobait l'exploration minière, l'import/ export de toutes sortes de marchandises...et couvre une période s'étalant entre 1885 et 1914. Quant à l'aire géographique concernée par leurs activités, elle couvre essentiellement: Rabat-Casablanca-Mazagan-Mogador-Safi-Marrakech-Tanger et Ceuta.

En plus des archives mises sous séquestre, nous disposons également d'un fonds complémentaire constitué par les archives de la Gérance générale du séquestre allemand et austro-hongrois, soit quelque 968 liasses, couvrant la période 1914-1931. La gérance de ces fonds est classée par villes de provenance des fonds séquestrés : gérance de Tanger, gérance de Casablanca, etc.

1 Fusillé à Casablanca par l'armée française, le 28/01/1915.

Ainsi, l'épisode de la Grande Guerre a généré au Maroc un fonds d'archives important reflétant non seulement la gestion par les autorités d'occupation françaises d'un pan de cette guerre au Maroc fraîchement conquis, mais il permet également de restituer l'histoire d'une activité allemande intense, de 1885 à 1914, dans un pays qui faisait l'objet de tant de convoitises.



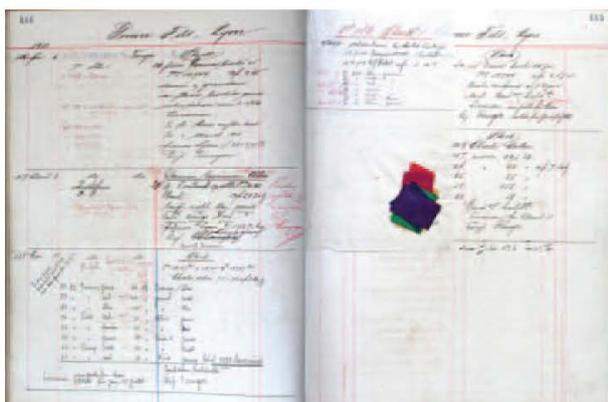
Dahir du 30 septembre 1914 mettant sous séquestre les biens des sujets allemands et austro-hongrois ( Archives du Maroc)



Courrier destiné à Marokko Mannesmann Compagnie ( Archives du Maroc).



Chèque de la Deutsche Orientbank; sequester de Kell and C° ( Archives du Maroc)



Registre de la compagnie allemande Paul Schiller avec des échantillons de tissu importés au Maroc ( Archives du Maroc)

DES ARCHIVES INÉDITES

# LA GRANDE GUERRE 1914-1918 ARCHIVES SOUS SÉQUESTRE



// Ce fonds nous révèle un contenu précieux qui date de plus d'un siècle, relatif à des nouvelles données historiques sur la présence allemande et austro-hongroise au Maroc. Il comporte des documents variés contenant des registres, des correspondances commerciales, des décrets, des mémoires personnelles ainsi que des cartes, plans et photos.

# ARCHIVES SOUS SÉQUESTRE

## PRÉSENTATION

**P**oint de rencontre entre l'Afrique et l'Europe et entre la Méditerranée et l'Atlantique, le Maroc a, depuis longtemps, suscité les convoitises économiques et les ambitions d'expansion coloniale des grandes puissances.

La deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle fut marquée par une présence croissante de ressortissants européens sur le sol marocain, notamment des Britanniques, des Français et des Allemands. Ces derniers, et à la suite de l'ouverture de la légation d'Allemagne à Tanger en 1873, accrurent leur intérêt pour le Maroc. En effet, l'installation de plusieurs maisons de commerce dans les ports marocains, puis la création de firmes opérant dans des secteurs vitaux (industrie, exploitation agricole et minière, import/export, etc.), sont des signes manifestes de cette présence allemande dans le Royaume Chérifien.

Suite à la montée des rivalités entre les grandes puissances, l'été de 1914 marque le déclenchement de la Grande Guerre, annonçant ainsi le début d'une nouvelle forme de conflit caractérisée par une mobilisation non seulement militaire, mais aussi idéologique, scientifique et économique. C'est ainsi que

le Maroc -sous Protectorat français depuis 1912- se trouva automatiquement impliqué dans la Guerre. Dès lors, toute transaction avec les Allemands est prohibée par la Métropole, dahirs à l'appui. En conséquence, les biens possédés par les ressortissants allemands et austro-hongrois au Maroc sont soumis à des mesures de contrôle et de séquestre, les protégés et censeaux allemands sont déchus de toute protection, la légation et les consulats allemands sont fermés et leur contenu saisi. Ces vastes opérations de séquestre et de saisie nous ont légué un fonds d'archives d'une grande importance, aussi bien matérielle qu'historique.

En vue de donner aux chercheurs et au public intéressé la possibilité de mesurer la valeur de ce patrimoine archivistique, Archives du Maroc a organisé une exposition sous le thème « *La Grande Guerre (1914-1918) : Archives sous séquestre* ». Le caractère riche et varié des documents exposés (dahirs, cartes, photographies, registres commerciaux, papiers privés, etc.) permet de retracer une partie, souvent méconnue, de l'histoire marocaine de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

# Etat sommaire du fonds

## « SÉQUESTRE DE GUERRE AU MAROC »

### COMMISSION ARBITRALE DES LITIGES MINIERES AU MAROC

Dates extrêmes des documents : 1910-1922

Importance matérielle : 355 articles

Conditions d'accès : libre

Notice historique :

Afin de combler le vide juridique dans le domaine de la recherche et de l'exploitation minière, le règlement minier chérifien fut promulgué et publié par le dahir du 19 janvier 1914.

Cependant, selon le traité de Versailles de 1919, les droits miniers qui seraient reconnus à des ressortissants allemands en vertu du règlement minier marocain, suivront le sort des biens appartenant au Maroc à des ressortissants allemands objet du dahir du 29 septembre 1914 relatif au séquestre des biens meubles et immeubles des Allemands et Austro-Hongrois.

Présentation du contenu :

**1-355** Requêtes des personnes et

sociétés françaises, belges, espagnoles, anglaises et allemandes relatives aux permis de recherche et d'exploitation minières.

Références bibliographiques :

- Dahir portant réglementation pour la recherche et l'exploitation des mines dans la zone du protectorat français de l'Empire chérifien. Bulletin officiel, n°66, 1914, p.55.

- Cour Permanente de Justice Internationale. Phosphates du Maroc : requête. - pièces de la procédure écrite[en ligne]. [Consulté le 25/02/2015]

Disponible à l'adresse < [http://www.icj-cij.org/pcij/serie\\_C/C\\_84/C84\\_04\\_Phosphates\\_du\\_Maroc\\_Pieces\\_procedure\\_ecrite.pdf](http://www.icj-cij.org/pcij/serie_C/C_84/C84_04_Phosphates_du_Maroc_Pieces_procedure_ecrite.pdf)>

- Extrait du « Journal officiel » de la République Française. - Commission arbitrale pour le règlement des litiges miniers au Maroc. Bulletin officiel, n°77, 1914, p.258

- Decroux Paul. Le souverain du Maroc, législateur. In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°3, 1967. pp. 31- 63. doi : 10.3406/remmm.1967.944

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm\\_0035-1474\\_1967\\_num\\_3\\_1\\_944](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1967_num_3_1_944) >

### COMMERÇANTS ALLEMANDS AU MAROC

Dates extrêmes des documents : 1886-1928

Importance matérielle : 645 articles

Conditions d'accès : libre

Notice historique :

En raison de la concurrence économique et stratégique exacerbée entre la France et l'Allemagne, les deux puissances concluent

le 9 février 1909 un accord économique qui prévoit que la France n'entravera pas les intérêts économiques allemands au Maroc; que l'Allemagne reconnaît les intérêts politiques particuliers de la France dans l'Empire chérifien; et que les deux pays cherchent à associer leurs nationaux dans les entreprises économiques marocaines.

En 1914, le protectorat français a procédé à la mise sous séquestre, par mesures de guerre, des biens appartenant aux allemands et aux austro-hongrois au Maroc.

**Présentation du contenu :**

**1-645 Registres de commerçants allemands aux différents ports marocains.**

1-3 Benchimol Kell (Casablanca)  
4-10 Bodenstedt (Safi)  
11-98 Brandt und Toel (Casablanca, Mazagan, Marrakech)  
99-105 Carl Kalkoff (Mazagan)  
106-177 Carl Ficke (Mazagan)  
178 Morocco Balaure  
179-184 Carlos et Waetjen  
185-197 Casablanca Compagnie (Casablanca)  
198-227 Dannenberg (Mazagan)  
228-241 Emile Tönnies (Casablanca)  
242 Gustav Fock (Rabat)  
243-263 Hermann Bazlen (Casablanca)  
264-278 Herr G.Kuhlmann (Safi)  
279 Jausen (Ceuta)  
280-284 Kell and Companie  
285-300 Kramm (Safi)  
301-353 Mannesmann (Tanger, Casablanca, Safi)  
354-418 Marx et compagnie (Mogador)  
419 Marrakesch Bergwerksgesellschaft (Marrakech)  
420 Ottmar Freitag (Safi)  
421-422 Oscar Seidel (Casablanca)  
423-488 Paul Schiller (Tanger)

489-491 Richter (Safi)  
492-590 Rudolf Hedrich (Casablanca)  
591 Renschhausen et compagnie (Tanger)  
592 Secheuriff (Tanger)  
593 Ledger  
594 Weiss und Maur (Mogador)  
595 Wietting (Mogador)  
596-598 Waetjen et Mercie (Casablanca)  
599-645 Walter Opitz (Casablanca)

**Références bibliographiques**

- Traité de Versailles de 1919 [en ligne]. [Consulté le 02/03/2015]
- Disponible à l'adresse <<http://mjp.univ-perp.fr/traites/1919versailles5.htm#h>>
- Herodote.net. Du «coup de Tanger» au «coup d'Agadir». [Consulté le 02/03/2015]
- Disponible à l'adresse [http://www.herodote.net/31\\_mars\\_1905\\_1er\\_juillet\\_1911-evenement-19050331.php](http://www.herodote.net/31_mars_1905_1er_juillet_1911-evenement-19050331.php)
- Dahir du 29 septembre 1914 relatif au séquestre des bien meubles et immeubles des Allemands et Austro-Hongrois. Bulletin officiel, n°102, 1914, p.766.
- Dahir du 24 novembre 1923 (11 rebia II 1342) modifiant l'article 6 du dahir du 3 juillet 1920 (16 chaoual 1338) relatif à la liquidation des biens meubles et immeubles appartenant, dans la zone française de l'Empire chérifien, aux ressortissants allemands. Bulletin officiel, n°585, 1924, p.19

## LÉGATION D'ALLEMAGNE DE TANGER

**Dates extrêmes des documents :** 1886-1928

**Importance matérielle :** 271 articles

**Conditions d'accès :** libre

**Notice historique :**

En raison de l'état de guerre déclaré entre l'Allemagne et la France, cette dernière a procédé à la fermeture des consulats et des bureaux de la poste allemande au Maroc, et ce, après la publication de plusieurs textes législatifs en 1914, entre autres, le dahir portant sur le retrait de l'Exequatur des consuls

Allemands au Maroc<sup>1</sup> et le dahir portant sur la suppression des capitulations à l'égard des Allemands<sup>2</sup>.

De même, il a été décidé l'expulsion des ministres d'Allemagne et d'Autriche Hongrie à Tanger ainsi que les agents des deux légations et ceux de la poste allemande de Tanger.

Le fonds d'archives de la légation de l'Allemagne

1 Bulletin Officiel le 14 aout 1914- n° 94

2 idem

de Tanger a regagné l'Allemagne et conservée aux Archives de l'Auswartiges Amt. Toutefois, une partie est conservée aux Archives du Maroc.

**Présentation du contenu :**

**1-271** Copies de livres.

**Sources complémentaires:**

Le fonds de la Légation conservé aux Archives de l'Auswartiges Amt est constitué de dossiers politiques (politische Akten) et de non politiques (unpolitische Akten) concernant la présence allemande au Maroc.

**Références bibliographiques**

- Jean-Marc DELAUNAY. Aux vents des puissances : [recueil d'hommages rendus

à Jean-Claude Allain]. Paris : Presses Sorbonne nouvelle, DL 2009. -1 vol. p.102-106

- Pierre GUILLEN. Les Sources allemandes sur le Maroc (fin du XIXe - début du XXe siècle), in Annuaire de l'Afrique du Nord, Centre national de la recherche scientifique; Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne (CRAM) (éds.), Paris, Editions du CNRS, 1965, pp. 1023-1038, Vol. 2 (1199 p.), [en ligne]. [Consulté le 03/03/2015]

Disponible à l'adresse : <[http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1963-02\\_29.pdf](http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1963-02_29.pdf)>

## ARCHIVES DE LA GÉRANCE GÉNÉRALE DES SÉQUESTRES DE GUERRE

**Dates extrêmes des documents : 1886-1934**

**Importance matérielle : 528 articles**

**Conditions d'accès : libre**

**Notice historique :**

Etant considérée comme principale responsable de la guerre, l'Allemagne s'est vue obligée de payer les dettes de ses nationaux, à l'égard de la France. Pour le règlement desdites dettes, un office de vérification et de compensation considéré comme un « Office central » a été créé à Paris et ce conformément à la section III de la partie X (clauses économiques) du Traité de Versailles du 28 juin 1929.

Au Maroc, la Gérance Générale des Séquestres de guerre à Rabat, créé par dahir le 15 juin 1920, remplit le rôle de l'Office local au Maroc de l'Office de Vérification et de Compensation.

**Présentation du contenu :**

178	Livres-Journaux
10	Livres d'inventaires
90	Livres de caisse
5	Registres des commandes
39	Classeurs de correspondance départ
23	Classeurs de correspondance arrivée
90	Carnets de notes diverses
75	Registres de traites
18	Registres de factures

**Références bibliographiques**

- Dahir du 15 juin 1920 ((27 Ramadan 1338) relatif à la création de l'Office de Vérification et de Compensation, prévu par la section III de la partie X (clauses économiques) du Traité de Versailles du 28 juin 1929. Bulletin officiel, n°406, 1920, p.1303

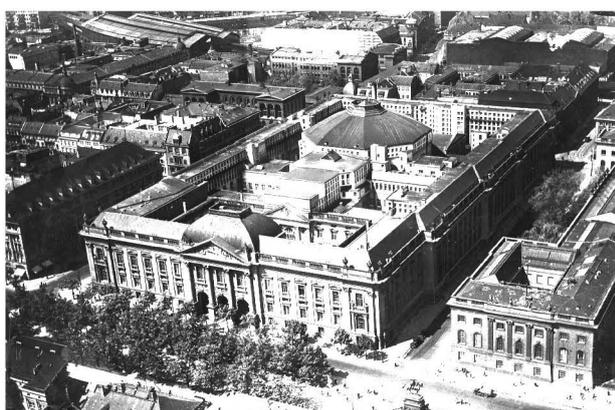
# MELINÉ PEHLIVANIAN

Directrice adjointe du Département Oriental de la Bibliothèque d'Etat  
Responsable de la sous—Section "Région africaine, l'Arménie et la  
Turquie moderne"

Stuttgart, Allemagne

## Europeana 14-18 : un mémorial numérique de la Grande Guerre.

Il y a 100 ans, en pleine guerre, les grandes bibliothèques nationales d'Europe se sont mises à créer des collections spéciales pour conserver pour la postérité un nouveau genre de littérature qui submergeait tous les pays belligérants : la littérature de la guerre.



La Bibliothèque Royale de Berlin<sup>1</sup>

Fondée il y a plus que 350 ans, en 1661, la Bibliothèque de l'Electeur de Brandebourg<sup>2</sup> a constitué la base de ce qui est aujourd'hui la bibliothèque universelle la plus importante d'Allemagne, avec un fonds de 11 millions de livres<sup>3</sup>. La bibliothèque, s'appelant Bibliothèque Royale de Berlin à l'époque (aujourd'hui Staatsbibliothek zu Berlin), avait très vite réagi à la nouvelle situation.

En 1914 déjà, jusqu'après l'entrée en guerre de l'Allemagne, la nouvelle collection "Krieg 1914"<sup>4</sup> voyait le jour. Les Libraires achetaient la littérature de la guerre disponible et invitaient en même temps le public à enrichir la collection à leur tour. Pour ce but, ils publiaient dans les grands journaux des appels à envoyer à la Bibliothèque Royale des documents relatifs à la guerre. Aujourd'hui cette collection existe toujours et comprend 40.000 volumes de toute nature donc des livres, des brochures, des tracts, des archives personnelles, des lettres, des livres d'enfants, des journaux de guerre, des journaux de tranchées (tout un nouveau genre de périodiques), des avis militaires et des affiches de propagande.

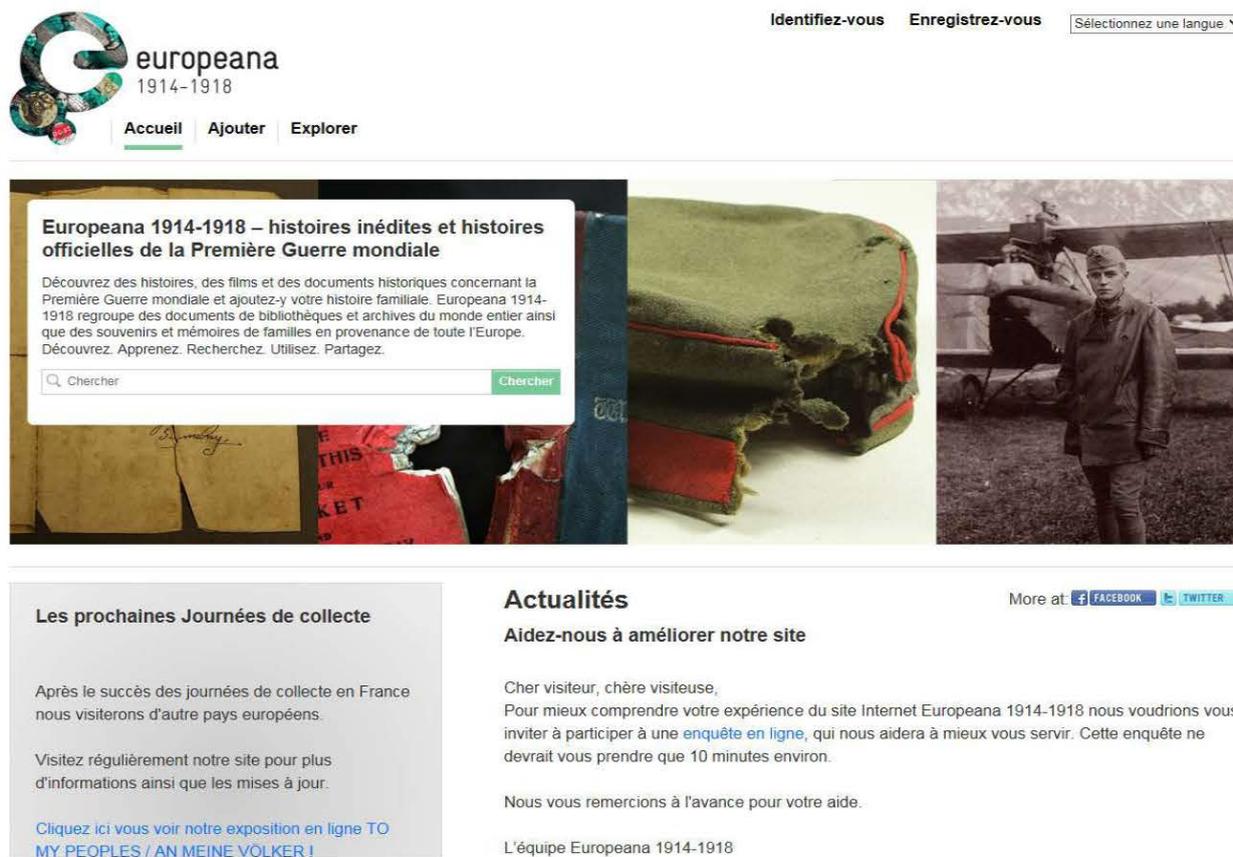
1 <http://staatsbibliothek-berlin.de/die-staatsbibliothek/die-gebaeude/haus-unter-den-linden> (dernière mise à jour 24.4.2015)

2 Schochow, Werner; Ederer, Walter (éd.) (1986): 325 Jahre Staatsbibliothek in Berlin. Das Haus und seine Leute : Buch und Ausstellungskatalog. Wiesbaden: L. Reichert.

3 <http://staatsbibliothek-berlin.de/die-staatsbibliothek/portraet/> (dernière mise à jour 23.04.2015)

4 En français: "Guerre 1914".

## EUROPEANA 1914-18



Identifiez-vous Enregistrez-vous Sélectionnez une langue

europæana  
1914-1918

Accueil Ajouter Explorer

**Europeana 1914-1918 – histoires inédites et histoires officielles de la Première Guerre mondiale**

Découvrez des histoires, des films et des documents historiques concernant la Première Guerre mondiale et ajoutez-y votre histoire familiale. Europeana 1914-1918 regroupe des documents de bibliothèques et archives du monde entier ainsi que des souvenirs et mémoires de familles en provenance de toute l'Europe. Découvrez. Apprenez. Recherchez. Utilisez. Partagez.

Chercher

Cherchez

More at: [FACEBOOK](#) [TWITTER](#)

**Actualités**

Aidez-nous à améliorer notre site

Cher visiteur, chère visiteuse,  
Pour mieux comprendre votre expérience du site Internet Europeana 1914-1918 nous voudrions vous inviter à participer à une [enquête en ligne](#), qui nous aidera à mieux vous servir. Cette enquête ne devrait vous prendre que 10 minutes environ.

Nous vous remercions à l'avance pour votre aide.

L'équipe Europeana 1914-1918

Les prochaines Journées de collecte

Après le succès des journées de collecte en France nous visiterons d'autres pays européens.

Visitez régulièrement notre site pour plus d'informations ainsi que les mises à jour.

[Cliquez ici pour voir notre exposition en ligne TO MY PEOPLES / AN MEINE VÖLKER I](#)

Source: <http://www.europeana1914-1918.eu/de> (dernière mise à jour 24.4.2015)

Pour le centenaire de la première guerre mondiale, dix bibliothèques nationales européennes ont mis en ligne des parties de leurs riches collections de guerre – sur le site EUROPEANA 1914-18<sup>1</sup>. Là se trouvent plus de 400.000 documents numérisés (dont 7000 viennent de la Staatsbibliothek zu Berlin) : livres et brochures, ainsi que 90.000 papiers personnels et les souvenirs de guerre de plus de 7.000 personnes. Toute une richesse pour les historiens, ainsi que pour des enseignants, journalistes et des particuliers.

Le projet devenait possible grâce à l'appui de la Commission Européenne et fut coordonné par la Staatsbibliothek zu Berlin. Le portail mère est "Europeana", la grande bibliothèque numérique européenne, qui met déjà à disposition près de 30 millions de documents numérisés. Avec

EUROPEANA 1914-18 une sous-section avait été créée pour rendre ces matériaux spéciaux plus accessibles et plus reconnaissables à un large public et à la communauté scientifique en même temps. Une exposition en ligne (seulement en anglais pour le moment) était créée à base de matériel de EUROPEANA 1914-18 et nommée "The First World War : Places of transition"<sup>2</sup>.

EUROPEANA 1914-18 est le résultat de trois années de travail et de la collaboration de 20 pays. L'effort commun des anciens adversaires de la Grande Guerre a finalement abouti à la création de la plus vaste collection numérique sur cette guerre si dévastatrice qui a marqué la conscience européenne pour toujours.

Le projet EUROPEANA 1914-18 avait été lancé en début 2014, en inaugurant en même temps l'année de commémoration de

1 <http://www.europeana1914-1918.eu/de> (dernière mise à jour 23.04.2015)

2 <http://exhibitions.europeana.eu/exhibits/show/14-18-collections-en> (dernière mise à jour 23.04.2015)

la Fondation d'héritage culturel de Prusse à Berlin (Stiftung Preußischer Kulturbesitz) dont la Staatsbibliothek zu Berlin fait partie, ainsi que la majorité des musées de Berlin. La Fondation d'héritage culturel de Prusse est ainsi l'organisme culturel le plus vaste de l'Allemagne. On avait choisi pour thème **“1914 Aufbruch – Weltbruch” (1914: départ et écroulement)** avec 14 expositions et événements à Berlin.

### Journées de collecte

La participation du grand public donne un trait particulier à ce projet de mémoire et d'information : « Europeana 1914-1918 rassemble les documents des bibliothèques et des archives du monde entier ainsi que des souvenirs et mémoires de familles en provenance de toute l'Europe. Découvrez. Apprenez. Recherchez. Utilisez. Partagez. »<sup>1</sup>



Journées de collecte dans la Staatsbibliothek zu Berlin (30./31.janvier 2014)<sup>2</sup>



Journées de collecte dans la Staatsbibliothek zu Berlin (30./31.janvier 2014)<sup>3</sup>

1 <http://www.europeana1914-1918.eu/de>

2 <http://staatsbibliothek-berlin.de/en/about-the-library/projekte/europeana-1914aer1918/>

3 <http://staatsbibliothek-berlin.de/en/about-the-library/projekte/europeana-1914aer1918/>

Pendant des Journées de collecte (collection days) effectuées dans 12 pays des milliers de gens sont venus enrichir EUROPEANA 1914-18 en numérisant et en téléchargeant leurs documents personnels. Ainsi les témoignages de leurs grands-pères soldats ou prisonniers de guerre et les relations de la vie quotidienne de leurs familles perdurent et vont servir à des générations à venir.

En France les Archives de France, la Bibliothèque nationale, la Mission du Centenaire et Europeana ont organisé du 9 au 16 novembre 2013 dans 100 localités La Grande Collecte. Plusieurs milliers de documents ont pu ainsi enrichir la collection virtuelle. Les donateurs étaient accueillis par des professionnels qui ont aidé à identifier les documents, tels que des journaux intimes, des carnets, des correspondances, des photographies, des tracts, des affiches, à les scanner et recueillir leur témoignage explicatif.

Ces quelques 90 000 documents personnels numérisés par le public dans 12 pays sont un vrai mémorial de la guerre et nous rappellent que c'étaient des hommes de chair et de sang comme nous qui ont souffert et qui sont tombés par millions.

Si on ne peut pas se déplacer pour une journée de collecte, il reste toujours la possibilité d'ajouter des documents directement sur le site (user created content) en téléchargeant directement les images.

Je cite Jill Cousins, la directrice exécutive d'Europeana, qui disait,

“It’s a unique collection of raw materials – rare, fragile and hardly seen before. We’re encouraging everyone - history teachers, Wikipedians, apps developers - to use it in new ways. Most of the content is under an open licence, because we want people to re-use it to help broaden everyone’s understanding of our European past.”<sup>4</sup>

4 <http://pro.europeana.eu/blogpost/the-first-world-war-centenary-the-site-that-brings-all-sides-tog> (dernière mise à jour 23.04.2015)

« Il s’agit d’une collection unique de sources – rare, fragile et inconnue jusqu’à maintenant. Nous invitons tout le monde – enseignants, contributeurs de Wikipédia, développeurs des applis – d’en faire usage d’une manière nouvelle. Le contenu est pour la plupart ouvert, donc en open licence, parce que nous voulons, que les gens l’utilisent de sorte que la conscience et la connaissance de notre passé européen commun soient élargis. »

## Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne dans EUROPEANA 1914-18

Plusieurs centaines de documents personnels, livres, brochures, photos ou autres objets numérisés concernant le Maghreb ou l'Afrique subsaharienne se trouvent déjà dans EUROPEANA 1914-18. Ils sont retrouvables

plus facilement en tapant des mots-clés. Pour lancer une recherche avec le maximum de résultats, il est recommandé de chercher en français et en anglais. Par exemple : African wars/la guerre en Afrique ou Middle East/Moyen orient ou prisonniers de guerre/prisoners of war etc. Une recherche par « théâtres de guerre » est aussi possible.



Accueil Ajouter Explorer

Identifiez-vous Enregistrez-vous Sélectionnez une langue

Chercher

### Résultats de la recherche

Europeana New Zealand sources American sources Australian sources Canadian sources

Matches for  
Source: All Europeana results  
African Wars: ✖

Refine your results:  
Ajoutez les mots-clés  
Ajouter

Source  
 All europeana results  
 Stories from the public  
 Library/museum collections only

More filter options are available if you choose to view stories from the public or library/museum collections.

Correspondant à African Wars (617 results)

Robert VINCENT : Souvenirs de la campagne d'Afrique, 1914-1918  
Vincent, Robert  
Royal Library of Belgium

Robert VINCENT : Souvenirs de la campagne d'Afrique, 1914-1918  
Vincent, Robert  
Royal Library of Belgium

Robert VINCENT : Souvenirs de la campagne d'Afrique, 1914-1918  
Vincent, Robert  
Royal Library of Belgium

Communiqué du Ministère Belge des Colonies du 15

Robert VINCENT : Souvenirs de la campagne d'Afrique, 1914-1918  
Vincent, Robert

Source : <http://www.europeana1914-1918.eu/de> (dernière mise à jour 25.11.2014)

Il est néanmoins évident, que l'accent d'EUROPEANA 1914-18 est mis actuellement sur les sources occidentales. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas trouver des trésors pour l'histoire de notre région en question. Pour l'illustrer je présente l'exemple du « Camp du Croissant »<sup>1</sup> (« Halbmondlager ») à Wünsdorf (près de Berlin) et de son journal de camp arabe.<sup>2</sup>

Un camp pour les prisonniers de guerre musulmans : « Halbmondlager Wünsdorf »

Le camp du Croissant à Wünsdorf, au sud de Berlin était fondé fin 1914 spécialement pour

héberger jusqu'à 5000 prisonniers de guerre musulmans, soldats dans l'armée française ou anglaise. Il y avait donc surtout des Africains, des Maghrébins et des Indiens, qu'on cherchait à inciter à rejoindre le Djihad proclamé par le Sultan ottoman, Mehmed V Reşad (1844-1918), allié des Allemands. Ces efforts constituent un élément d'une politique du « Djihad made in Germany » qui se déployait sur différents niveaux militaires, politiques ou propagandistes.<sup>3</sup>

1 Ou camp de la demi-lune.

2 Lagerzeitung des Halbmondlagers Wünsdorf, Wünsdorf, 1916-1917.

3 Tilman Lüdke : Jihad made in Germany, Münster, 2005; Wilfried Loth: Erster Weltkrieg und Dschihad: die Deutschen und die Revolutionierung des Orients, München, 2015; Stefan M. Kreutzer: Dschihad für den deutschen Kaiser: Max von Oppenheim und die Neuordnung des Orients (1914 – 1918), Graz 2012



Bundesarchiv, Bild 146-1995-051-33  
Foto: o. Ang. | April 1915

Un camp de prisonniers de guerre arabes à Zossen-Wünsdorf près de Berlin (28 avril 1915)<sup>1</sup>

Le but était clair : « Par un traitement et une propagande propice, les prisonniers de guerre musulmans [...] sont à influencer de sorte qu'ils quittent le camp de nos ennemis. Et qu'ils deviennent pour le moment et pour toujours nos partisans et se mettent à combattre nos ennemis pour notre cause »<sup>2</sup>

Pour y arriver, on traitait ces prisonniers en tant que « invités », donc moins mal que les autres et faisait de sorte qu'ils se sentaient acceptés dans leur foi. C'était même au camp de Croissant à Wünsdorf que la première mosquée sur le sol allemand fut construite en 1915.<sup>3</sup> Il s'agissait d'une grande mosquée en bois, modelée vaguement d'après le dôme du Rocher. La mosquée existait jusqu'à sa démolition à la fin des années 20.

- 1 Bundesarchiv (Archives Fédérales Allemande) : Bild 146-1995-051-33
- 2 Margot Kahleys: *Muslimische Kriegsgefangene in Deutschland im Ersten Weltkrieg – Ansichten und Absichten*, dans: Gerhard Höpp et Brigitte Reinwald (éd.): *Fremdeinsätze: Afrikaner und Asiaten in europäischen Kriegen*, Berlin 2000, p. 81
- 3 <http://www.berliner-zeitung.de/archiv/waehrend-des-ersten-weltkrieges-wurden-in-zwei-brandenburgischen-lagern-muslimische-soldaten-interniert-gefangen-unter-der-moschee,10810590,9106906.html> (dernière mise à jour 23.04.2015) ; voir aussi Beiträge zur islamischen Kunst und Archäologie. [3. Kolloquium der Ernst-Herzfeld-Gesellschaft in Wien am 6. - 8. 7. 2007 und 4. Kolloquium der Ernst-Herzfeld-Gesellschaft in Bamberg, 4. - 5. 7. 2008] (2010). Wiesbaden: L. Reichert



Prisonniers musulmans, Mosquée (Photo Wilhelm Puder, 1916)<sup>4</sup>

Les prisonniers du camp étaient même invités à publier un journal de camp en langue arabe. Le journal n'était pas imprimé, faute d'équipement, mais lithographié. La Staatsbibliothek zu Berlin est la seule bibliothèque en Allemagne (et peut-être au monde) qui possède cette publication rare en (quasi) totalité. Il s'agit de 10 numéros publiés entre 1916 et 1917, qui sont maintenant numérisés et accessibles via EUROPEANA 1914-18.



Troisième numéro du journal de camp arabe<sup>5</sup>

- 4 <http://images.zeno.org/Ansichtskarten/1/big/AK09916a.jpg> (dernière mise à jour 24.04.2015)
- 5 <http://www.europeana1914-1918.eu> (dernière mise à jour 23.04.2015)

## CONCLUSION

Quelques sujets restent néanmoins à prendre en considération.

D'abord, cette collection numérique est quasiment un organisme vivant – qui change et évolue toujours. Il est donc recommandé de la consulter de temps en temps. Le nombre des documents grandit sans cesse, il y a donc toujours des découvertes à faire. Il est toujours possible que le nombre des données sur la région augmente – pourvu aussi que les institutions de la région coopèrent et ajoutent le contenu.

Une autre question est celle de la fiabilité des documents téléchargés par des particuliers, qui fut posée lors de la conférence à Rabat<sup>1</sup>. La politique de EUROPEANA 1914-18 est d'inviter les personnes intéressées par ce projet à raconter leurs histoires familiales et de faire ce qu'on nomme de l'histoire populaire (history from below). Il n'y a donc pas de contrôles ou des règles strictes à observer avant que les documents (ou les objets) soient téléchargés. Il est donc théoriquement possible que des documents ou objets manipulés par des particuliers intéressés s'y trouvent. Ce risque est à mon avis connu par les organisateurs, mais je suppose qu'on l'accepte, d'abord parce que le risque n'est pas très grand, mais plutôt hypothétique. Le but est d'assurer l'ouverture générale et la participation du public à l'entreprise EUROPEANA 1914-18.

### Sources et bibliographie

#### Sources archivistiques

Bundesarchiv (Archives Fédérales Allemande): Bild 146-1995-051-33

#### Bibliographie

Beiträge zur islamischen Kunst und Archäologie. [3. Kolloquium der Ernst-Herzfeld-Gesellschaft in Wien am 6. - 8. 7. 2007 und 4. Kolloquium der Ernst-Herzfeld-Gesellschaft in Bamberg, 4. - 5. 7. 2008] (2010). Wiesbaden: L. Reichert  
Kahleyss, Margot: Muslimische Kriegsgefangene

in Deutschland im Ersten Weltkrieg – Ansichten und Absichten, dans: Gerhard Höpp et Brigitte Reinwald (éd.): Fremdeinsätze: Afrikaner und Asiaten in europäischen Kriegen, Berlin 2000, p. 81.

Kreutzer, Stefan M.: Dschihad für den deutschen Kaiser : Max von Oppenheim und die Neuordnung des Orients (1914 – 1918), Graz 2012.

Lagerzeitung des Halbmondlagers Wünsdorf, Wünsdorf, 1916-1917.

Loth, Wilfried: Erster Weltkrieg und Dschihad: die Deutschen und die Revolutionierung des Orients, München, 2015.

Lüdke, Tilman: Jihad made in Germany, Münster, 2005.

Schochow, Werner; Ederer, Walter (éd.) (1986): 325 Jahre Staatsbibliothek in Berlin. Das Haus und seine Leute : Buch und Ausstellungskatalog. Wiesbaden: L. Reichert.

#### Liens internet

<http://exhibitions.europeana.eu/exhibits/show/14-18-collections-en>

<http://pro.europeana.eu/blogpost/the-first-world-war-centenary-the-site-that-brings-all-sides-tog>

<http://staatsbibliothek-berlin.de/die-staatsbibliothek/die-gebaeude/haus-unter-den-linden>

<http://staatsbibliothek-berlin.de/die-staatsbibliothek/portraet/>

<http://staatsbibliothek-berlin.de/en/about-the-library/projekte/europeana-1914aeur1918/>

<http://www.berliner-zeitung.de/archiv/waehrend-des-ersten-weltkrieges-wurden-in-zwei-brandenburgischen-lagern-muslimische-soldaten-interniert-gefangen-unter-der-moschee,10810590,9106906.html>

<http://www.europeana1914-1918.eu/de>

<http://images.zeno.org/Ansichtskarten/I/big/AK09916a.jpg>

1 Le Maghreb et l'Afrique Subsaharienne dans la Grande Guerre 1914-1918 : « Sources et archives » du 28 - 29 novembre 2014